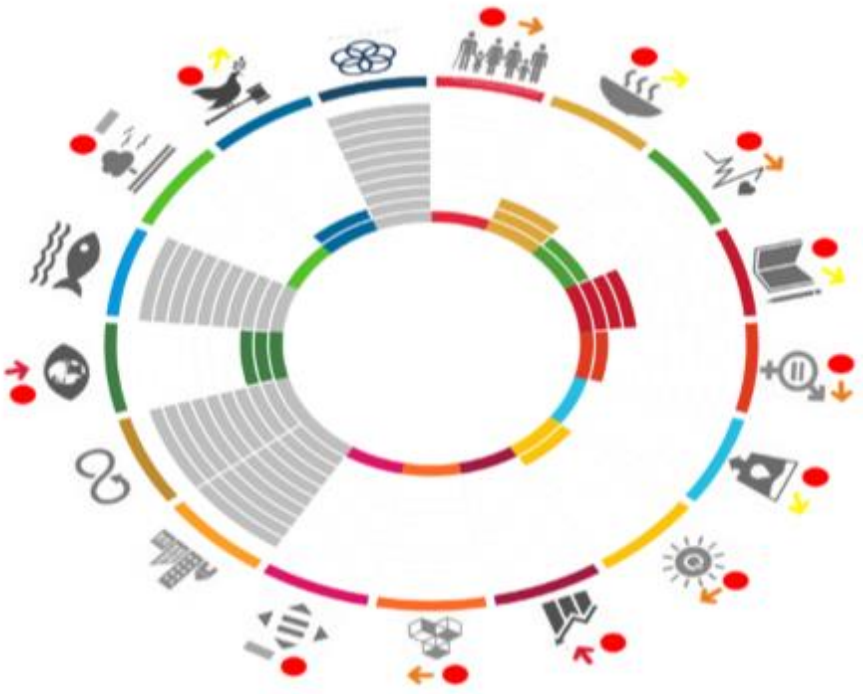
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COORDINATION DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

unicef
pour chaque enfant

RAPPORT NATIONAL 2020

INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU BENIN



Octobre 2021

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU BENIN, 2020

Sommaire

Liste des sigles et abréviations ii
Liste des tableaux et figures iv
Résumé exécutif vi
Introduction 1
Méthodologie générale 3
I. Indices et tableaux de bord des ODD 10
II. Population 17
III. Prospérité 112
IV. Planète 161
V. Paix 175
Difficultés et approches de solutions 194
Conclusion 196
Annexe ..... A

Liste des sigles et abréviations

AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la sécurité Alimentaire
ARV	Anti-Rétroviraux
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGPSIP	Direction Générale de la Programmation et du Suivi de l'Investissement Public
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DSE	Direction du Suivi et de l'Evaluation
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSB	Enquête Démographique et de Santé au Bénin
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégré sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière en Afrique
I(ODD)	Indicateur composite de l'ODD
ICF	Indice de la Condition de la Femme
ICi_{ODD}	Indice Cible
IDISA	Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
IDISB	Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes au Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCP	Ministère de la Communication et de la Poste
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la décentralisation, de la Gouvernance Locale
MDN	Ministère de la Défense Nationale
ME	Ministère de l'Energie
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEM	Ministère de l'Eau et des Mines
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MND	Ministère de l'Economie Numérique et de la Digitalisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples/Multiple Indicators Clusters Survey
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation

MPD	Ministère du Plan et du Développement
MPMEPE	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
MS	Ministère de la Santé
MTCA	Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PF	Point Focal
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLMNT	Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RNT	Radio Numérique Terrestre
SBEE	Société Béninoise de l'Energie Electrique
SGM	Secrétariat Général du Ministère
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SPA	Seuil de Pauvreté Alimentaire
SPA	Seuil de Pauvreté Alimentaire
SPG	Seuil de Pauvreté Global
SPG	Seuil de Pauvreté Global
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPI	Tribunal de Première Instance
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immuno déficience Humaine

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau 1 : Performance des cibles du pilier « Population » 12
Tableau 2 : Performance des cibles du pilier « Prospérité » 14
Tableau 3 : Performance des cibles du pilier « Planète » 15
Tableau 4 : Performance des cibles du pilier « Paix » 16
Tableau 5 : Indicateurs composites de l'ODD 2 30
Tableau 6 : Indicateur composite de l'ODD 4 63
Tableau 7 : Indicateurs composites de l'ODD 5 96
Tableau 8 : Indicateurs composites de l'ODD6 105
Tableau 9 : indicateur composite de l'ODD 7 113
Tableau 10 : Indicateurs composites de l'ODD 8 118
Tableau 11 : Indicateurs composites de l'ODD 9 133
Tableau 12 : Indicateurs composites de l'ODD 10 150
Tableau 13 : Indicateurs composites de l'ODD 11 156
Tableau 14 : Indicateurs composites de l'ODD 12 161
Tableau 15 : Indicateurs composites de l'ODD 13 165
Tableau 16 : Indicateurs composites de l'ODD 14 169
Tableau 17 : Indicateurs composites de l'ODD 15 171
Tableau 18 : Indicateurs composites de l'ODD16 175
Tableau 19 : Valeurs minimales et maximales des indicateurs des cibles prioritaires ODD utilisés dans le calcul des indices ..... A

Liste des figures

Figure 1 : Bandes de couleurs associées aux indices des indicateurs selon les intervalles de valeurs 6
Figure 2 : Les cinq flèches pour mettre en exergue les tendances des ODD 7
Figure 3 : Représentation graphique de la méthodologie des tendances des ODD . 7
Figure 4 : Statut et tendance actuelle des ODD ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Figure 5 : Evolution des indices des ODD du pilier « Population » 17
Tableau 6 : Indicateurs composites de l'ODD 1 18
Figure 7 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par département et par commune en 2015 (%) 20
Figure 8 : Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes par département et par commune en 2015 (%) 22
Figure 9 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale par département et par commune en 2015 (%) 24
Figure 10 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base par département 26
Figure 11 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté alimentaire (SPA) par département et par commune en 2015 (%) 32
Figure 12 : Prévalence d'une insécurité alimentaire par département 34
Figure 13 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans par département 36

Figure 14 : Prévalence de la malnutrition par département 37
Tableau 15 : Indicateurs composites de l'ODD 3 40
Figure 16 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié 46
Figure 17 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) 46
Figure 18 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par département 48
Figure 19 : Taux de mortalité néonatale par département 48
Figure 20 : Taux de couverture vaccinale complète (%) 49
Figure 21 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale par département 60
Figure 22 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département 73
Figure 23 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par commune en 2019 (%) 73
Figure 24 : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par département 75
Figure 25 : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par commune en 2019 (%) . 75
Figure 26 : Taux Brut de Scolarisation dans le Secondaire par département 81
Figure 27 : Taux Brut de Scolarisation dans le Secondaire par commune en 2019 (%) 81
Figure 28 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Figure 29 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par commune en 2019 (%) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Figure 30 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le Secondaire par département ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Figure 31 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le Secondaire par commune en 2019 (%) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Figure 32 : Evolution des indices des ODD du pilier « Prospérité » 112
Figure 33 : Taux de sous-emploi visible par commune en 2015 (%) 125
Figure 34 : Proportion d'emplois dans l'industrie manufacturière par commune en 2015 (%) 147
Figure 35 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian par commune en 2015 (%) 154
Figure 36 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil par département 191

Résumé exécutif

1. Le présent rapport rend compte de l'évolution des indicateurs associés aux cibles prioritaires des ODD. La démarche méthodologique suivie est structurée en cinq (05) grandes étapes à savoir : i) la collecte des informations ; ii) l'analyse des informations collectées ; iii) le calcul des indices de mesure de performance et l'établissement des tableaux de bord ; iv) l'examen et l'enrichissement du rapport et v) la validation du rapport.

2. Les informations obtenues après l'étape de la collecte des données ont été analysées puis traitées pour produire le premier draft du rapport de revue des indicateurs. Ce draft a été ensuite examiné et enrichi par les sectoriels au cours d'un atelier, afin de disposer d'un rapport de qualité. Après cette étape, le rapport enrichi a été réexaminé pour vérifier la prise en compte des observations faites au cours de l'atelier d'examen et d'enrichissement en vue de sa validation.

3. Ce rapport présente ainsi graduellement, les progrès enregistrés au niveau des indicateurs, ainsi qu'au niveau des indices des cibles prioritaires et des ODD. De plus, il met en exergue leurs statuts et tendances suivant chaque pilier et enfin les difficultés rencontrées. De plus, de nouveaux indicateurs ont été introduits ayant permis de mieux apprécier le chemin déjà parcouru par le pays dans l'atteinte des ODD.

4. Globalement, pour ce qui est des progrès, il ressort de l'analyse des indices de performance des ODD du pilier « population », une amélioration des progrès au niveau des ODD 2 « faim zéro » (passant de 10,98 à 25,57), ODD 4 « éducation de qualité » (passant de 17,97 à 37,71) et ODD 6 « eau propre et assainissement » (passant de 2,89 à 6,63) tandis qu'une contreperformance est constatée au niveau des ODD 1 « pas de pauvreté » (passant de 12,22 à 12), ODD 3 « bonne santé et bien-être » (passant de 26,84 à 22,11) et ODD 5 « égalité des sexes » (passant de 25,62 à 18,32).

5. En ce qui concerne le pilier « prospérité » constitué par les ODD 7 (énergie propre et à un coût abordable), ODD 8 (travail décent et croissance économique), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), 0DD 10 (inégalités réduites) et ODD 11 (villes et communautés durables), seul l'indice de l'ODD 7 a connu une amélioration de 8,78 points passant de 13,21 à 21,99. Les niveaux des indices de l'ODD 8 et de l'ODD 9 ont régressé respectivement de 6,15 points passant de 11,91 à 5,76 et de 2,72 points passant de 11,92 à 9,2. Le niveau de l'indice est resté inchangé au niveau de l'ODD 10 (égal à 12,63).

6. Quant au pilier « planète », en l'absence des données, les indices ont été calculés uniquement pour les ODD 13 et 15. L'indice de l'ODD15 est resté inchangé et égal à 14,56 alors que le niveau de l'indice de l'ODD13 s'est dégradé au cours de la période sous revue passant de 33,84 à 25,99.

7. Pour ce qui est du pilier « paix » composé uniquement de l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces), on constate une amélioration de l'indicateur global. En effet, l'indice de l'ODD 16 est passé de 11,49 à 22,22.

Introduction

8. En adoptant l'Agenda 2030 en septembre 2015, la communauté internationale a clairement affirmé son ferme engagement d'améliorer les perspectives des générations présentes et futures dans le monde entier. Dans le but de faire du Développement Durable non plus un idéal, mais une réalité tangible, le Bénin a non seulement retenu un ensemble de 49 cibles prioritaires des ODD hormis les cibles ODD dites de mise en œuvre, mais il a aussi procédé à un alignement de son cadre de planification nationale avec lesdits ODD. Depuis 2016, le Bénin a réalisé, à la suite de la priorisation des cibles des ODD, les travaux de domestication des indicateurs des cibles ODD afin de faciliter le suivi opérationnel des ODD au niveau national. Suite à ces travaux, l'analyse de la compatibilité du système d'information statistique actuel avec les indicateurs des cibles priorisées ODD fait ressortir 164 indicateurs retenus après contextualisation des 80 indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin dont i) 121 indicateurs sont disponibles soit 74% ; ii) 05 indicateurs peuvent être calculés soit 3% et iii) 38 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre statistique actuel, soit 23%.

9. Les résultats publiés dans cette troisième édition du document sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD permettent non seulement de rapporter les niveaux atteints par les indicateurs aux cibles prévues pour 2030, mais aussi d'apprécier, globalement sur la période pour laquelle les informations sont disponibles, les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Bénin. En outre, comme l'édition précédente, un accent est mis sur les indices et tableaux de bord des ODD. L'élaboration du présent document s'est faite de façon participative en association avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et les points focaux ODD dans les Directions de la Programmation et de la Prospective des ministères.

Le présent document s'articule autour de six (06) parties. La première partie concerne un point sur les valeurs actuelles des indices des ODD ainsi que leurs statuts et tendances. Ensuite, les piliers des ODD à savoir : « population », « prospérité », « planète » et « paix » sont organisés en chapitres qui abordent chacun les ODD qui les composent. Enfin, la dernière partie aborde les difficultés rencontrées et les perspectives.

Méthodologie générale

10. Le processus d'élaboration du présent rapport s'est déroulé en cinq grandes étapes à savoir : i) la collecte des informations sur les indicateurs ; ii) l'analyse des informations collectées ; iii) le calcul des indices de mesure de performance et l'établissement des tableaux de bord associés ; iv) l'examen et l'enrichissement du rapport et v) la validation du rapport.

11. La première étape relative à la collecte des informations a été faite en deux phases à savoir la phase de la revue documentaire et celle de la collecte de données sur les niveaux des indicateurs auprès des sources productrices de données. La phase de la revue documentaire a consisté à la consultation de tous les documents existants sur les indicateurs des cibles prioritaires ODD. On distingue notamment le manuel de définition et de calcul des indicateurs ODD actualisé et le rapport sur la présentation de la situation de référence et de l'identification des cibles intermédiaires 2020, 2025 et 2030 des cibles prioritaires des ODD au Bénin. Ensuite, il a été question de collecter les données auprès des ministères sur les niveaux des indicateurs à partir d'un canevas de renseignement des niveaux des indicateurs ODD et le Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD) conçus par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD). Les informations demandées concernent : (i) le renseignement du niveau des indicateurs ODD sur la période 2016-2020 ; (ii) les résultats probants expliquant l'évolution du niveau des indicateurs des cibles prioritaires de 2019 à 2020 et (iii) les données désagrégées de l'indicateur sur la période 2016-2020.

12. Par la suite, il a été question d'analyser et de synthétiser les différentes informations collectées. Ces deux premières phases de collecte et d'analyse de données ont été effectuées durant le mois de juillet 2021. La troisième phase a consisté au calcul des indices de mesure de performance des ODD.

A ce niveau, il importe de préciser que la plateforme SIG-ODD a permis d'extraire de façon systématique les indices des ODD, des cibles et des indicateurs ainsi que les tableaux de bord associés. La section suivante rappelle la méthodologie de calcul des indices des ODD tiré de l'étude relative à la conception des indices de mesures de performance des ODD réalisée par le Ministère du Développement et de la Coordination Action (MDC) à travers la DGCS-ODD en 2018.

- Méthodologie de calcul des indices des ODD

13. Quatre étapes ont été suivies dans le cadre de l'élaboration desdits indices à savoir : i) le calcul de l'indice dimensionnel ; ii) la combinaison des scores pour calculer l'indice de la cible ; iii) la combinaison des indices des cibles pour calculer les indicateurs composites ODD et iv) la combinaison des indices des ODD pour calculer l'indicateur composite pour les 17 ODD.

14. A l'étape du calcul de l'indice dimensionnel, pour chaque indicateur ODD, un indice dimensionnel est calculé grâce à la formule suivante :

$$\boldsymbol{Indice\ dimensionnel = \frac{Valeur\ actuelle - Valeur\ Minimale}{Valeur\ cible - Valeur\ Minimale}}$$

15. En effet, il s'agit de transformer chaque indicateur pour l'exprimer en des unités différentes sur une échelle de 0 à 1. Le calcul de l'indice dimensionnel requiert de choisir la valeur minimale et la valeur cible pour chacun des indicateurs. La valeur cible à considérer est la valeur cible retenue à l'horizon 2030. La valeur cible exprimant l'objectif, il va de soi qu'elle soit retenue comme la valeur maximale à atteindre sur la période. S'agissant du minimum, l'option retenue est de considérer la plus petite valeur des valeurs historiques avec comme référence l'année 2000.

16. Au niveau de la deuxième étape, l'indice cible est calculé à partir de la combinaison des scores de chaque indice dimensionnel. La formule qui permet de générer cet indice est la suivante :

$$ICi_{ODD} = \sqrt[N]{(I^{i1} * I^{i2} * I^{i1} * \ldots . * I^{in} * \ldots \ldots . I^{iN})}$$

17. où I^{i} est l'indice dimensionnel d'un indicateur permettant de mesurer la cible i et N, le nombre d'indicateurs retenus pour mesurer la cible i.

18. A l'étape 3 relative à la combinaison des indices des cibles pour calculer les indicateurs composites ODD, la même méthode de l'étape précédente est adoptée pour calculer les indicateurs composites des ODD et ceci à partir des indices des cibles. La méthode de calcul est la suivante :

$$I(ODD^{i}) = \sqrt[Q]{(IC^{i1} * IC^{i2} * IC^{i1} * \ldots . * IC^{in} * \ldots \ldots . IC^{iQ})}$$

19. où IC^{in} est l'indice de la cible numéro n associée à l'ODD i et Q le nombre total de cibles pour l'ODD i.

20. En ce qui concerne le calcul de l'indicateur composite des ODD, on procède à la moyenne géométrique des indicateurs composites des dix-sept (17) ODD, soit la formule suivante :

$$I(ODD) = \sqrt[17]{(I(ODD_1) * I(ODD_2) * \ldots . * I(ODD_{17}))}$$

- Méthodologie pour assigner une couleur aux valeurs des indices pour chaque ODD, chaque cible et indicateur

21. A la suite du calcul des indices dimensionnels des indicateurs, quatre bandes de couleurs ont été utilisées pour apprécier les progrès du pays sur un indicateur particulier. En effet, lorsque la valeur de l'indice dimensionnel se situe entre « 0 et 40 », on associe une couleur rouge. Cette couleur passe à l'orange entre « 40 et 60 », au jaune entre « 60 et 80 », et puis au vert pour une valeur égale à «80-100 ».

Figure 1 : Bandes de couleurs associées aux indices des indicateurs selon les intervalles de valeurs



22. Le but de l'attribution de ces couleurs à l'instar de celles retenues par le Centre Africain des ODD dans ses rapports, est de mettre en évidence les cibles et les ODD qui nécessitent une attention particulière et doivent donc être prioritaires pour une action rapide. La moyenne de tous les indicateurs d'une cible ou ODD peut masquer des domaines de préoccupation majeure si le pays obtient de bons résultats sur la plupart des indicateurs mais fait face à de graves déficits sur une ou deux mesures au sein d'une même cible ou du même ODD.

23. Par conséquent, dans un premier temps, l'attribution des couleurs aux cibles regroupent les notes des indicateurs pour chaque cible en estimant la moyenne des valeurs des deux indicateurs sur lesquels le pays a enregistré les moins bons résultats. À cette fin, les valeurs des indicateurs ont d'abord été rééchelonnées de 0 à 3, où 0 correspond à la limite inférieure, 1 à la valeur du seuil entre le rouge et l'orange (« seuil rouge »), 2 à la valeur du seuil entre le jaune et vert (« seuil vert »), et 3 à la limite supérieure. Pour tous les indicateurs, le seuil jaune/orange a été défini comme la valeur à mi-chemin entre les seuils rouge et vert (1,5). Chaque intervalle entre 0 et 3 est continu.

24. Nous avons ensuite pris la moyenne des valeurs des deux indicateurs rééchelonnés sur lesquelles le pays a le moins performé pour identifier la note de la cible. Nous avons appliqué la règle supplémentaire selon laquelle pour marquer le vert pour la cible, les deux indicateurs devaient être verts - sinon la cible serait classée jaune. De même, un score rouge n'a été appliqué que si les deux indicateurs les moins performants obtiennent un score rouge. Si le pays ne possède qu'un seul point de données au titre de la cible, la note de couleur de cet indicateur détermine la note globale de la cible. Si le pays a moins de 50% des indicateurs disponibles sous un objectif, la couleur associée à cet objectif est « grise ».

25. Une fois, la couleur attribuée aux différentes cibles de chaque ODD, la couleur attribuée à l'ODD est obtenue en appliquant la même règle aux cibles. C'est-à-dire que nous avons pris la moyenne des valeurs deux cibles rééchelonnées sur lesquelles le pays a le moins performé pour identifier la note de l'ODD et ainsi de suite.

- Méthodologie pour attribuer les tendances aux cibles et aux ODD

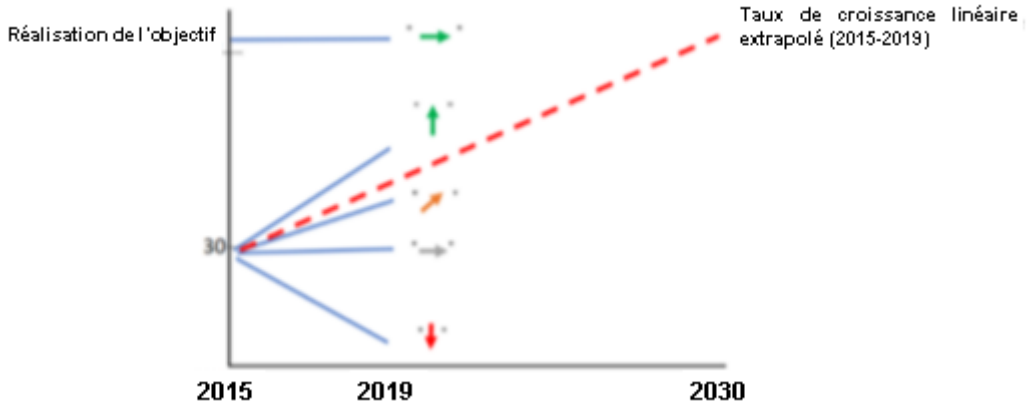
26. En utilisant des données historiques, nous estimons la vitesse à laquelle le pays a progressé vers la valeur cible d'un indicateur et déterminons si - s'il se poursuit dans le futur - ce rythme sera suffisant pour atteindre cette valeur d'ici 2030. Pour estimer la tendance de chaque indicateur, nous avons calculé les taux de croissance annuels linéaires (c'est-à-dire les améliorations annuelles en pourcentage) nécessaires pour atteindre l'objectif d'ici 2030 (c'est-à-dire 2015-2030) que nous avons comparés au taux de croissance annuel moyen sur la période la plus récente (généralement 2015-2018). Les progrès vers la réalisation des objectifs sur un indicateur particulier sont décrits à l'aide d'un système à 5 flèches (figure 1). La figure 2 illustre graphiquement la méthodologie.

Figure 2 : Les cinq flèches pour mettre en exergue les tendances des ODD



Source : Adapté du SDG index and dashboard, SDSN, 2016

Figure 3 : Représentation graphique de la méthodologie des tendances des ODD



Source : Adapté de SDG index and dashboard, SDSN, 2016

27. Pour estimer la tendance globale d'une cible et d'un ODD, chaque tendance d'indicateur pour cette cible ou cet ODD a été normalisée à nouveau à partir d'une échelle linéaire à partir de 0 à 4. Les indicateurs à tendance « décroissante » se sont vus attribuer une valeur comprise entre 0 et 1, où 0 est le pire taux de diminution du score et 1 correspond à absolument aucun changement du score au fil du temps. Les tendances des indicateurs qui étaient «stagnantes» se sont vues attribuer une valeur comprise entre 1 et 2, 2 étant la valeur correspondant à 50% du taux de croissance nécessaire pour atteindre l'objectif d'ici 2030. Les indicateurs qui «s'amélioraient modérément» se sont vus attribuer une valeur comprise entre 2-3 où 3 est le taux de croissance exact nécessaire pour atteindre l'objectif d'ici 2030. Les indicateurs qui sont «sur la bonne voie» se sont vu attribuer des valeurs entre 3-4, où 4 est la meilleure amélioration au cours de la période. Les indicateurs à tendance dite «maintien de la réalisation des ODD» se sont vus attribuer un score d'exactement 3. Les bandes individuelles sont linéaires, mais l'échelle continue de 0 à 4 n'est pas linéaire dans son ensemble.

28. Les tendances ne sont signalées au niveau des cibles ou des ODD que si des données sur les tendances étaient disponibles pour au moins 75% des indicateurs considérés pour cette cible ou cet objectif. Les tendances des indicateurs sont parfois basées sur des points de données qui précèdent l'adoption des ODD compte tenu de la disponibilité des données. Au fil du temps, nous mettrons à jour les données pour utiliser 2015 comme année de référence pour les tendances des ODD.

I. Indices et tableaux de bord des ODD

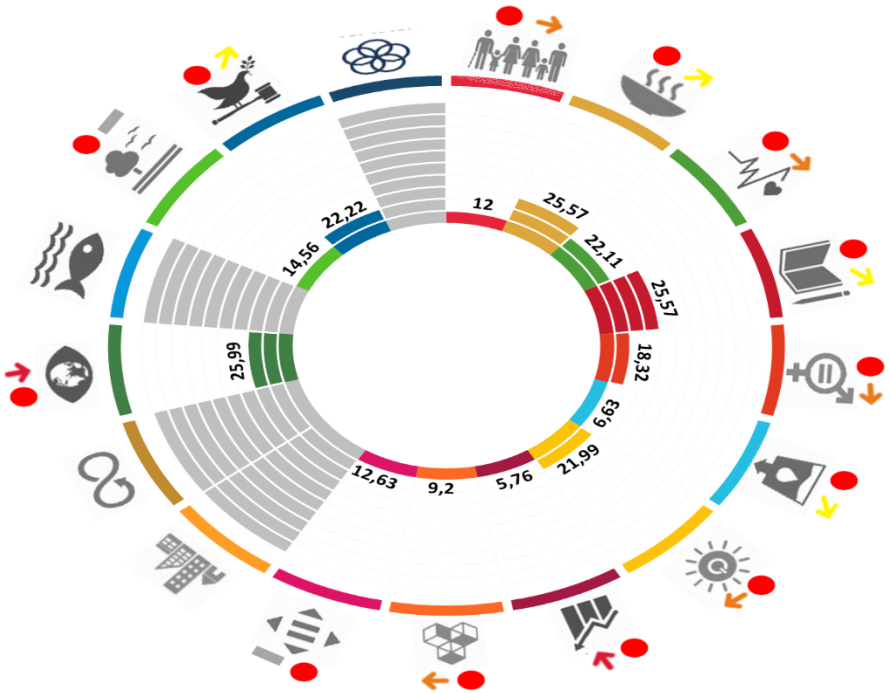
1.1. Performance globale

29. La performance globale des indices des ODD s'élève à 15,98%. Autrement dit, le pays n'a parcouru actuellement qu'environ le cinquième du chemin à parcourir pour espérer atteindre l'ensemble des ODD. Cette performance a été calculée à partir de treize (13) ODD pour lesquels les informations sont disponibles à savoir : les ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 13 ; 15 et 16. Ainsi, il ressort que tous les 13 ODD présentent actuellement des « défis majeurs ».

30. La lecture de la figure ci-après fait ressortir deux groupes d'ODD qui se distinguent à travers leurs tendances. Le premier groupe met en exergue les ODD présentant une tendance moyenne stagnante pour l'ensemble de ces indicateurs. Il s'agit de : ODD 1 « Pas de pauvreté » ; 3 « Bonne santé et bien-être » ; 5 « Egalité entre les sexes » ; 7 « Energie propre et d'un coût abordable » ; 8 « Travail décent et croissance économique » ; 9 « Industrie, infrastructures et innovation » et 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ». Ensuite, l'ensemble des indicateurs du second groupe d'ODD constitués des ODD : 2 « Faim zéro » ; 4 « Education de qualité » ; 6 « Eau propre et assainissement » et 16 « Paix, justice et institutions efficaces » ont enregistré une amélioration modérée.

31. Par ailleurs, les informations sur les statuts et/ou les tendances de certains ODD n'ont pas pu être affichés compte tenu du nombre insuffisant d'informations sur les indicateurs desdits ODD (2 sur 13 à savoir : ODD 10 et 15).

Figure 4 : Statut et tendance actuels des ODD



1.2. Performance par pilier

1.2.1. Population/people

32. De la lecture du tableau 1 ci-après, il ressort que des défis majeurs (cercle rouge dans le tableau) persistent au niveau de l'ensemble des cibles des six (06) ODD que regroupe le pilier « Population ». Seules deux cibles présentent d'importants défis (cercle orange) et une cible est en voie d'atteinte. Il s'agit des cibles 1.2 ; 3.2 et 4.4 respectivement de l'ODD 1 (*1.2 d'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté*), de l'ODD 3 (*3.2 d'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la*

mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus) et de l'ODD 4 (*4.4 d'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat*).

33. Pour ce qui concerne les tendances des cibles au sein de ce pilier, la tendance de la majorité des cibles est stagnante (flèche orange) notamment celle des cibles de l'ODD 1 « Pas de pauvreté ». Les cibles 2.3 « productivité et petits exploitants » ; 3.2 « mortalité infantile et néonatale » et 4.4 « compétence et accès à l'emploi » qui présentent d'importants défis sont sur la bonne voie d'être atteinte (flèche verte). Par ailleurs, les cibles 2.1 « faim », 4.1 « éducation scolaire », 4.5 « égalité des chances », 5.1 « lutte contre les discriminations » et 6.1 « accès à l'eau potable » présentent une amélioration modérée.

Tableau 1 : Performance des cibles du pilier « Population »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
Pilier « Population/People »			
ODD 1 Pas de pauvreté	12	🔴	→
1.2 Pauvreté	52,5	🟡	→
1.3 Protection sociale	9,43	🔴	–
1.4 Accès aux ressources	3,49	🔴	↓
ODD 2 Faim zéro	25,57	🔴	↗
2.1 Faim	16,18	🔴	↗
2.2 Malnutrition	25,25	🔴	→
2.3 Productivité et petits exploitants	40,9	🟡	↑
ODD 3 Faim zéro	23,05	🔴	→
3.1 Mortalité maternelle	10,79	🔴	↓
3.2 Mortalité néonatale et infantile	46,71	🟡	↑

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
3.3 Maladies transmissibles	17,88		
3.4 Maladies non transmissibles	27,46		
3.7 Santé sexuelle et procréative	26,33		
ODD 4 Education de qualité	**37,71**		
4.1 Education scolaire	15,27		
4.4 Compétences et accès à l'emploi	96,16		
4.5 Égalité des chances	36,52		
ODD 5 Egalité entre les sexes	**18,32**		
5.1 Lutte contre les discriminations	25,93		
5.5 Participation et accès aux postes de direction	12,95		
ODD 6 Eau propre et assainissement	**6,63**		
6.1 Accès à l'eau potable	32,2		
6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène	2,21		-
6.4 Gestion durable des ressources en eau	-	-	-
6.5 Gestion intégrée des ressources	4,09		

1.1.1. Prospérité/prosperity

34. Au niveau du pilier « Prospérité », à l'exception de la cible 11.1 « accès au logement décent » qui est en voie d'atteinte, des défis majeurs (cercle rouge dans le tableau) persistent au niveau de toutes les cibles des cinq (05) ODD qu'il regroupe. Pour ce qui concerne les tendances des cibles au sein de ce pilier, elles sont décroissantes excepté au niveau des cibles 7.1 « accès à l'énergie », 8.5 « plein emploi et travail décent » et 9.1 « infrastructure durable ». Ainsi, le pays stagne dans sa progression vers l'atteinte des indicateurs des cibles 7.1 et 8.5 au moment où il a connu une amélioration modérée au niveau de la cible 9.1.

Tableau 2 : Performance des cibles du pilier « Prospérité »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
Pilier « Prospérité/Prosperity »			
ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable	21,99		
7.1 Accès à l'énergie	21,99		
ODD 8 Travail décent et croissance économique	5,76		
8.2 Productivité économique	4,23		
8.3 Développement des PME	4,11		
8.5 Plein emploi et travail décent	13,11		
8.9 Tourisme durable	4,82		
ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	9,2		
9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles	11,67		
9.2 Industrialisation socioéconomiquement durable	7,26		
9.5 Innovation, recherche et développement	-	-	-
ODD 10 Inégalités réduites	12,63		–
10.1 Evolution des revenus des plus pauvres	24,11		–
10.2 Autonomisation et Intégration	16,71		–
10.3 Égalité des chances	5		–
ODD 11 Villes et communautés Durables	–	–	–
11.1 Accès au logement décent	80,2		
11.3 Urbanisation durable	–	–	–
11.5 Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	–	–	–

1.1.1. Planète/planet

35. Au niveau du pilier « Planète », des défis majeurs persistent au niveau de toutes les cibles des deux ODD (ODD 13 et 15) pour lesquels les

informations sont disponibles. Pour ce qui concerne les tendances des cibles au sein de ce pilier, on observe une tendance stagnante au niveau de la cible 13.1 relative à la « résilience et l'adaptation ».

Tableau 3 : Performance des cibles du pilier « Planète »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
Pilier « Planète/Planet »			
ODD 12 Consommation et production responsable	–	–	–
12.2 Gestion durable des ressources naturelles	–	–	–
12.5 Réduction des déchets	–	–	–
12.7 Marchés publics durables	–	–	–
12.8 Formation et information environnementales	–	–	–
ODD 13 Lutte contre le Changement Climatique	25,99	🔴	→
13.1 Résilience et adaptation	25,99	🔴	→
ODD 14 Vie aquatique	–	–	–
14.2 Écosystèmes marins et côtiers	–	–	–
14.5 Préservation de zones marines	–	–	–
ODD 15 Vie terrestre	14,56	🔴	–
15.1 Préservation des écosystèmes terrestres	18,2	🔴	–
15.2 Gestion durable des forêts	9	🔴	–
15.3 Dégradation des sols	18,85	🔴	–

1.1.1. Paix/Peace

36. Excepté la cible 16.9 relative à « l'état civile » affichant d'importants défis, des défis majeurs persistent au niveau des quatre autres cibles de l'ODD 16. En outre, on observe une amélioration modérée au niveau de la cible 16.2 (« Maltraitance et exploitation infantiles »), une tendance stagnante au niveau des cibles 16.3 (« Etat de droit et accès à la justice ») et 16.6 (« Institutions

exemplaires ») au moment où les cibles 16.5 (« corruption ») et 16.9 (« état civil ») sont en voie d'atteinte.

Tableau 4 : Performance des cibles du pilier « Paix »

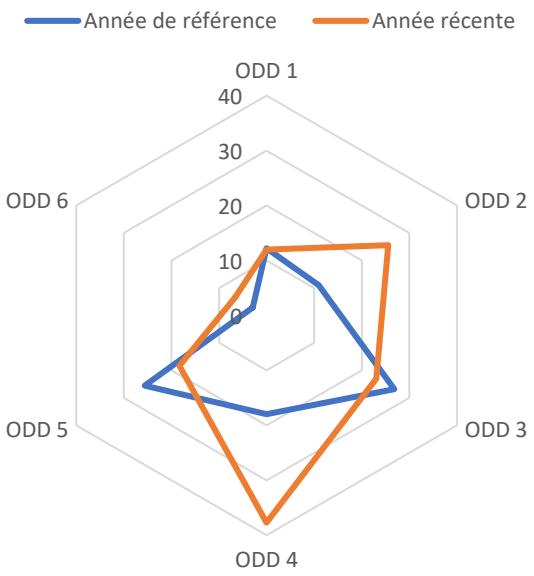
ODD/Cibles		Statut	Trend
Pilier « Paix/Peace »			
ODD 16 Justice, paix et institution efficace	22,22		
16.2 Maltraitance et exploitation infantiles	18,82		
16.3 État de droit et accès à la justice	32,48		
16.5 Corruption	22,82		
16.6 Institutions exemplaires	6,16		
16.9 État civil	63,06		

II. Population

37. A travers ce pilier, les Etats membres des Nations Unies sont déterminés à éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain. Ce pilier fait le point des niveaux atteints par les indicateurs des cibles prioritaires des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 5 (égalité des sexes) et 6 (eau propre et assainissement).

38. Il ressort de l'analyse des indices de progrès des ODD de ce pilier, une amélioration des progrès au niveau des ODD 2 (passant de 10,98 à 25,57), ODD 4 (passant de 17,97 à 37,71) et ODD 6 (passant de 2,89 à 6,63) tandis qu'une contreperformance est constatée au niveau des ODD 1 (passant de 12,22 à 12), ODD 3 (passant de 26,84 à 23,05) et ODD 5 (passant de 25,62 à 18,32).

Figure 5 : Evolution des indices des ODD du pilier « Population »



Source : DGCS-ODD



Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

39. Le tableau ci-après montre l'évolution des indices de progrès pour les cibles et les indicateurs de l'ODD 1 ainsi que leurs statuts et tendances. Il ressort de la lecture dudit tableau, une très légère contreperformance de l'ODD 1 s'expliquant notamment par celle de la cible 1.4 relative à l'accès aux ressources. En effet, l'indice de progrès de l'ODD 1 a baissé de 0,22 point pour s'établir à 12. Ainsi, le pays vient juste de parcourir environ le dixième du chemin pour l'atteinte de cet objectif au niveau duquel des défis majeurs persistent. Pour la cible 1.2 « pauvreté », le pays a parcouru la moitié du chemin pour l'atteindre. Par ailleurs, des défis importants persistent au niveau de la cible 1.2 « pauvreté » au niveau de laquelle le pays stagne. De plus, l'ensemble des indicateurs de cet ODD présentent une tendance stagnante.

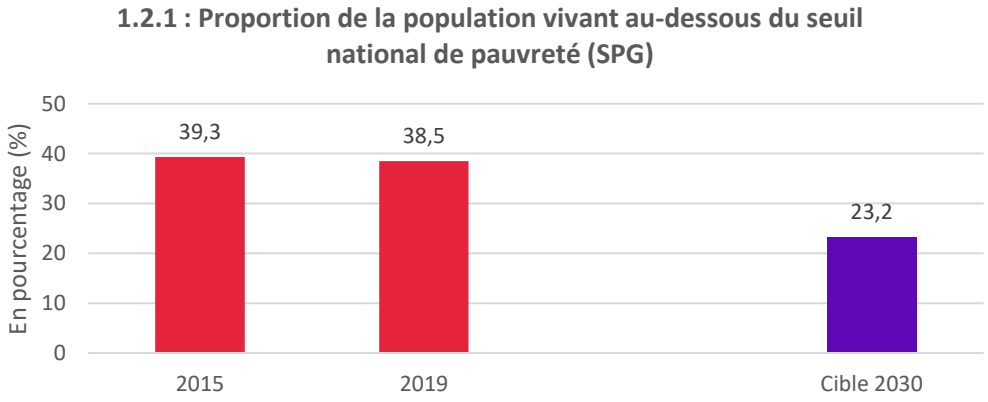
Tableau 6 : Indicateurs composites de l'ODD 1

ODD 1 Pas de pauvreté	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
1.2 Pauvreté				51.42	52.5		
1.2.1: Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%)	39,3 (EmicoV 2015)	38.5 (EHCVM 2019)	23,2	54	56.29		
1.2.2: Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes (%)	15,3 (EmicoV 2015)	15,3 (EmicoV 2015)	7,9	48,97	48,97		–
1.3 Protection sociale				9,43	9,43		–
1.3.1: Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale (%)	3,3 (EmicoV 2015)	3,3 (EmicoV 2015)	35	9,43	9,43		–
1.4 Accès aux ressources				3,76	3,49		

ODD 1 Pas de pauvreté	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
1.4.1: Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (%)	25,4 (MICS 2014)	24,3 (EDS 2017-2018)	100[1]	6,75	5,38		
1.4.2: Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier) sur au moins une terre (%)	0,43 (EmicoV 2015)	0,43 (EmicoV 2015)	20	2,15	2,15		-
1.4.3: Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier) (%)	**1,3** (EmicoV 2015)	**1,3** (EmicoV 2015)	35,39	3,67	3,67		-

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Indicateur 1.2.1 : *Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG2)*



[1] Cible internationale

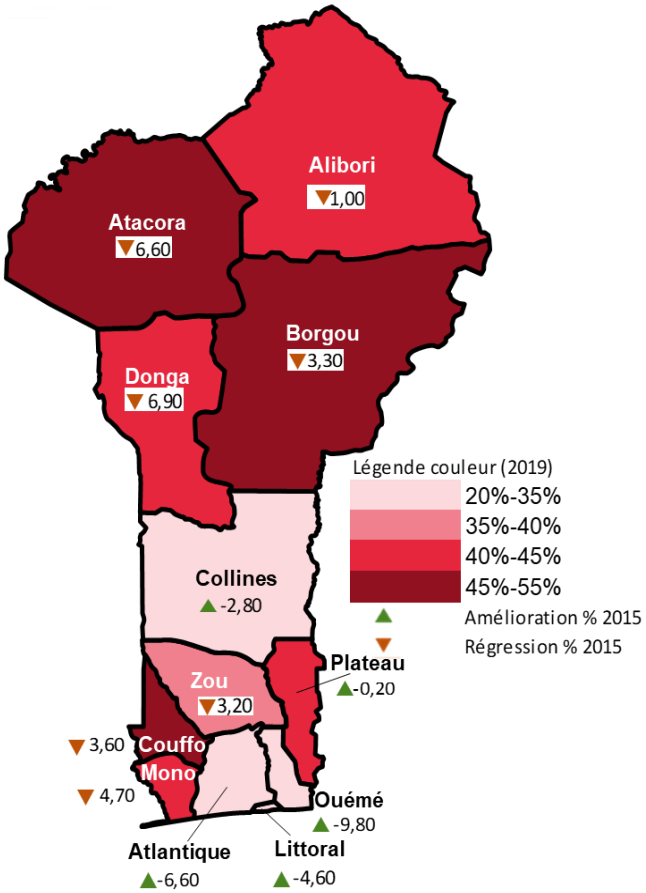
[2] Le seuil de pauvreté national basé sur le coût des besoins essentiels, peut être considéré comme correspondant aux dépenses minimales requises par un individu pour répondre à ses besoins de base, alimentaires ou non. Il est obtenu par l'addition des seuils alimentaires et non alimentaires. SPG=SPA*(1+p) ou SPA est le seuil alimentaire et p désigne le ratio entre les dépenses alimentaires et les dépenses non alimentaires des ménages en dessous de la médiane.

Source : EHCVM 2019, INStaD

40. La proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté correspond au pourcentage de la population nationale qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires représentés par le seuil de pauvreté (SPG).

41. Sur la base du raccordement des résultats de l'enquête EMICoV 2015 à partir de l'EHCVM 2019, il ressort que la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté a baissé de 0,8 de pourcentage, passant de 39,3% en 2015 à 38,5% en 2019. La pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté en milieu urbain est de 31,4% contre 44,2% en milieu rural.

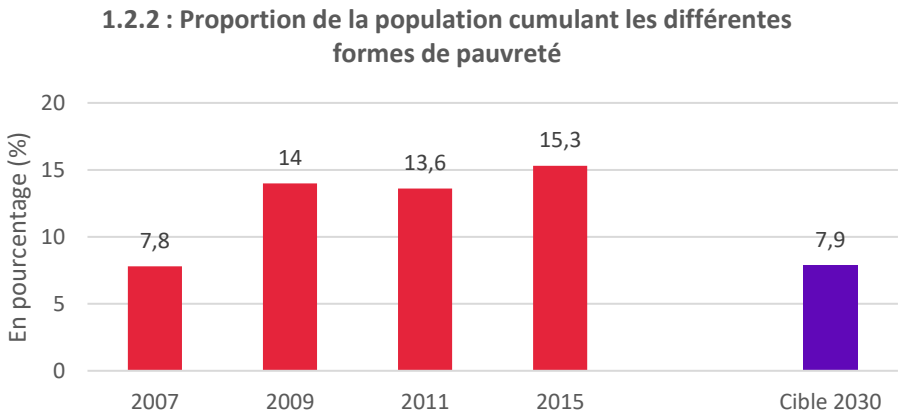
Figure 7 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par département en 2019 (%)



Source : EHCVM 2019, INStaD

42. Cependant, des disparités sont observées au niveau des départements. En effet, les départements de l'Ouémé (18,3%) et du Littoral (18,9%) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l'ensemble des autres départements. L'Atacora (60,5%), le Borgou (53,3%) et le Couffo (52,3%) sont les départements où la pauvreté sévit le plus. Par rapport à l'année 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse dans les départements de l'Ouémé (-9,8 points), de l'Atlantique (-6,5 points), du littoral (-4,6 points), des Collines (-2,9 points) et du Plateau (-0,2 point) en 2019. L'aggravation de l'incidence dans les autres départements varie de 1,0% à 6,9%. Les départements de la Donga (+6,9 points) et de l'Atacora (+6,6 points) sont les plus touchés par cet accroissement de la population pauvre.

Indicateur 1.2.2 : Proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté

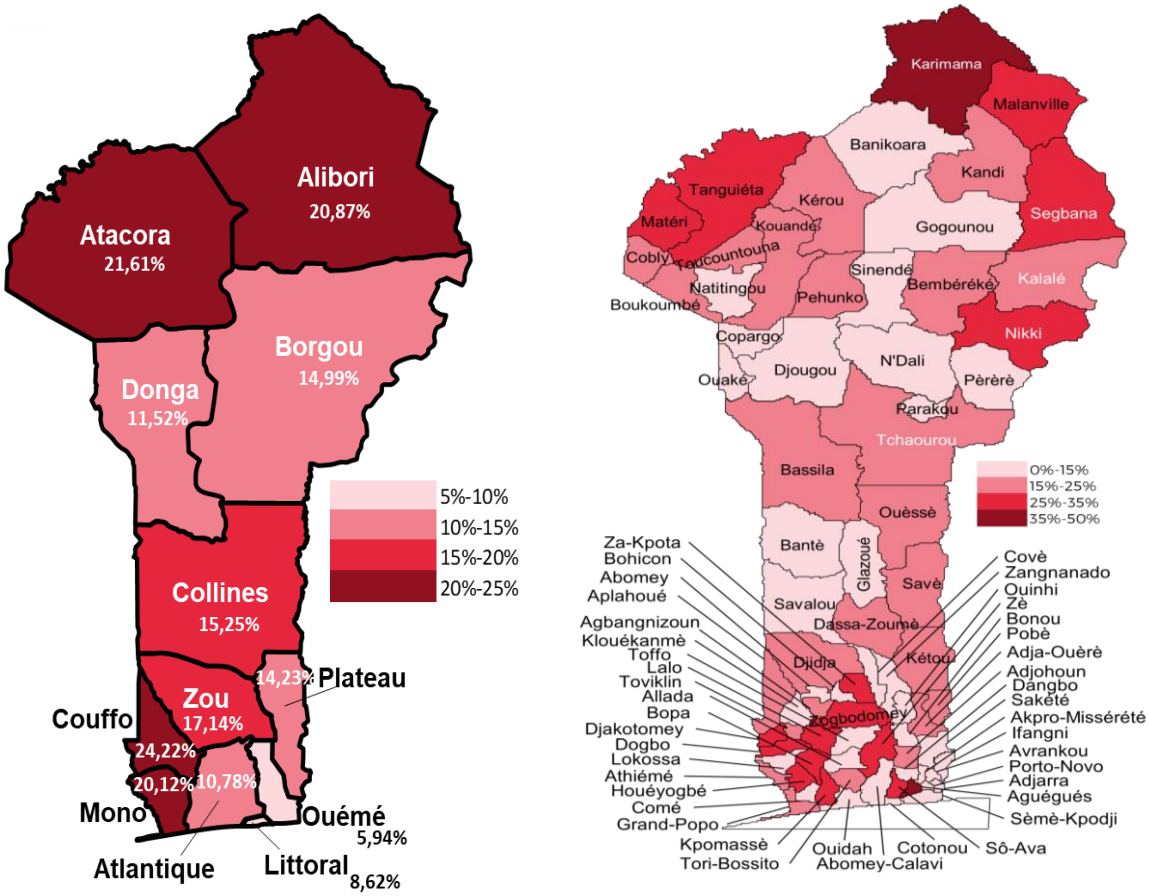


Source : EMICoV 2007-2015, INSAE

43. La proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté correspond au pourcentage de la population nationale vivant en situation de pauvreté monétaire et non monétaire.

44. La proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté s'est établie à 15,3% en 2015, contre 7,8% en 2007. Six (06) départements sur les douze (12) ont une proportion de population cumulant les différentes formes de pauvreté supérieure à la proportion nationale. Il s'agit des départements de l'Alibori, de l'Atacora, des Collines, du Couffo, du Mono et du Zou.

Figure 8 : Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes par département et par commune en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

45. De plus, 0 à 15% de la population de trente-cinq (35) communes vivent dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes en 2015. Dans cette tranche, trois (03) communes à savoir, Abomey-Calavi, Porto-Novo et Sèmè-Kpodji, enregistrent une proportion très proche de 0%. Par ailleurs, plus de

35% de la population des communes d'Aguégués et de Karimama sont dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes.

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

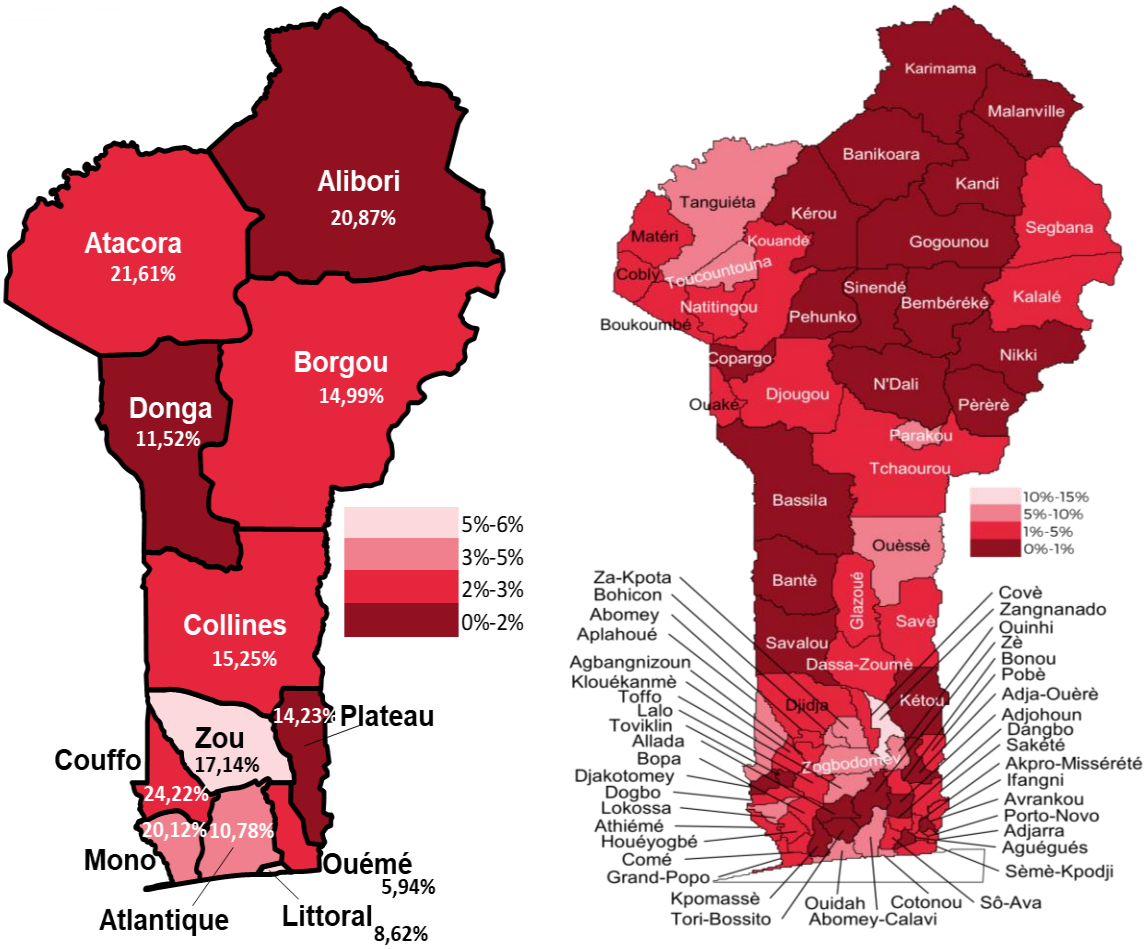
Indicateur 1.3.1 : *Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale*

46. Un individu bénéficie du socle ou système de protection sociale, s'il a bénéficié au moins une fois au cours d'une période de référence d'une assistance sociale ou d'une assurance sociale ou d'un service d'actions sociales ou des services sociaux d'appui aux groupes vulnérables. La proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale correspond au pourcentage de la population qui bénéficie du socle dans la population totale.

47. Seulement 3,3% de la population ont bénéficié au moins une fois d'une assistance sociale ou d'une assurance sociale en 2015 selon l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV). Cette situation présente des disparités prononcées au niveau départemental. Ainsi, huit (08) départements sur douze (12) ont moins de 3% de leur population ayant bénéficié de socles ou systèmes de protection sociale en 2015, soit une proportion inférieure à la moyenne nationale. A l'opposé, quatre (04) départements ont enregistré une proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale supérieure à la moyenne nationale.

Il s'agit des départements du Zou (5,9%), du Littoral (5,6%), de l'Atlantique (4,3%) et du Mono (3,8%).

Figure 9 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale par département et par commune en 2015 (%)



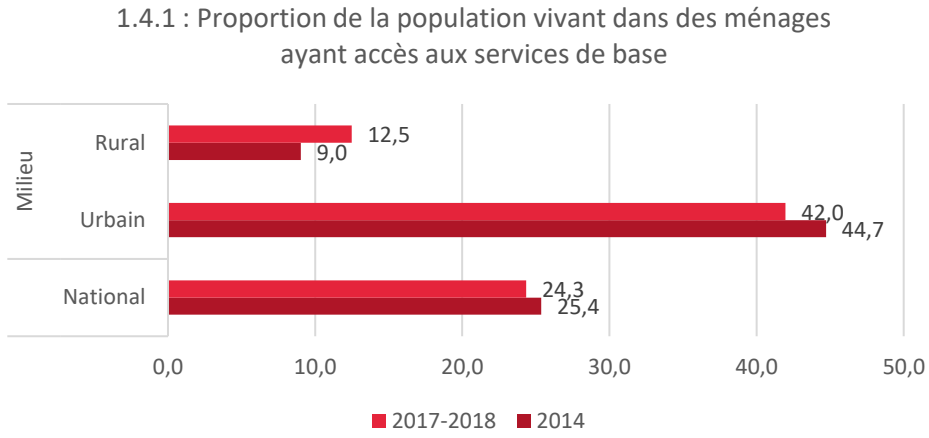
Source : EMICoV 2015, INSAE

48. Au niveau communal, Zangnanado est la commune ayant enregistré la proportion de la population la plus élevée bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale soit 13,5% Les 76 autres communes ont une

proportion qui varient entre 0 et 10% pour cet indicateur. Les six communes ayant enregistré une proportion nulle sont : Karimama, Allada, Tori-Bossito, Savalou, Bassila, Adjohoun.

Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Indicateur 1.4.1 : *Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base*



Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

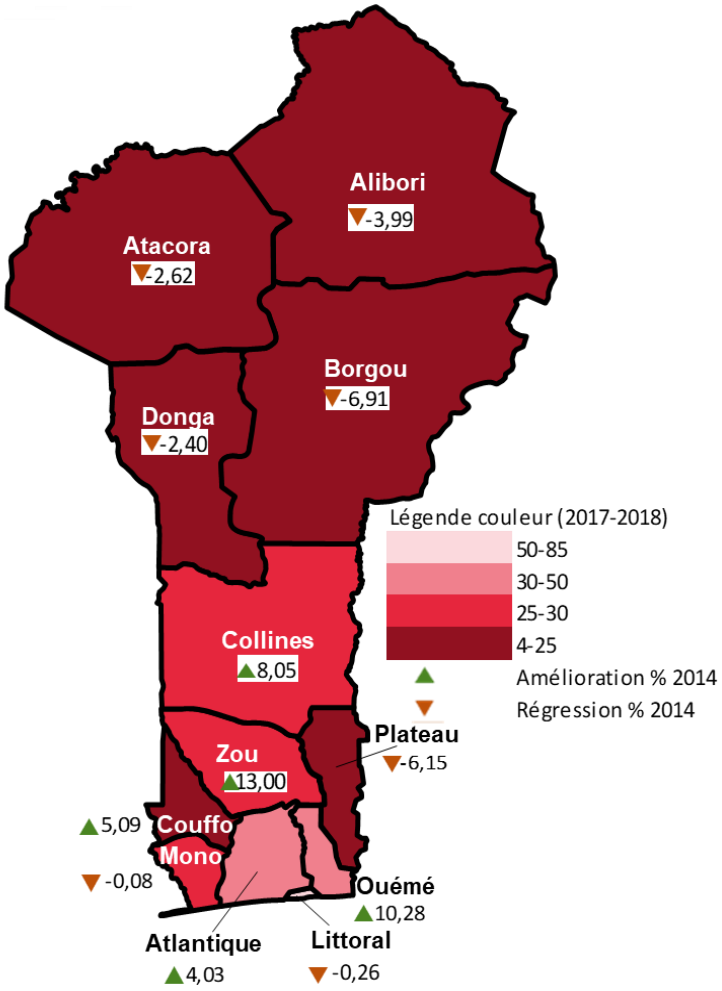
49. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base correspond au pourcentage de la population (ou de ménage) qui ont accès aux services sociaux de base. L'accès aux services sociaux de base fait référence à l'accès à l'eau potable, l'électricité, l'éducation, au service de santé, aux infrastructures marchandes.

50. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base est passée de 25,4% en 2014 à 24,3% en 2017-2018. Les

niveaux de cette proportion en milieu rural montrent que bien qu'en hausse légère par rapport à 2014 (9%), la proportion de la population rurale vivant dans des ménages ayant accès aux services de base reste faible en 2018 (12,5%).

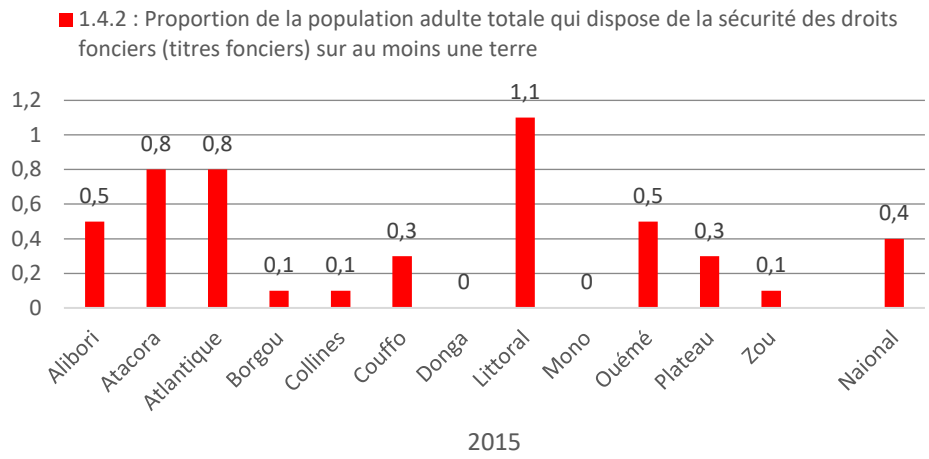
51. Cependant, de fortes disparités se font remarquer au niveau départemental. En 2017-2018, le Littoral (81%), l'Ouémé (41,8%), le Mono (27,1%) et l'Atlantique (33%) enregistrent des proportions supérieures à la proportion nationale contrairement aux départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, du Couffo, de la Donga et du Zou. En outre, la lecture des données révèle une amélioration du niveau de la proportion dans les départements de l'Atlantique, des Collines, du Couffo, de l'Ouémé et du Zou contrairement aux autres départements dans lesquels la proportion est en régression.

Figure 10 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base par département en 2017-2018



Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

Indicateur 1.4.2 : *Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre*

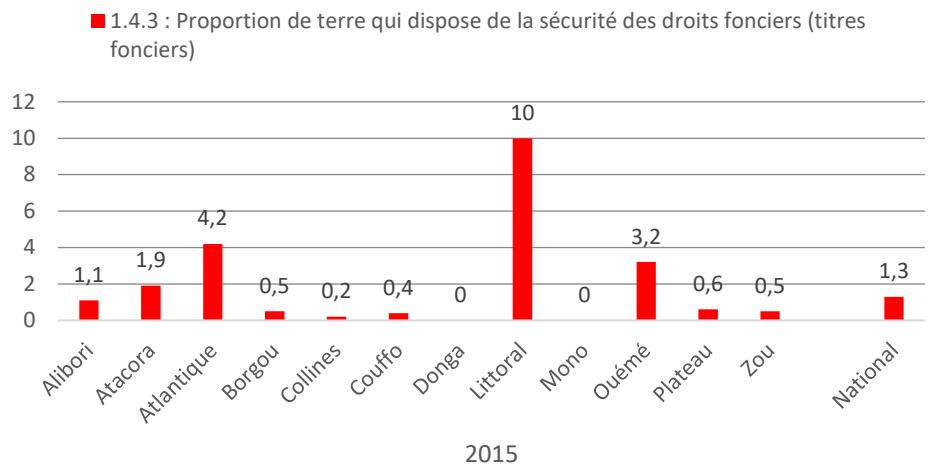


Source : EMICoV 2015, INSAE

52. Cet indicateur mesure le pourcentage de la population adulte qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre.

53. La proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers est de 0,4% en 2015 (voir graphique ci-dessus). La faiblesse de la proportion au niveau national se reflète à travers ses niveaux dans les départements. En effet, hormis le Littoral dont la proportion de la population adulte totale disposant de la sécurité des droits fonciers s'établit à 1,1%, les 11 autres départements enregistrent des proportions inférieures à 1%. Par ailleurs, le graphique montre que dans la Donga et le Mono, aucune personne adulte ne dispose de sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre.

Indicateur 1.4.3 : *Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers)*



Source : EMICoV 2015, INSAE

54. Cet indicateur représente le rapport en pourcentage de terre qui dispose de titres fonciers (titres fonciers).

55. En 2015, 1,3% des terres dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier) au Bénin. Dans les départements du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé, la proportion s'établit respectivement à 10%, 4,2% et 3,2%. Cependant, dans la Donga et dans le Mono, aucune terre ne dispose de la sécurité des droits fonciers.



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

56. On constate une amélioration du niveau de l'indice de cet ODD 2 de 14,59 points pour s'établir à 25,57. Cependant, le pays vient juste de parcourir le quart du chemin pour l'atteinte de cet objectif. Ainsi, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour espérer être au rendez-vous en 2030. Cependant, une contreperformance est constatée au niveau de la cible 2.2 relative à la malnutrition même si la tendance d'évolution de cette cible est stagnante. En outre, des défis majeurs persistent au niveau de toutes les cibles de cet objectif même si une amélioration est observée au niveau de la cible 2.3 « production et petits exploitants » et son indicateur relatif au volume de production par unité de travail.

Tableau 5 : Indicateurs composites de l'ODD 2

ODD 2 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
2.1 Faim				**10,45**	**16,18**	🔴	–
2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation (%)	14,23 (Bilan alimentaire 2015)	14,23 (Bilan alimentaire 2015)	6,6	9,17	9,17	🔴	–
2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (%)	11 (AGVSA 2013)	9,6 (AGVSA 2017)	3,6	11,9	28,57	🔴	↗
2.2 Malnutrition				**28,25**	**25,25**	🔴	→
2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%)	34 (MICS 2014)	32,2 (EDS 2017-2018)	10	27,49	32,93	🔴	→
2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5	6,2 (MICS 2014)	6,8 (EDS 2017-2018)	1,8	29,03	19,35	🔴	↓

ODD 2 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
ans, par forme (surpoids et émaciation) (%)							
2.3 Productivité et petits exploitants				4,48	40,9		
2.3.1 Volume de production par unité de travail,	6,61 (2015)	9,13 (2020)	13,22	4,48	40,9		
2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires	–	–	–	–	–	–	–

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Indicateur 2.1.1 : *Prévalence de la sous-alimentation*

57. La prévalence de la sous-alimentation désigne la proportion des personnes dont l'apport énergétique alimentaire est insuffisant pour maintenir une vie saine et active. Cette proportion s'élève à 14,23% en 2015 au Bénin.

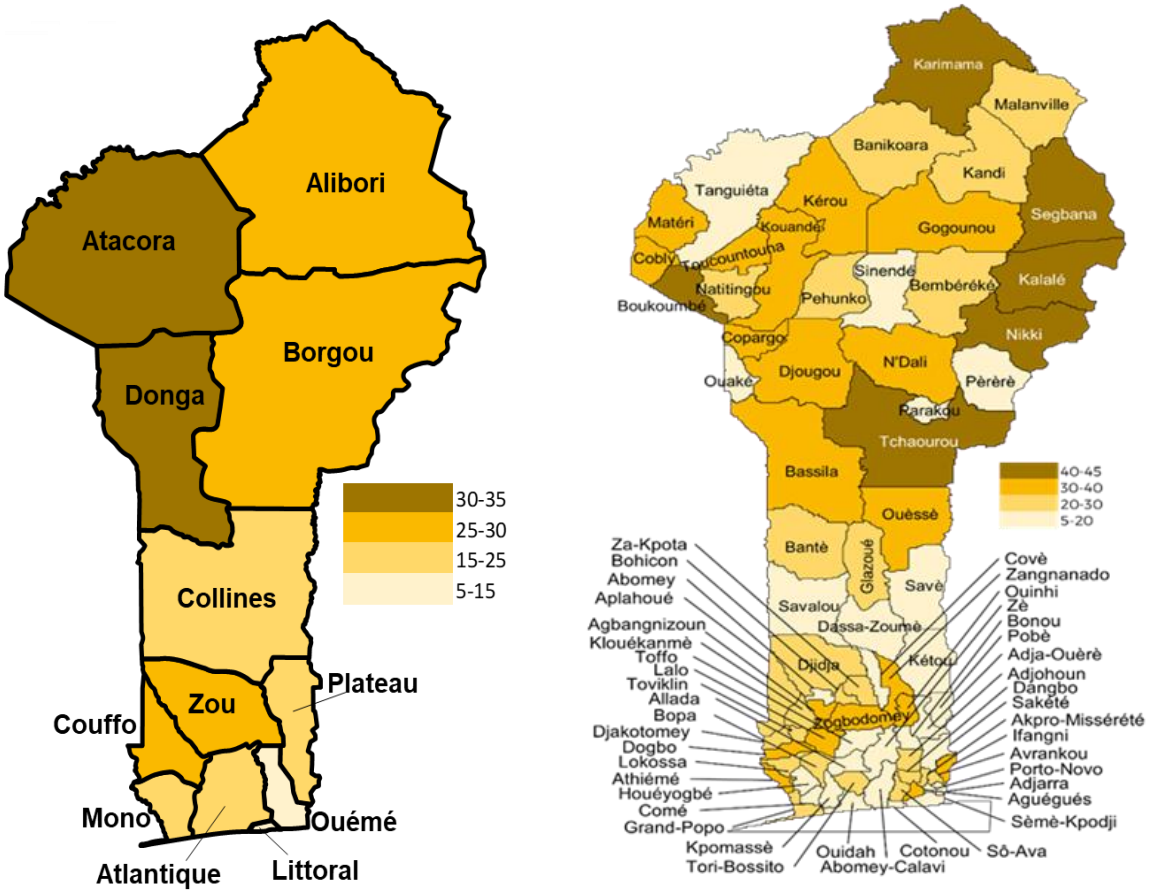
Indicateur 2.1.2 : *Incidence de pauvreté alimentaire*

58. L'incidence de pauvreté alimentaire correspond au pourcentage de la population nationale (ou de ménage) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires représentés par le seuil de pauvreté alimentaire (SPA).

59. Le pourcentage de la population nationale (ou de ménage) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires représentés par le seuil de pauvreté

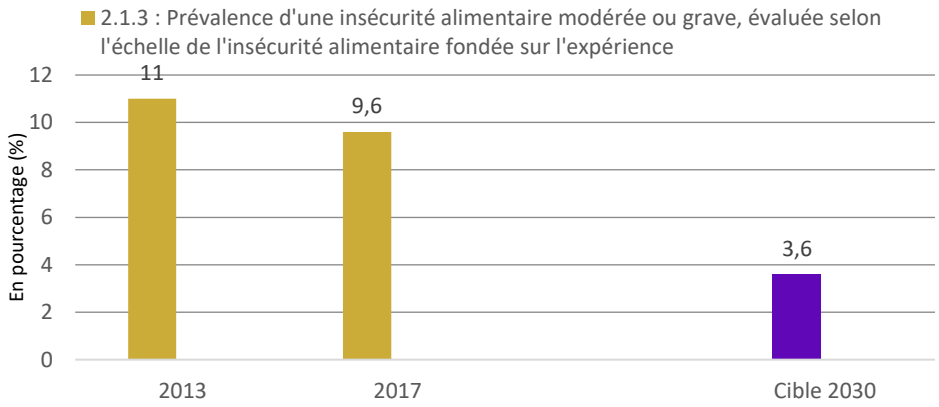
alimentaire s'élève à 22,7% en 2015. Cependant, des disparités sont observées au niveau départemental. En effet, sept (07) départements sur douze (12) ont connu une incidence de pauvreté alimentaire supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit des départements de l'Atacora (30,5%), de la Donga (30%), du Borgou (29,4%), du Couffo (29,3%), de l'Alibori (26,4%), du Zou (25,4%) et du Mono (23,3%). Par contre, les autres départements ont connu une incidence de pauvreté alimentaire en dessous de la moyenne nationale, notamment le Littoral, l'Ouémé et l'Atlantique qui ont affiché une incidence de plus de six points en moins par rapport au niveau national (8,3%, 14,3% et 16,3% respectivement). Par ailleurs, 40 à 45% de la population de six communes à savoir : Tchaourou (41.80%), Ségbana (41.08%), Nikki (40.79%), Karimama (40.94%), Kalalé (43.36%) et Boukoumbé (42,28%) vivent au-dessous du seuil national de pauvreté alimentaire en 2015.

Figure 11 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté alimentaire (SPA) par département et par commune en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

Indicateur 2.1.3 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

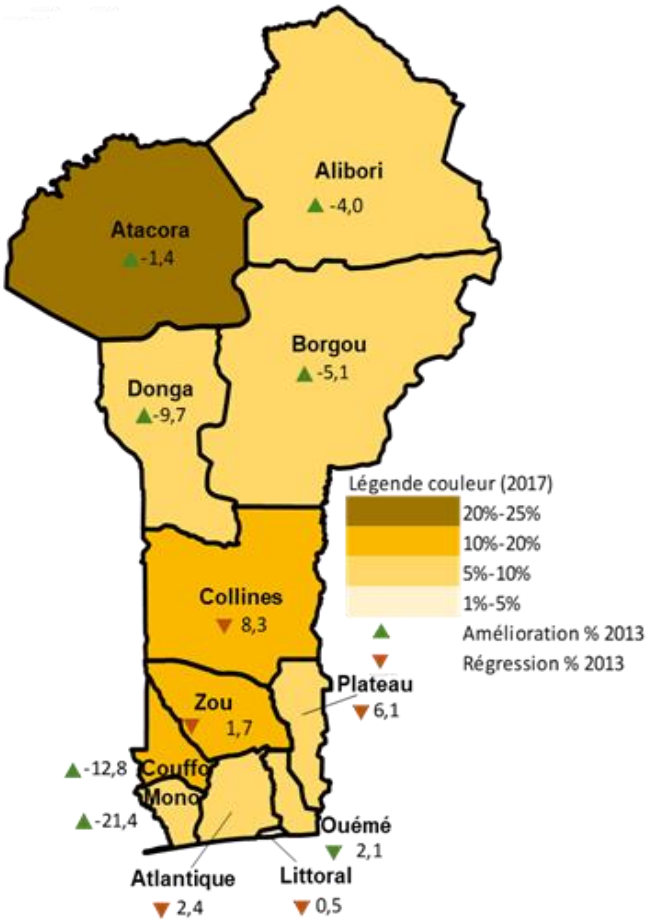


Source : AGVSA 2013, 2017, INSAE

60. La prévalence de l'insécurité alimentaire est le pourcentage de ménage qui a : une consommation alimentaire déficiente ou qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles ou une consommation alimentaire très déficiente ou qui connait une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants dans sa consommation alimentaire ou pire.

61. La prévalence de l'insécurité alimentaire a baissé de 1,4 point, entre 2013 et 2017 en passant de 11% à 9,6%. Au niveau départemental, on observe une prévalence située dans la tranche de 20% à 25%. Les départements des Collines, du Couffo et du Zou ont enregistré une prévalence comprise entre 10% et 20%. Par ailleurs, sur les douze (12) départements, la prévalence de l'insécurité alimentaire a augmenté par rapport à 2013, dans cinq (05) départements. Il s'agit des Collines, du Zou, du Plateau, du Littoral et de l'Atlantique.

Figure 12 : Prévalence d'une insécurité alimentaire par département

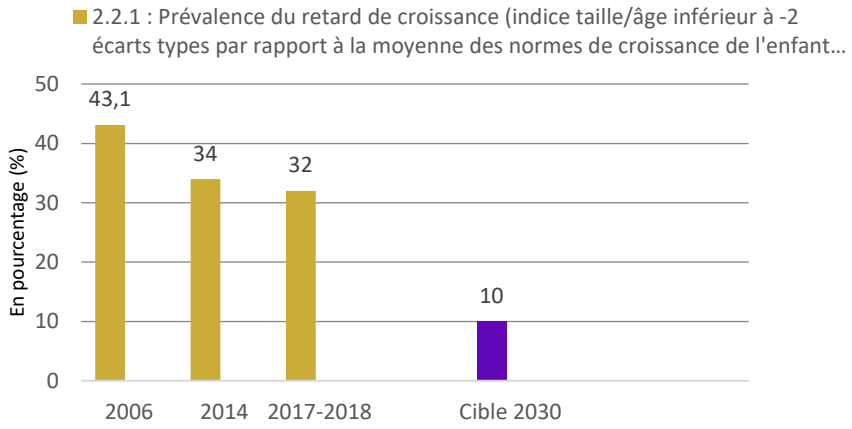


Source : AGVSA 2013, 2017, INSAE

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les

enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

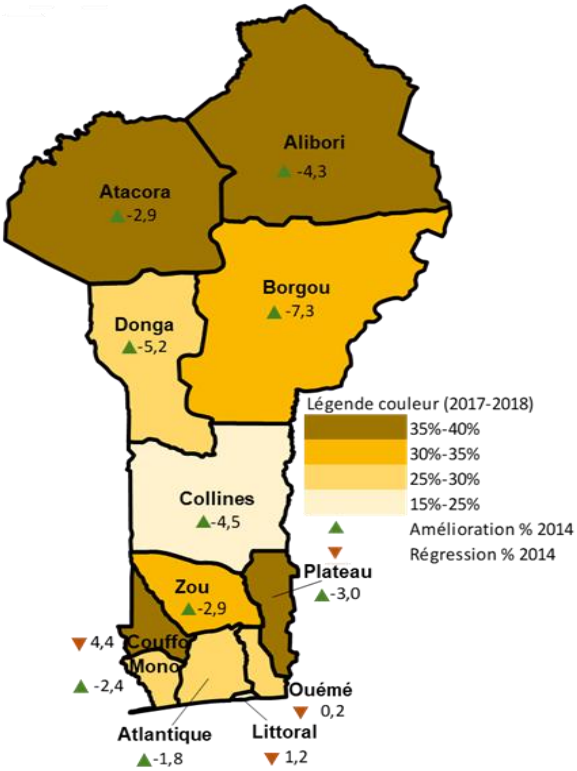


Source : EDS 2006 ; 2017-2018, MICS 2014, INSAE

62. La prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans est la proportion des enfants dont la taille-pour-âge est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence, donc considérés comme petits pour leur âge et classés comme accusant un retard de croissance modéré ou grave. Le retard de croissance est le reflet de la malnutrition chronique découlant du manque d'une alimentation adéquate pendant une longue période et/ou d'une maladie récurrente ou chronique (MICS Bénin, 2014).

63. La prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans s'est globalement améliorée sur la période de 2006 à 2017-2018, en passant de 43,1% à 32%.

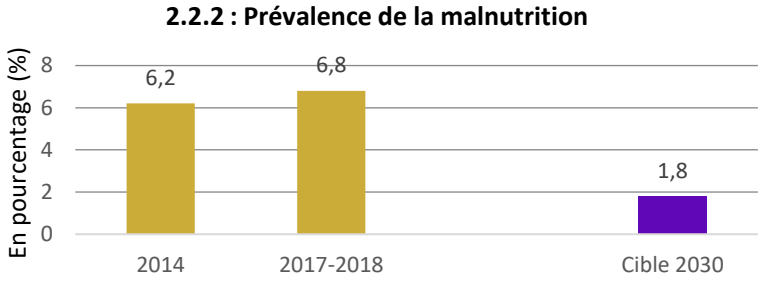
Figure 13 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans par département



Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

64. En 2017-2018, quatre (04) départements sur les douze, à savoir l'Atacora (36), l'Alibori (36), le Couffo (38) et le Plateau (36) ont enregistré une prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, comprise entre 35% et 40%. Par ailleurs, sur les douze (12) départements, la prévalence s'est aggravée par rapport à 2014 dans trois (03) départements. Il s'agit du Couffo, du Littoral et de l'Ouémé.

Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation)

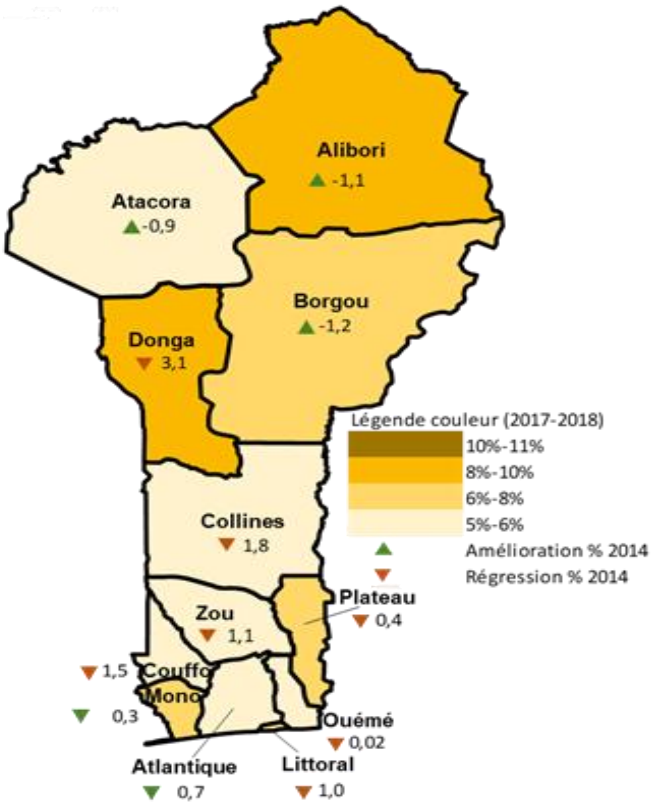


Source : MICS5, EDSB5, INSAE, 2018

65. La prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation) est la proportion des enfants dont le poids-pour-taille est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence (modérément ou gravement émaciés) ou de ceux qui se situent à plus de trois écarts-types en dessous de la médiane (sévèrement émaciés).

66. Sur la période de 2014 à 2017-2018, la prévalence de la malnutrition a légèrement augmenté en passant de 6,2% à 6,8%. Au niveau départemental, la prévalence de la malnutrition des deux (02) départements de l'Alibori et de la Donga, se situent dans la tranche de 8% à 10% en 2017-2018, Pour quatre (04) autres départements, Borgou, Plateau, Mono et Littoral, la prévalence de la malnutrition est comprise entre 6% et 8%. Par ailleurs, sur les douze (12) départements, la prévalence a augmenté par rapport à 2014 dans sept (07) départements à savoir : Donga, Collines, Zou, Couffo, Ouémé, Littoral, Plateau.

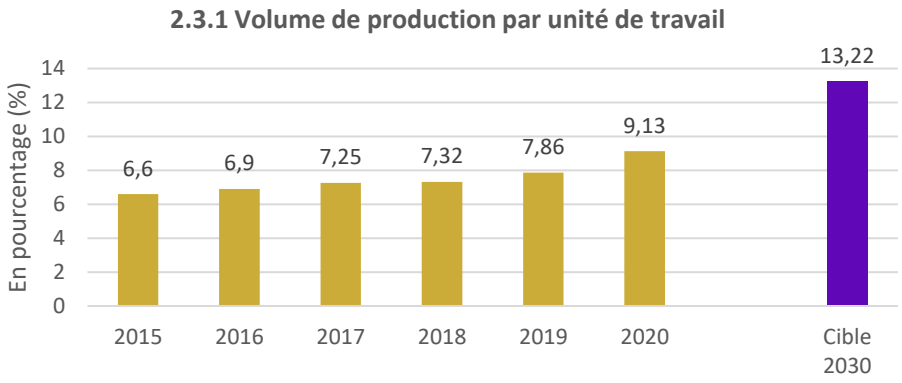
Figure 14 : Prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation) par département en 2017-2018



Source : MICS 2014, EDSB 2017-2018, INSAE

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

Indicateur 2.3.1 : Volume de production par unité de travail



Source : DPP/MAEP

67. Le volume de la production par unité de travail est la quantité globale produite par unité de travail (salariées, permanents ou saisonniers et non-salariées).

68. De 2015 à 2020, une nette progression est observée au niveau du volume de production par unité de travail au Bénin. En effet, le volume est passé de 6,6 tonnes par unité de travailleur en 2015, à 6,9 en 2016, à 7,3 en 2017 et puis à 7,3 en 2018. Ensuite, il est passé de 7,9 tonnes par unité de travail en 2019 à 9,1 en 2020. Cela s'explique par le fait que la production céréalière est passée de 2.061.189 tonnes en 2017 à 2.109.384 tonnes en 2018 soit un accroissement de 2,34 %. De plus, la production cotonnière est passée de de 714 714 tonnes en 2019 à 731 056 tonnes en 2020.

Indicateur 2.3.2 : *Revenu moyen des petits producteurs alimentaires*

69. C'est la moyenne du revenu des petits producteurs alimentaires. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

70. Globalement, il est observé une légère contreperformance du niveau de l'indice de l'ODD 3 qui passe de 26,84 à 23,05. Cette contreperformance est surtout due à celle des cibles 3.1 relative à la « mortalité maternelle » et 3.4 « maladies non transmissibles ». Les trois autres cibles de cet ODD (3.2 ; 3.3 et 3.7) ont connu une hausse. En effet, même si d'importants défis persistent au niveau de la cible 3.2, elle est sur la bonne voie d'être atteinte d'ici 2030 de même que l'ensemble de ses indicateurs. Quant à ses indicateurs, l'indicateur 3.2.2 « taux de mortalité néonatale » est en voie d'atteinte alors que des défis demeurent au niveau de l'indicateur relatif au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Tableau 15 : Indicateurs composites de l'ODD 3

ODD 3 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
3.1 Mortalité maternelle				**35,02**	**10,79**		
3.1.1 Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	347 (MICS 2014)	391 (EDS 2017-2018)	214	27,32	3,28		
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)	77,2 (MICS 2014)	78,1 (EDS 2017-2018))	99	33,94	36,36		
3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) (%)	58,8 (MICS 2014)	52 (EDS 2017-2018))	69	46,32	10,53		
3.2 Mortalité néonatale et infantile				**18,28**	**46,71**		
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	115 (MICS 2014)	96 (EDS 2017-2018)	86	25,64	74,36		

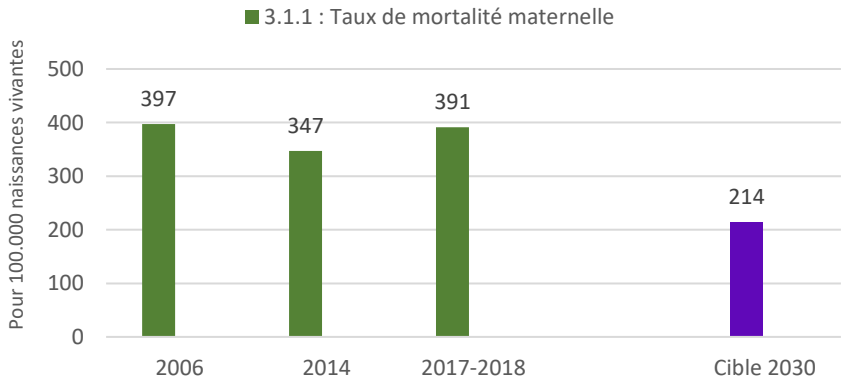
ODD 3 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
3.2.2 Taux de mortalité néonatale (pour 1000 naissances vivantes)	38 (MICS 2014)	30 (EDS 2017-2018)	28	37,5	87,5		
3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète (%)	41,6 (MICS 2014)	57 (EDS 2017-2018)	80	3,52	42,21		
3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans (%)	2,11 (2015)	2,58 (2020)	0,1	33	17,33		
3.3 Maladies transmissibles				**16,23**	**17,88**		
3.3.1 Nombre de nouveaux cas positif au VIH pour 1000 personnes (Nbre)	3,859 (2015)	3511 (2020)	0	1,1	9,97		
3.3.2 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant (%)	7,36 (2015)	2,3 (2020)	0	3,41	69,82		
3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH (%)	47 (2015)	69 (2020)	0	7,02	45,61		
3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	36,3 (2015)	31 (2020)	11	14,24	32,2		
3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	155 (2015)	190 (2020)	80	33,04	1,79		
3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	23,4 (2015)	-	-	-	-	-	-
3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	-	-	-	-	-	-	-
3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique (%)	22,91 (2015)	-	-	-	-	-	-
3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose (%)	47,23 (2015)	-	-	-	-	-	-

ODD 3 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiases (%)	6,18 (2015)	–	–	–	–	–	–
3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases (%)	7,75 (2015)	–	–	–	–	–	–
3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome (%)	–	–	–	–	–	–	–
3.4 Maladies non transmissibles				**62,05**	**27,46**		
3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires (%)	18,7 (2015)	20,65 (2020)	12,67	67,1	56,46		
3.4.3 Létalité liée au cancer (%)	32,6 (2015)	13,6 (2020)	3,38	38,64	78,54		
3.4.4 Létalité liée au diabète (%)	9,74 (2015)	26,7 (2017)	1,69	70,15	7,27		
3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques (%)	4,84 (2015)	12,8 (2017)	2,53	81,48	17,64		
3.4.6 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine (%)	–	–	–	–	–	–	–
3.4.7 Taux de mortalité par suicide (%)	–	–	–	–	–	–	–
3.7 Santé sexuelle et procréative				**21,59**	**26,33**		
3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (%)	11,8 (MICS 2014)	11,7 (EDS 2017-2018)	25	26,67	26,11		
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans pour 1 000	19,6 (MICS 2014)	2 (EDS 2017-2018)	0	10,91	90,91		

ODD 3 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
adolescentes du même groupe d'âge							
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	94 (MICS 2014)	108 (EDS 2017-2018)	60	34,62	7,69		

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle



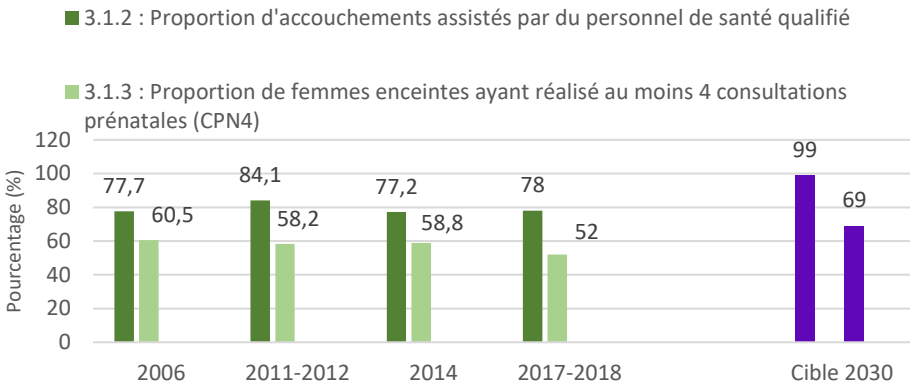
Source : EDS 2006 ; 2017-2018, MICS 2014, INSAE

71. Le taux de mortalité maternelle se définit comme le nombre de femmes qui meurent d'une cause quelconque liée à la grossesse ou à sa gestion (à l'exclusion des causes accidentelles ou secondaires) ou d'une cause aggravée par elle pendant la grossesse ou l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse quelles que soient la durée et l'implantation de la grossesse par 100 000 naissances vivantes pour une période donnée.

72. Le taux de mortalité maternelle s'est accru de 44 points entre 2014 et 2017-2018 après avoir enregistré une baisse de 50 points entre 2006 et 2014.

Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Indicateur 3.1.3 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)



Source : EDS 2006 ;2011-2012 ; 2017-2018, MICS 2014, INSAE

73. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé (médecin, infirmier/infirmière ou sage-femme) en vue d'assurer la supervision, de fournir les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période puerpérale, de procéder à des accouchements et de fournir les soins nécessaires aux nouveau-nés. Le personnel de santé qualifié inclut les personnes formées selon les normes universelles et disposant du matériel et des médicaments appropriés. Les accoucheuses traditionnelles et les aides-soignantes ne doivent pas être incluses dans cette catégorie de personnel de santé, même si elles ont suivi un bref cours de formation.

74. La couverture des quatre consultations prénatales est le rapport du nombre de femmes enceintes qui ont bénéficié d'au moins quatre

consultations prénatales selon les normes sur le nombre de grossesses attendues multiplié par 100.

75. Entre 2006 et 2017-2018, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a faiblement augmenté passant de 77,7% à 78% après avoir atteint son plus faible niveau en 2014 (77,2%).

76. Au niveau départemental, la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a connu une augmentation dans seulement huit (08) départements à savoir, le Plateau, l'Ouémé, le Mono qui sont passés respectivement de (70,7%, 79,7% et 76,5%) en 2014 à (93,3%, 99,2% et 85,8%) en 2017-2018. En outre, cette proportion a augmenté en milieu urbain comme en milieu rural sur la même période.

77. En 2017-2018, sur les douze (12) départements, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié se situe en deçà de 50% seulement dans l'Alibori. Par ailleurs, par rapport à 2014, la proportion a chuté dans quatre (04) départements à savoir, Alibori (-12 points), Atacora (-19,3 points), Couffo (-3,7 points) et Littoral (-3,3 points).

78. La proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) a baissé entre 2006 et 2017-2018. Elle est passée de 60,6% en 2006 à 58,8% en 2014, avant de s'établir à 52% en 2017-2018.

79. En 2017-2018, la proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) se situe entre 15% et 25% dans quatre (04) départements à savoir, Atacora ; Borgou, Collines et Donga. Par ailleurs, par rapport à 2014, la proportion a augmenté dans tous les douze (12) départements.

Figure 16 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

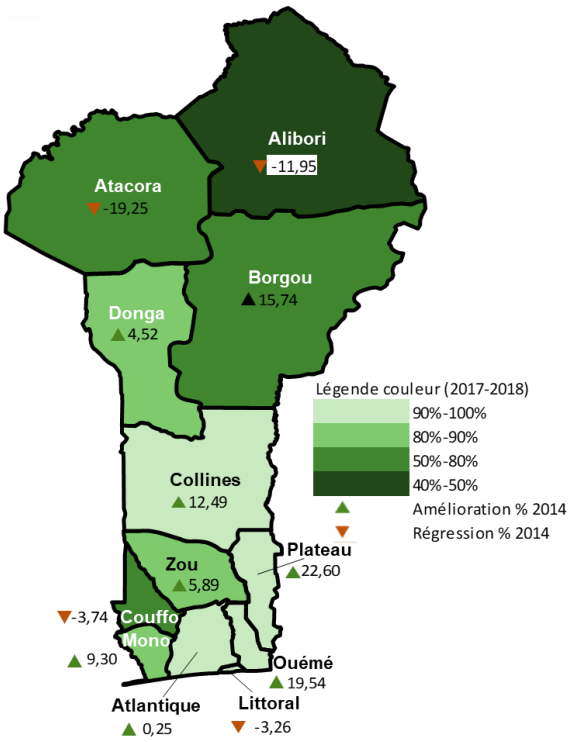
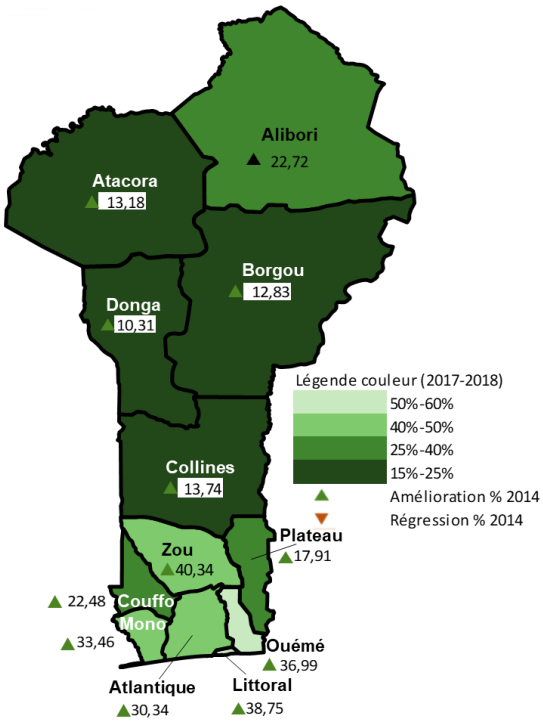


Figure 17 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)

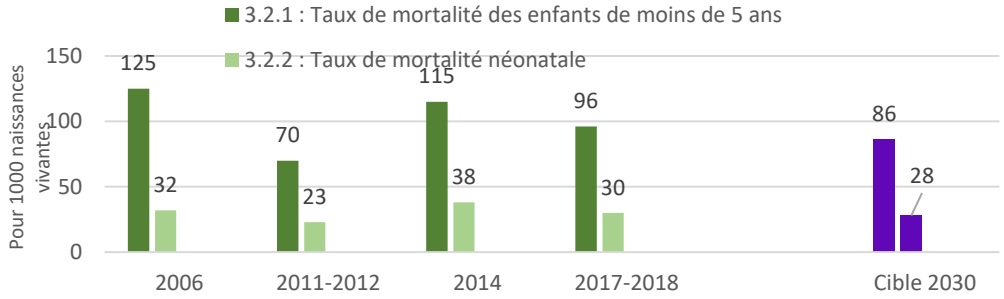


Source : MICS 2014, EDSB 2017-2018, INSAE

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans

Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale



Source : EDS 2006 ; 2011-2012 ; 2017-2018, MICS 2014, INSAE

80. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est la probabilité (exprimée en tant que taux pour 1 000 naissances vivantes) qu'un enfant pris à la naissance décède avant d'atteindre l'âge spécifique (5 ans) au cours de la période de référence.

81. Le taux de mortalité néonatale exprime la probabilité pour 1 000 enfants pris à la naissance au cours d'une période donnée, de décéder avant d'atteindre l'âge spécifique de 28 jours.

82. Pour ce qui est du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, il a baissé de 19 points entre 2014 et 2017-2018 passant ainsi de 115 à 96 pour 1000 naissances vivantes. En 2017-2018, le taux de mortalité de mortalité des enfants de moins de 5 ans se situe entre 115‰ et 130‰ dans trois (03) départements à savoir, Atacora (122‰), Donga (129‰) et Plateau (119‰). Par ailleurs, ce taux s'est aggravé par rapport à 2014 dans l'Atacora (+22,87 points), la Donga (+19,20 points) et le Littoral (+10,75 points).

83. En ce qui concerne le taux de mortalité néonatale pour 1000 enfants pris à la naissance, son niveau s'est légèrement amélioré entre 2006 et 2017-2018 en passant de 32‰ à 30‰. Son plus fort niveau est de 38‰ en 2014. En 2017-2018, le taux de mortalité néonatale s'est situé dans la tranche de 40% à 45% dans la Donga (45‰), le Plateau (43‰) et l'Atlantique (43‰). Par rapport à 2014, le taux s'est aggravé dans cinq (05) départements à savoir, Atacora (+2,63 points), Donga (+7,37 points), Borgou (+9,57 points), Atlantique (+10,48 points) et Littoral (+4,09 points).

Figure 18 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par département

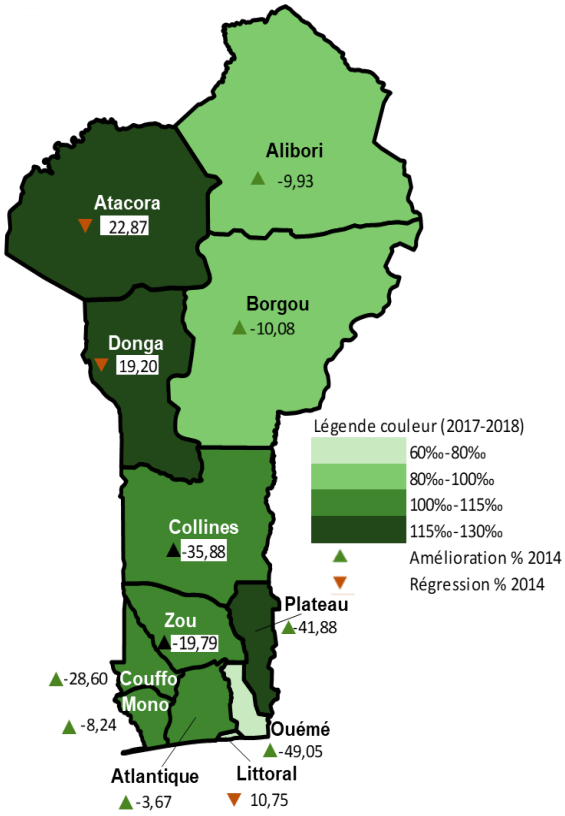
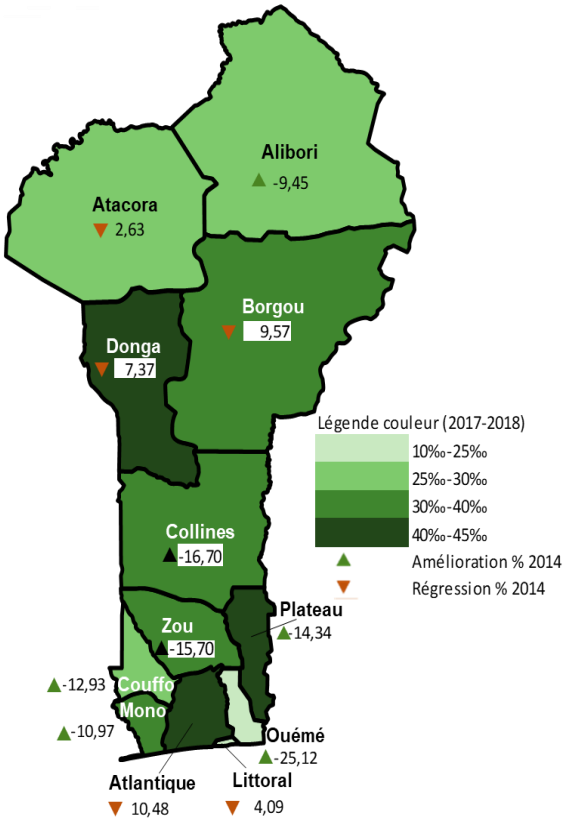
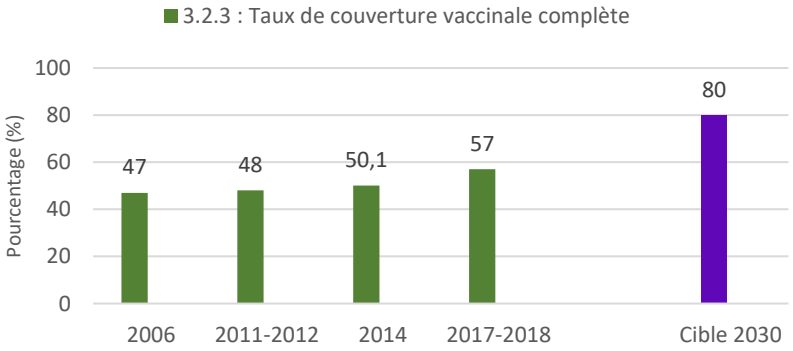


Figure 19 : Taux de mortalité néonatale par département



Source : MICS 2014, EDSB 2017-2018, INSAE

Indicateur 3.2.3 : Taux de couverture vaccinale complète



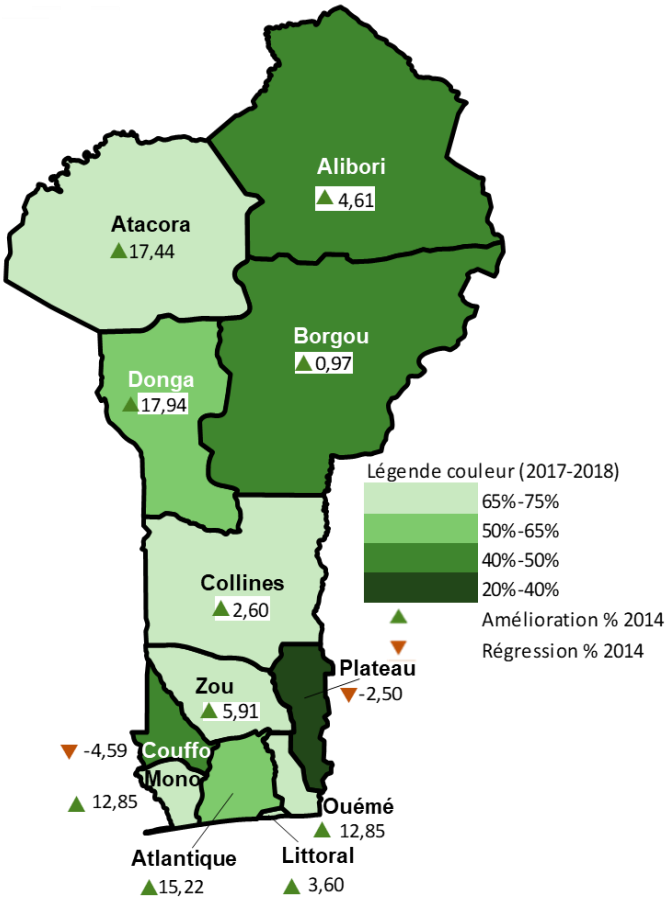
Source : EDS 2006 ; 2011-2012 ; 2017-2018, MICS 2014, INSAE

84. Le taux de couverture vaccinale d'enfants complètement vaccinés exprime le nombre d'enfants de 12-23 mois complètement vaccinés aux

différents antigènes du PEV avant leur premier anniversaire par rapport au nombre d'enfants de 12 à 23 mois.

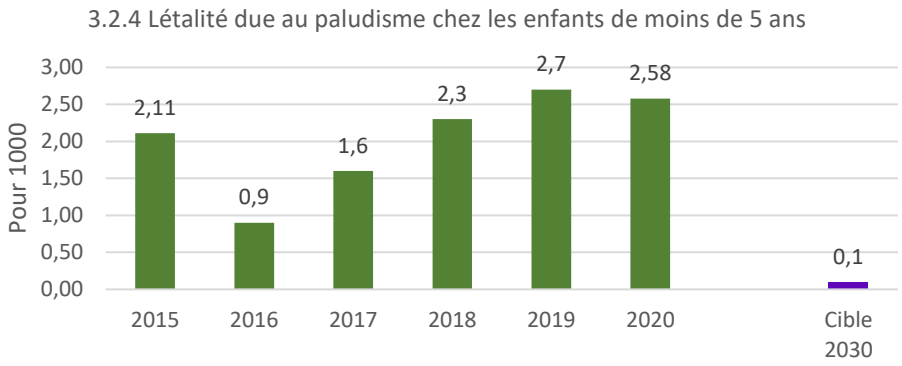
85. De 2006 à 2014, le taux de couverture vaccinale a progressé de 3,1 points passant de 47% à 50,1%. Entre 2014 et 2017-2018, il a suivi la même tendance à la hausse en augmentant de 6,9 points. En 2017-2018, le taux de couverture vaccinale complète est compris entre 20% et 40% seulement dans le département du Plateau. Par ailleurs, comparé à 2014, sur les douze (12) départements, le taux de couverture vaccinale complète a baissé dans deux (02) départements à savoir, le Couffo (-4,6 points) et le Plateau (-2,5 points).

Figure 20 : Taux de couverture vaccinale complète (%) en 2017-2018



Source : MICS 2014 et EDS 2017-2018, INSAE

Indicateur 3.2.4 : Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans



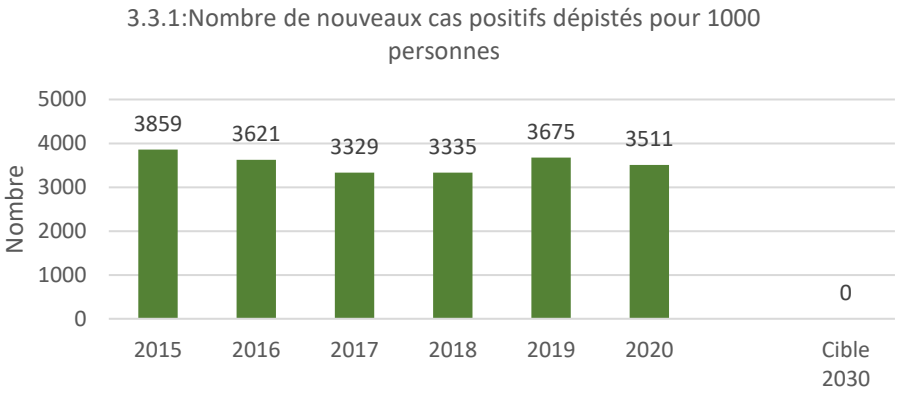
Source : DPP/MS

86. Il s'agit du nombre de décès dus au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans dans les formations sanitaires par rapport au nombre total de cas de paludisme enregistrés dans les formations sanitaires parmi les enfants de moins de 5 ans.

87. La létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans s'est dégradée entre 2015 et 2020 passant respectivement de 2,1‰ à 2,58‰. Toutefois, ce taux s'est amélioré de 2015 à 2016 pour s'établir à 1.6‰ avant de remonter à 2,1‰ en 2017. Cet indicateur s'est établi à 2,3‰ en 2018, 2,7‰ en 2019 et 2,58 en 2020.

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Indicateur 3.3.1: Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1 000 personnes

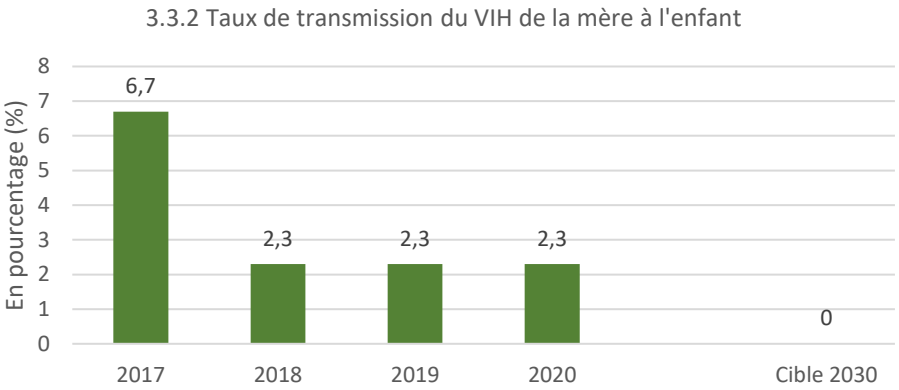


Source : DPP/MS

88. L'indicateur relatif au nombre de nouveaux cas à VIH pour 1 000 personnes correspond au nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH au cours d'une année pour 1 000 habitants.

Sur la période 2018-2020, le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH a suivi une évolution à la hausse. Il a augmenté de 176 points sur la période. Le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH est passé de 3335 pour 1000 personnes dépistées en 2018 à 3675 en 2019 avant de s'établir à 3511 en 2020.

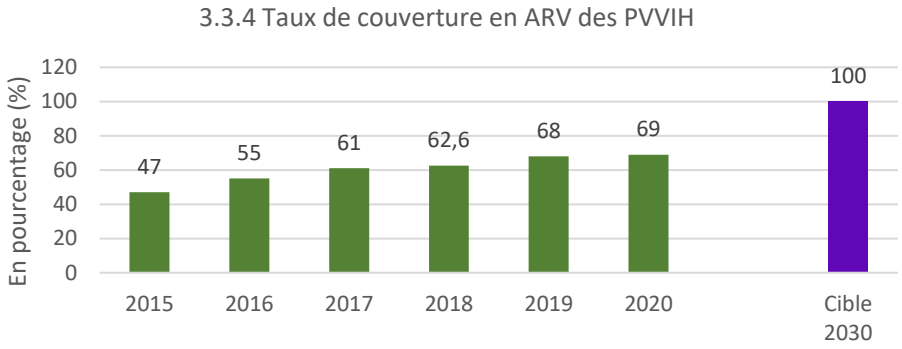
Indicateur 3.3.2 : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant



Source : DPP/MS

89. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est le nombre d'enfants séropositifs nés de mères séropositives divisé par le nombre total d'enfants nés de mères séropositives multiplié par 100. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a baissé de 6,7% à 2,30% de 2017 à 2018, restant ainsi stable de 2018 à 2020.

Indicateur 3.3.4 : Taux de couverture en ARV des PVVIH

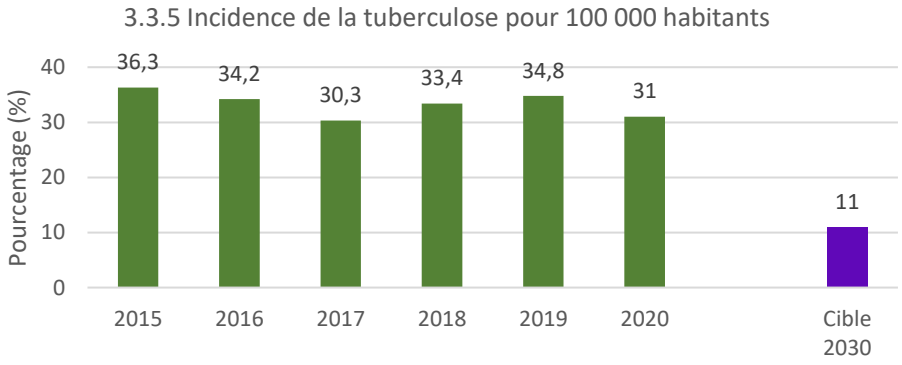


Source : DPP/MS

90. Le taux de couverture en ARV des PVVIH est la proportion de personnes vivant avec le VIH qui ont accès aux ARV pour leur traitement.

91. Sur la période 2015-2020, le taux de couverture en ARV des PVVIH a subi une augmentation progressive de 22 points entre 2015 et 2020 passant ainsi de 47% à 69%. Les niveaux de cet indicateur étaient 55%, 61%, 62,6% et 68% respectivement en 2016, 2017, 2018 et 2019.

Indicateur 3.3.5 : Incidence de la tuberculose pour 1000 habitants

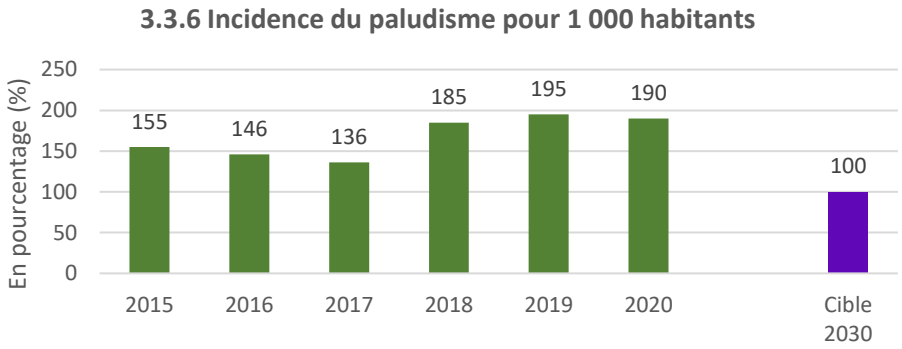


Source : DPP/MS

92. L'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants exprime le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose pendant une année donnée, toutes les formes de tuberculose.

93. Entre 2015 et 2020, l'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants a globalement connu une baisse de 5,3 points passant de 36,3 à 31. Le niveau le plus faible de cet indicateur est enregistré en 2017, soit 30,3 pour 1 000 habitants.

Indicateur 3.3.6 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants



Source : DPP/MS

94. L'incidence du paludisme est le nombre estimé de nouveaux cas de paludisme pendant une année pour 1 000 habitants.

95. L'incidence du paludisme pour 1 000 habitants a augmenté entre 2006 et 2015. En 2015, elle était de 155 pour 1 000 habitants et a augmenté de 35 points de pourcentage pour s'établir à 190 pour 1 000 habitants en 2020, contre 195 en 2019.

Indicateur 3.3.7 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

96. L’incidence de l’hépatite B est le nombre estimé de nouveaux cas de l’hépatite B pendant une année pour 100 000 habitants.

97. Il n’y a pas actuellement assez d’informations pour apprécier l’évolution de l’incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants. La seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 23,4 pour 100 000 habitants.

Indicateur 3.3.8 : *Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires*

98. Le nombre de personnes négligées pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales sont nécessaires correspond au nombre de personnes atteintes de maladies tropicales négligées dans la population totale. Aucune information n’est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 3.3.9 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique

99. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre la filariose lymphatique sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes de filariose lymphatique dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

100. Il n’y a pas actuellement assez d’informations pour apprécier l’évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique. Néanmoins, le niveau de l’indicateur est de 22,9% en 2015.

Indicateur 3.3.10 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose

101. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre l'onchocercose sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes de l'onchocercose dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

102. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose. Le niveau de cet indicateur est de 47,2% en 2015.

Indicateur 3.3.11 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiases

103. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les schistosomiases sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes des schistosomiases dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

104. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiases. La seule information qui existe fait référence à son niveau en 2015 qui est de 6,2%.

Indicateur 3.3.12 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases

105. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les géo helminthiases sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes des géo helminthiases dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

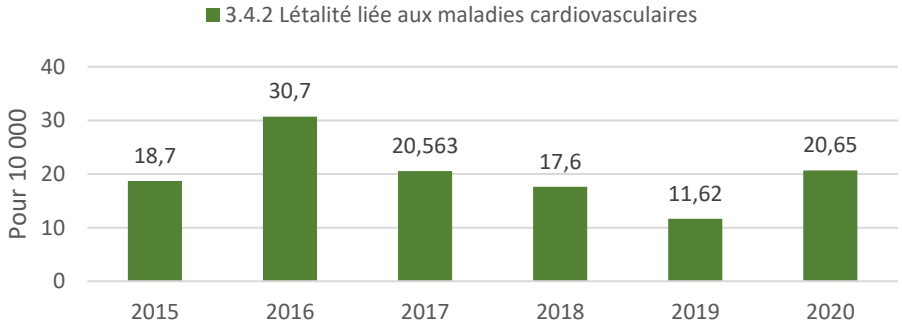
106. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases. La seule information qui existe fait référence à son niveau en 2015 qui est de 7,8%.

Indicateur 3.3.13 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome

107. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre le trachome sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes du trachome dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Indicateur 3.4.2: Létalité liée aux maladies cardiovasculaires

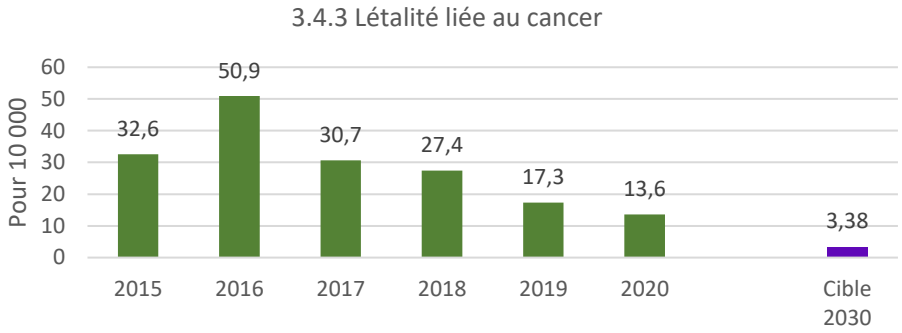


Source : DPP/MS

108. La létalité liée aux maladies cardiovasculaires est le nombre de décès causés par les maladies cardiovasculaires parmi les cas de maladies cardiovasculaires identifiés au cours de l'année dans les formations sanitaires.

109. La létalité liée aux maladies cardiovasculaires, a augmenté de 1,95 point entre 2015 et 2020 passant de 18,7 à 20,65 après avoir atteint son pic de 30,8 pour 10000 cas en 2016.

Indicateur 3.4.3 : Létalité liée au cancer

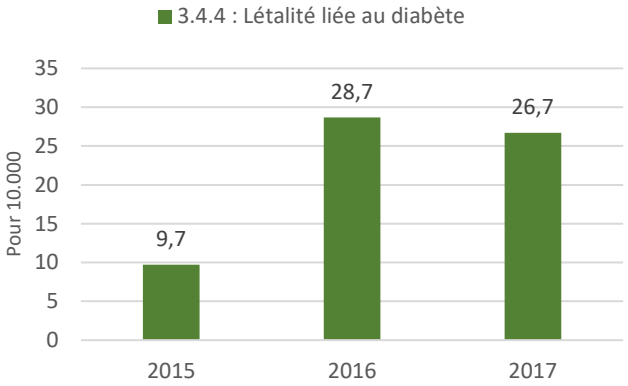


Source : DPP/ MS

110. La létalité liée au cancer est le nombre de décès causés par le cancer parmi les cas de maladies dues au cancer identifié au cours de l'année dans les formations sanitaires.

111. La létalité liée au cancer a baissé de 19 points entre 2015 et 2020 en passant de 32,6 à 13,6 pour 10000 cas. En 2016, ce taux a augmenté de 18,3 points par rapport à celui obtenu en 2015 avant de baisser progressivement depuis 2017.

Indicateur 3.4.4 : Létalité liée au diabète

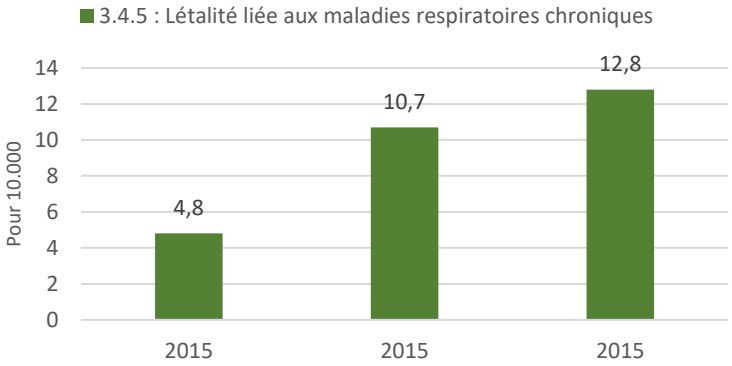


Source : DPP/MS

112. La létalité liée au diabète est le nombre de décès causés par le diabète au cours de l'année dans les formations sanitaires.

113. La létalité liée au diabète entre 2015 et 2017 a augmenté de 16,9 points passant ainsi de 9,8 à 26,6 pour 10000 cas. En 2016, ce taux a également augmenté de 18,9 points par rapport en 2015 avant de baisser de 2 points en 2017.

Indicateur 3.4.5 : Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques



Source : DPP/MS

114. La létalité liée aux maladies respiratoires chroniques est le nombre de décès causés par les maladies respiratoires chroniques parmi les cas de

maladies respiratoires chroniques identifiés dans les formations sanitaires au cours de l'année.

115. La létalité liée, aux maladies respiratoires chroniques entre 2015 et 2017 a augmenté de 8 points passant ainsi de 4,8 à 12,8 pour 10000 cas.

Indicateur 3.4.6: Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine

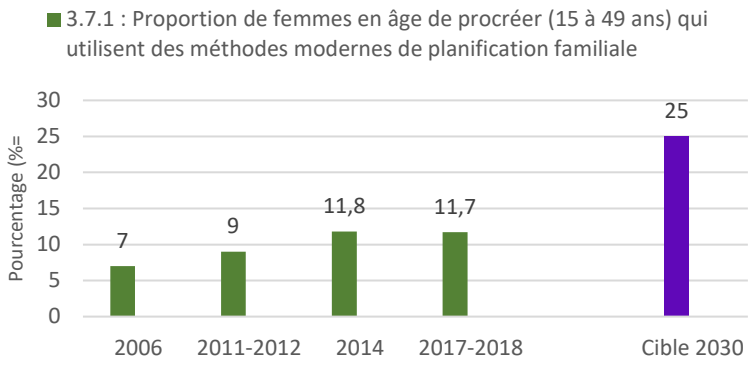
116. La proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine désigne la frange de la population qui se livre au moins une fois par semaine, à des activités physiques codifiées, à caractère ludique, compétitif et pour lesquelles il existe une institution qui régule la pratique et tout ce qui a trait à cette activité. Une activité physique est tout ce que l'homme peut faire pour mettre son corps en mouvement. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 3.4.7 : *Taux de mortalité par suicide*

117. C'est la fréquence d'apparition des décès par suicide au sein de la population. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale



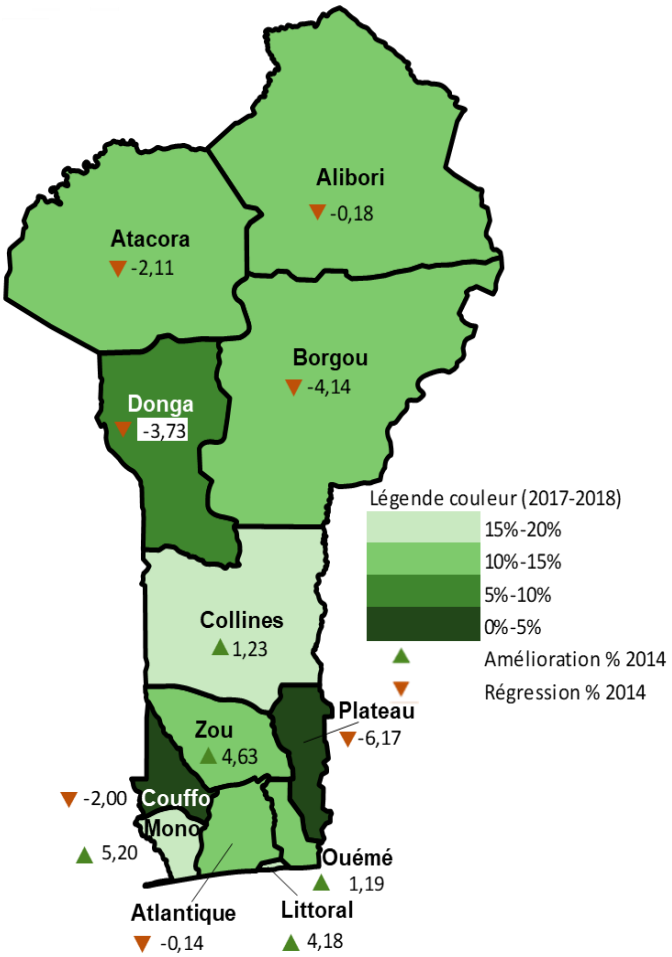
Source : EDS 2006, 2011-2012 et 2017-2018, MICS 2014, INSAE

118. La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est le pourcentage de femmes en âge de procréer qui pratiquent une forme quelconque de contraception moderne.

119. La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a augmenté de 7% à 11,8%[3] de 2006 à 2014. Elle a ensuite enregistré une baisse de 0,1 point avant de s'établir à 11,7%[4] en 2017-2018. En 2017-2018, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est inférieure à 5% dans les départements du Couffo et du Plateau. Par rapport à 2014, la proportion a augmenté dans cinq (05) départements à savoir, les Collines (+1,2 point), le Zou (+4,6 points), le Mono (+5,2 points), le Littoral (+4,2 points) et l'Ouémé (+1,2 point).

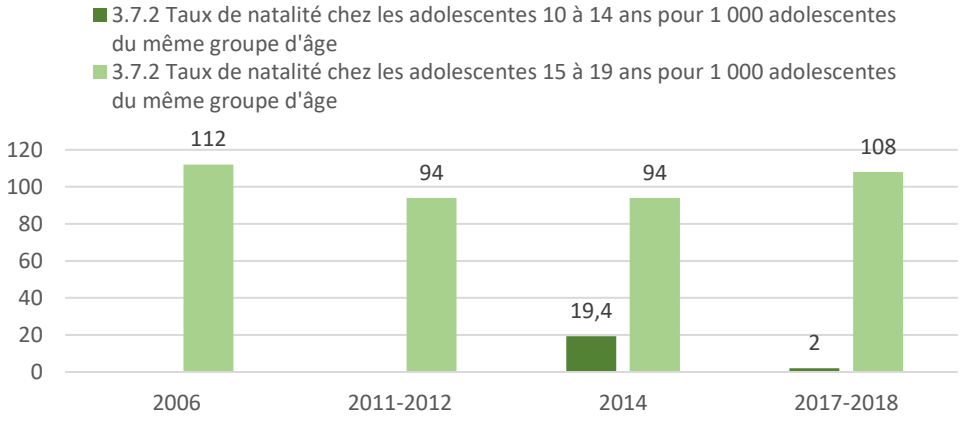
Figure 21 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale par département

[3] Manuel de Définition et de Calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin
[4] Manuel de Définition et de Calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin



Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge



Source : EDS 2006, 2011-2012 et 2017-2018, MICS 2014, INSAE

120. Le taux de natalité chez les adolescentes est défini comme le nombre de naissances vivantes attribuées aux adolescentes, exprimé pour 1000 adolescentes prises à un moment donné.

121. De 2014 à 2017-2018, le taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans a baissé de 19,4 à 2 pour 1000 adolescentes. Sur la même période, le taux de natalité de chez les adolescentes de 15 à 19 ans a augmenté de 94 à 108 pour 1000 adolescentes.



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

122. Le niveau de l'indice de l'ODD 4 s'est amélioré sur la période sous revue passant de 17,97 à 37,71. Cela s'explique par la performance observée au niveau des indices des deux premières cibles prioritaires de cet ODD à savoir : 4.1 « éducation scolaire » et 4.4 « compétence et accès à l'emploi ». Le niveau actuel de l'indice de cet objectif montre que le pays n'a pas encore parcouru les deux cinquièmes du chemin vers l'atteinte de cet ODD. Par ailleurs, des défis majeurs persistent au niveau des cibles 4.1 « éducation scolaire » et 4.5 « égalité des chances » alors que la cible 4.4 « compétence et accès à l'emploi » a enregistré des progrès.. Aussi, la majorité des indicateurs de cet ODD ont-ils une tendance décroissante.

Tableau 6 : Indicateur composite de l'ODD 4

ODD 4 Education de qualité	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
4.1 Education scolaire				12,7	15,27		
4.1.1 Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture (%)	9,6 (2014)	37,7 (2019)	100	4,84	34,42		
4.1.2 Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique (%)	33,5 (2014)	61,9 (2019)	100	5	45,57		
4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture (%)	51,7 (2014)	75.7 (2019)	100	12,18	55,82		
4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au	39,8 (2014)	51,7 (2019)	100	7,38	25,69		

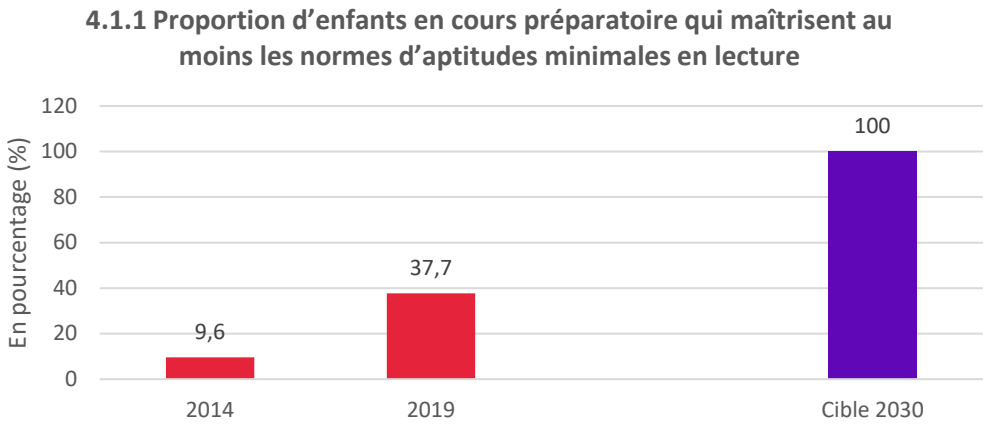
ODD 4 Education de qualité	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques (%)							
4.1.5 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français (%)	38 (2015)	59,8 (2019)	100	4,62	38,15	🔴	↑
4.1.6 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématique (%)	10 (2015)	25.59 (2020)	100	2,17	19,12	🔴	↑
4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	70,2 (EDS 2011-2012)	65,3 (EDS 2017-2018)	69	17,22	3,61	🔴	↓
4.1.8 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire (%)	79,2 (2015)	54,1 (2020)	100	58,4	8,2	🔴	↓
4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	97 (EDS 2011-2012)	89,4 (EDS 2017-2018)	100	80,0	29,3	🔴	↓
4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire (%)	57,1 (2015)	40,4 (2020)	100	28,5	0,67	🔴	↓
4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire (%)	44,3 (2015)	31,5 (2020)	100	27,66	11,04	🔴	↓
4.4 Compétences et accès à l'emploi				**11,18**	**96,16**	🟢	–
4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC (%)	–	–	–	–	–	–	–
4.4.3 Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle (%)	–	–	–	–	–	–	–
4.4.4 Proportion d'étudiants en formation professionnelle et technique (CQM, CQP, AQP) (%)	26,48 (2016)	68,12 (2020)	70	11,18	96,16	🟢	→
4.5 Égalité des chances				**40,87**	**36,52**	🔴	→

ODD 4 Education de qualité	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	98 (2015)	92,12 (2020)	100	98	92,12		
4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	74,4 (2015)	83,5 (2020)	100	30,81	55,41		
4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	90 (EDS 2011-2012)	81 (EDS 2017-2018)	97	63,16	15,79		
4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	65 (EDS 2011-2012)	61 (EDS 2017-2018)	82	45,16	32,26		
4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	41 (2016)	49 (2020)	100	13,24	25		

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

Indicateur 4.1.1 : *Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture*[5]

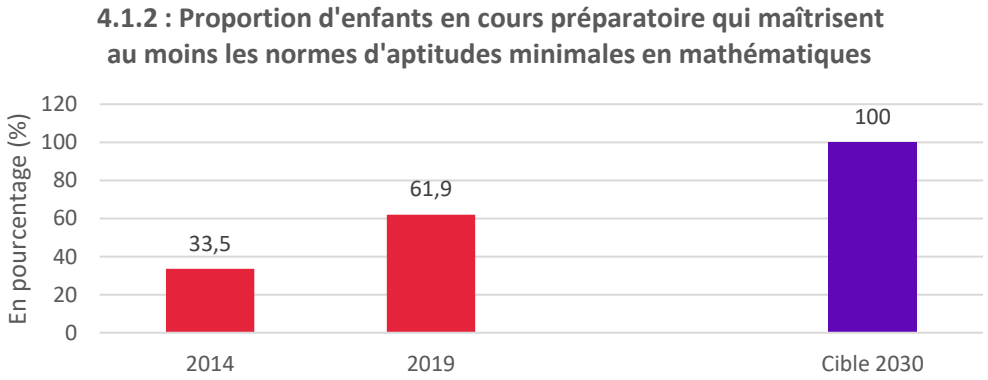
[5] La valeur cible de cet indicateur n'est pas disponible.



Source : DPP/MEMP

123. Le pourcentage d'enfants scolarisés au cours préparatoire qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation. Le niveau de cet indicateur est augmenté de 28,1 points de pourcentage passant de 9,6% à 37,7% entre 2014 et 2019,

Indicateur 4.1.2 : *Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques*[6]



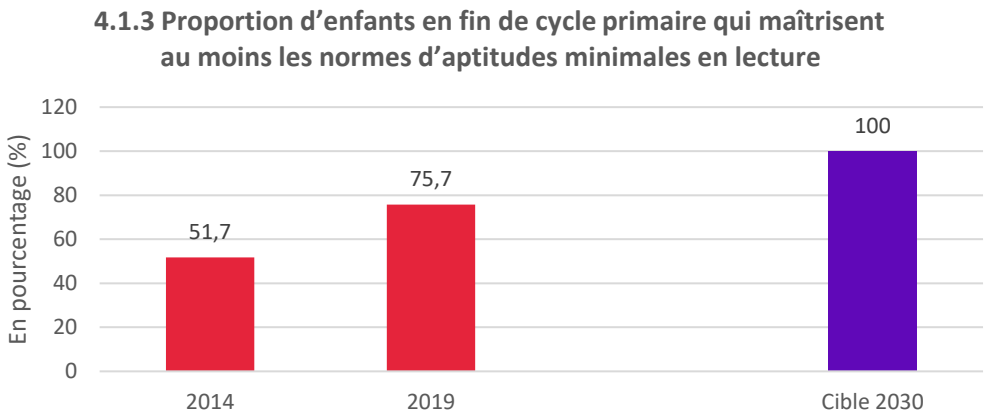
Source : DPP/MEMP

124. Le pourcentage d'enfants scolarisés en cours préparatoire qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une

[6] La valeur cible de cet indicateur n'est pas disponible.

évaluation. Il a connu une hausse de 28,4 points de pourcentage en passant de 33,5% à 61,9% entre 2014 et 2019.

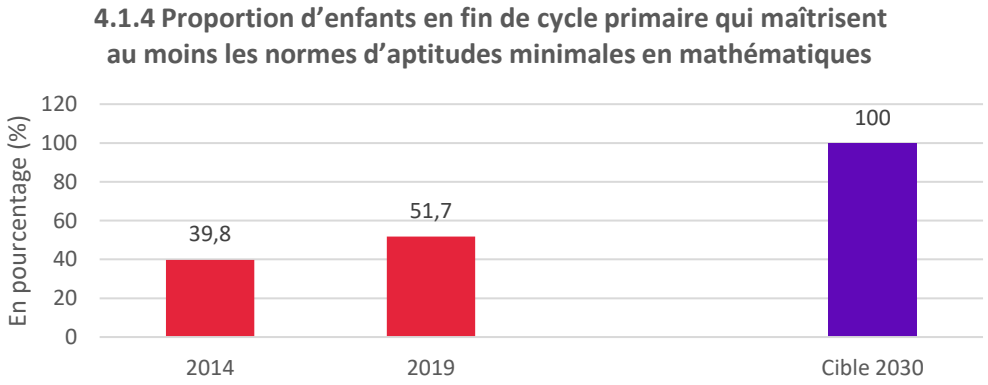
Indicateur 4.1.3 : *Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture*



Source : DPP/MEMP

125. Le pourcentage d'enfants scolarisés au cours moyen deuxième année qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation. Cet indicateur a connu une hausse de 24 points de pourcentage passant de 51,7% en 2014 à 75,7% en 2019.

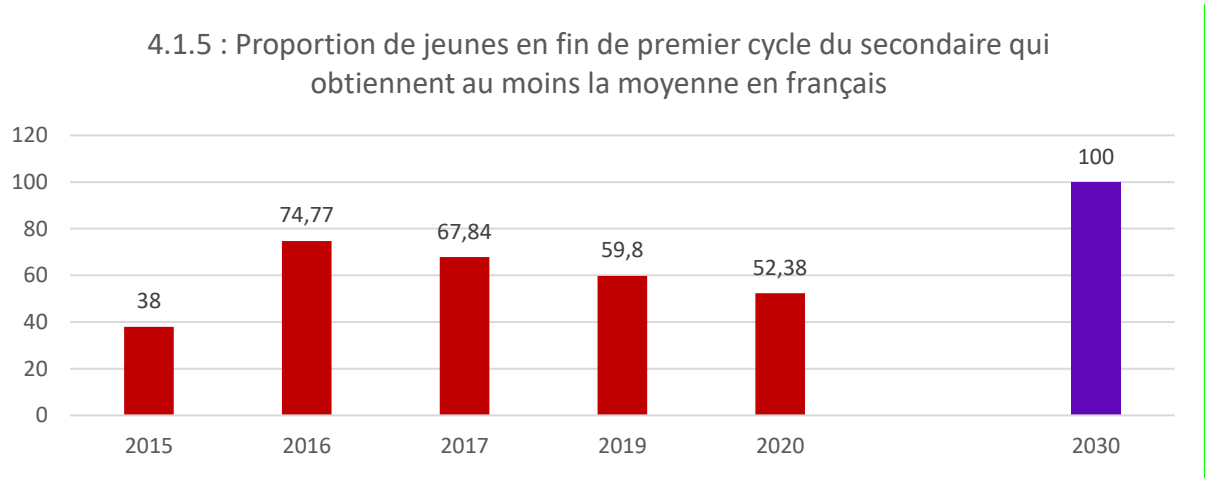
Indicateur 4.1.4 : *Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques*



Source : DPP/MEMP

126. Le pourcentage d'enfants scolarisés au CM2 qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation. Cet indicateur est passé de 39,8% en 2014 à 51,7% en 2019, soit une hausse de 11,9 points de pourcentage.

Indicateur 4.1.5 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français

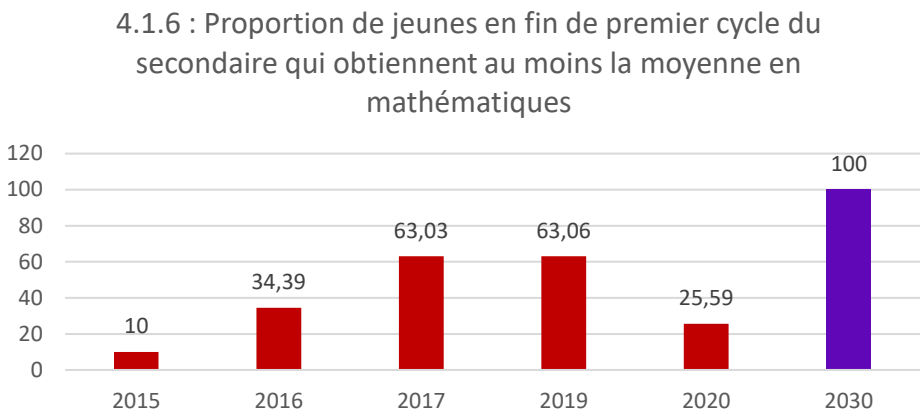


Source : DPP/MESTFP

127. Cette proportion est équivalente au pourcentage de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont atteint au moins la note minimale en français au cours d'une évaluation.

128. La proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français a augmenté de 14,38 points entre 2015 et 2020, en passant de 38% à 52,38%. Avant de s'établir à ce niveau en 2020, elle était égale, à 74,8%, en 2016 et à 67,84% en 2017. L'année 2016 est celle au cours de laquelle l'indicateur a atteint sa plus forte valeur.

Indicateur 4.1.6 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques

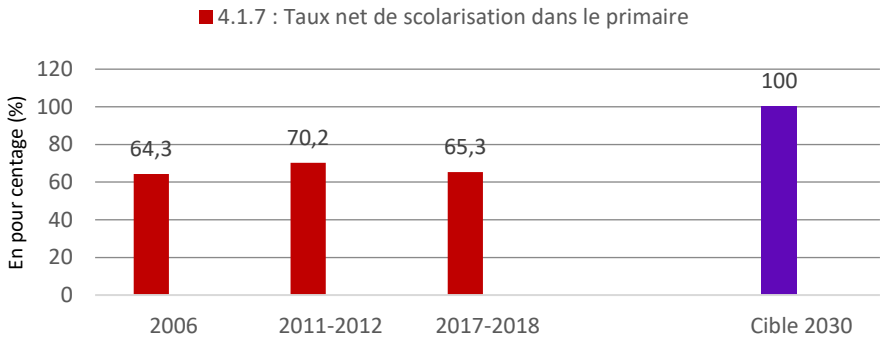


Source : DPP/MESTFP

129. Le pourcentage de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont obtenu au moins la moyenne en mathématiques au cours d'une évaluation.

130. La proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques a augmenté progressivement de 15,59 points entre 2015 et 2019. En effet, elle était égale à 10% en 2015, et est passée ensuite à 34,4% en 2016 avant de connaitre son pic de 63% en 2017 et 2019 pour enfin s'établir à 25,59% en 2020.

Indicateur 4.1.7 : Taux net de scolarisation dans le primaire

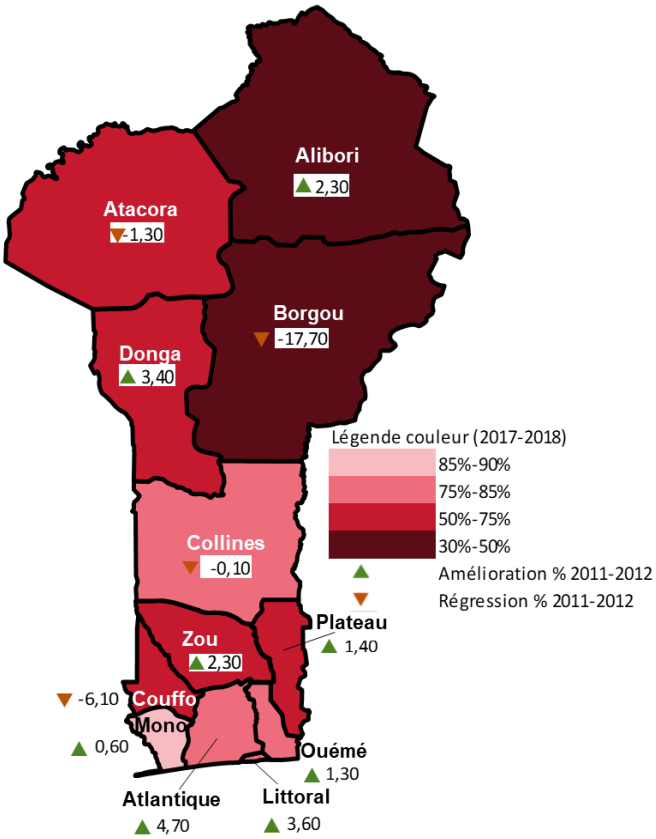


Source : EDS, INSAE

131. Le taux net de scolarisation dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau primaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

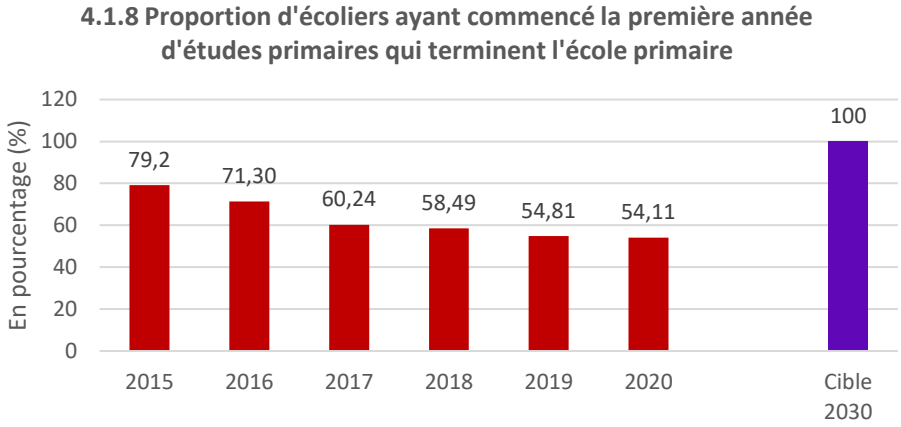
132. Globalement entre 2006 et 2017-2018, le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire a augmenté de 64,3% à 65,3%. Au niveau départemental, le département du Mono affiche en 2017-2018 le TNS dans le primaire le plus élevé soit 86,5%. Ensuite, on retrouve les départements de l'Ouémé (80,1%) et du Littoral (79,6%). Les TNS dans le primaire les plus faibles s'observent au niveau des départements de l'Alibori (33,5%), du Borgou (45,2%) et de l'Atacora (55,2%). Par ailleurs, comparativement à 2011-2012, on observe une amélioration du TNS dans le primaire au niveau huit (08) départements sur 12. Les quatres départements ayant enregistré une baisse du TNS dans le primaire sont l'Atacora (1,3 point), le Borgou (17,7 points), les Collines (0,1 point) et le Couffo (6,1 points).

Figure 15 : Taux net de scolarisation dans le primaire par département en 2017-2018



Source : EDS 2011-2012 ; 2017-2018, INSAE

Indicateur 4.1.8 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire



Source : DPP/MEMP

133. La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est le pourcentage d'une cohorte d'écoliers inscrits en première année de l'enseignement primaire pendant une année donnée et qui parviennent jusqu'à la sixième année.

134. La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est passée de 79,2% en 2015 à 71,3% en 2016. Elle a ensuite progressivement baissé de 60,2% en 2017 à 58,5% en 2018, puis à 54,8% en 2019 pour s'établir à 54,11% en 2020. L'évolution de cet indicateur pourrait être l'une des conséquences de la mesure qui consiste à décharger les directeurs d'écoles ayant obtenu un taux de réussite au CEP inférieur à 20%. Ces derniers pour ne pas subir cette sanction préfèreraient faire une promotion sélective des élèves de la classe de CM1. Une étude est en cours pour comprendre la baisse du taux d'achèvement du cycle primaire.

135. Cependant, on constate des disparités de niveaux de cette proportion par département en 2020. En effet, sur les douze (12) départements, huit (08) enregistrent de proportions inférieures au niveau national en 2020 (54,11%). Il s'agit des départements de l'Alibori (24,35%), du Couffo (33,10%), du Plateau (45,50%), du Zou (47,79%), du Borgou (42,45%), de l'Atacora (24%), du Donga (39,07%) et des Collines (44,89%). En ce qui concerne les quatre (04) autres départements, ils présentent des proportions supérieures au niveau national, variant entre 61% et 92%.

136. Parmi les 77 communes, huit (08) communes enregistrent une proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires et qui terminent l'école primaire, comprise entre 10 et 25%. Par ailleurs, cinq (05) communes enregistrent une proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire, supérieure à 100%. Il s'agit des départements de : Ouidah (102,51%), Adjarra (103,67%), Abomey Calavi (116,72%), Sèmè-Kpodji (124,34%) et Akpro-Missérété (128,8%).

Figure 22 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département

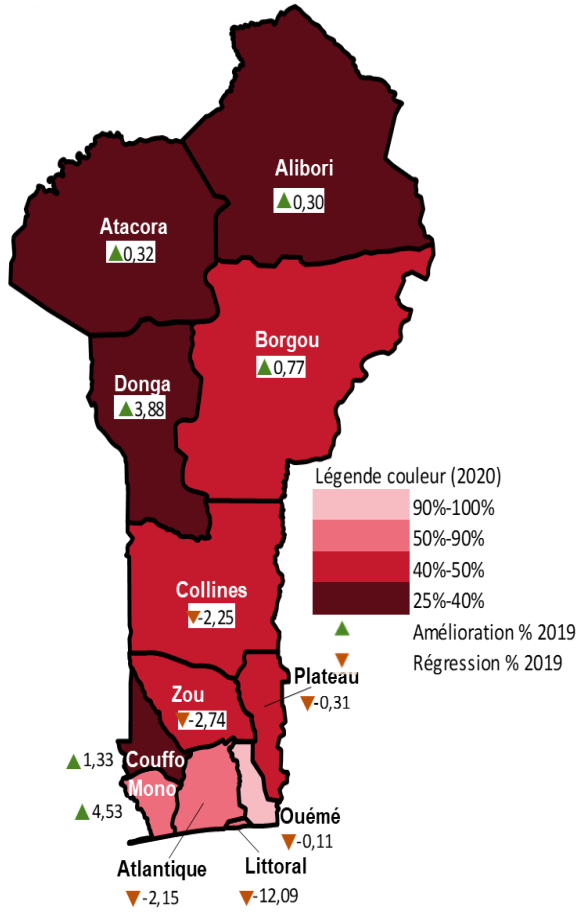
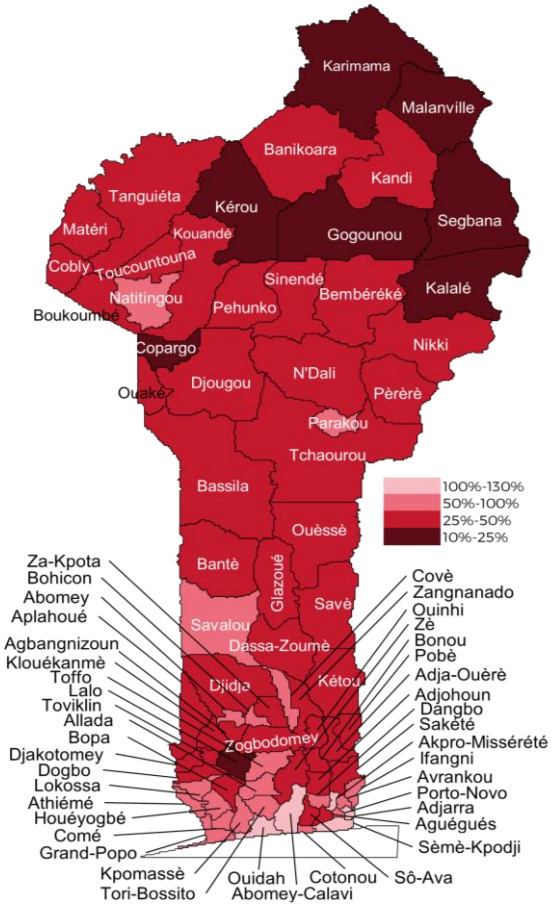


Figure 23 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par commune en 2019 (%)



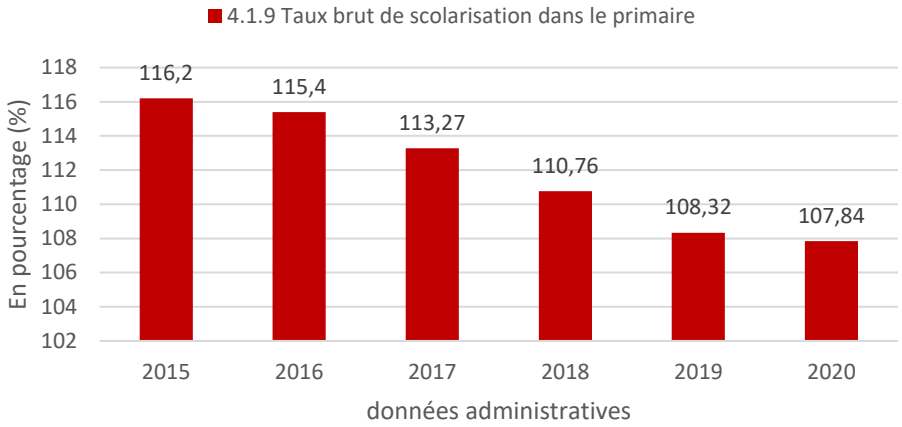
Source : DPP/MEMP

Indicateur 4.1.9 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

137. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le primaire, sans distinction

d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

138. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, entre 2015 et 2020, le taux brut de scolarisation dans le primaire a progressivement baissé de 116,2% à 107,84%. Cependant sur cette période 2015-2020, le taux a baissé de 8,36 points.



Source : DPP/MEMP

139. Au niveau départemental, sept (07) départements sur 12 enregistrent un taux inférieur au TBS national en 2020. Il s'agit des départements de l'Alibori (57,82%), du Borgou (85,37%), du Couffo (85,46%), de l'Atacora (90,10%), des Collines (98,07%), du Plateau (101,79%) et de la Donga (104,02%). Les trois départements ayant enregistré les TBS les plus élevés en 2020 sont : du Zou (112,66%), du Mono (126,61%), du Littoral (129,61%), de l'Atlantique (148,27%) et de l'Ouémé (155,89%).

140. La commune d'Akpro-Misserete est la seule commune qui enregistre un taux brut de scolarisation dans le primaire allant jusqu'à 220.99%. En dehors de cette commune, 40 autres communes ont un taux brut de scolarisation dans le primaire qui est supérieur à 100% dont les communes de

Sèmè-Kpodji (187,4%), d'Abomey-Calavi (184,95%), d'Adjarra (177,92%), de Ouidah (164,39%) et de Parakou (159,63%) comme le montre la figure ci-après.

Figure 24 : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par département en 2020

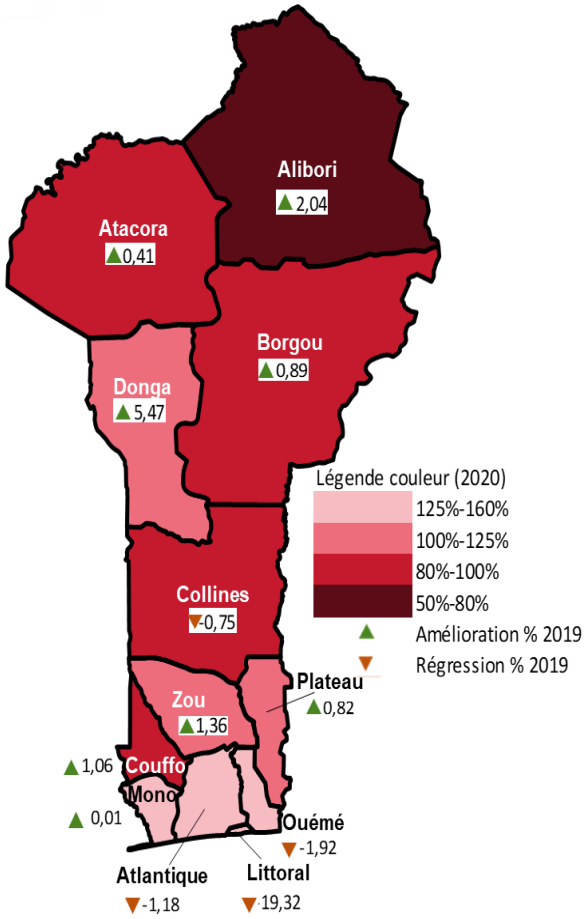
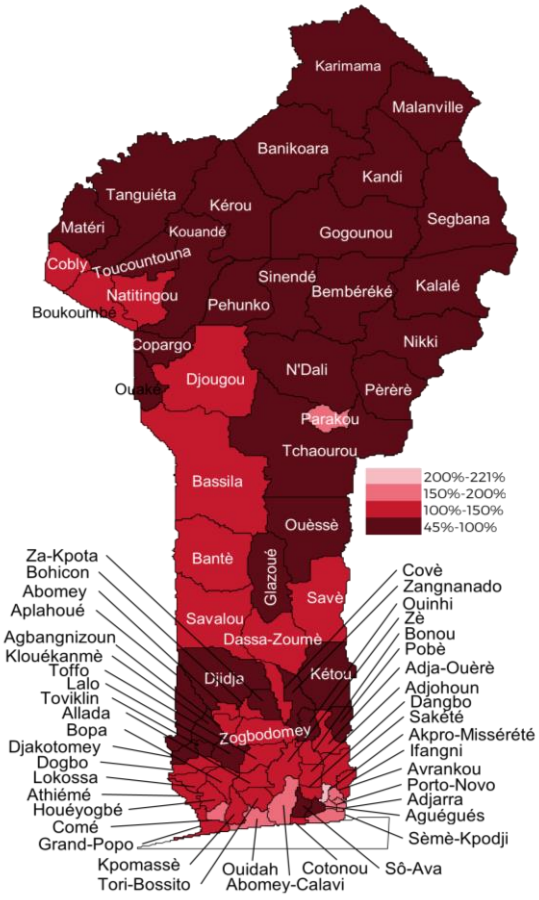
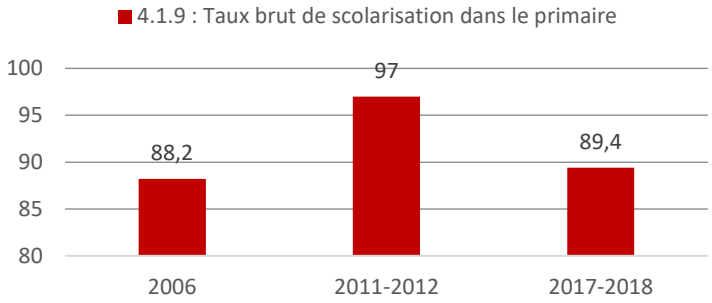


Figure 25 : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par commune en 2020 (%)



Source : DPP/MEMP

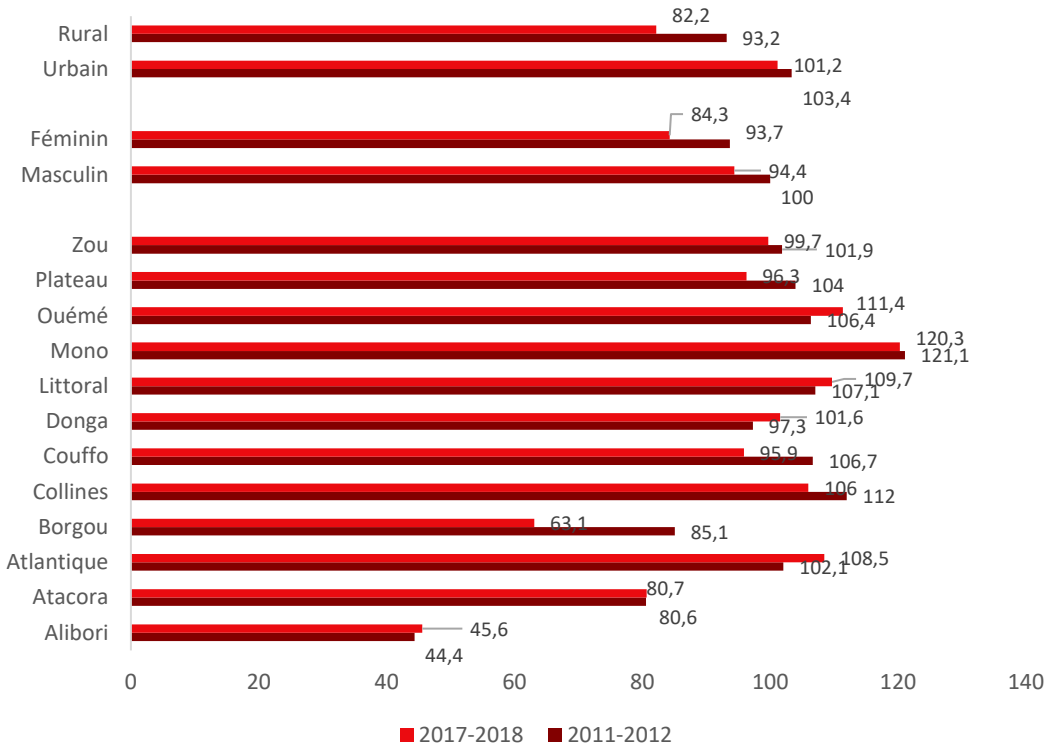
141. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée par l'INSAE, le taux brut de scolarisation dans le primaire était de 88,2% en 2006. Il a atteint son plus fort niveau de 97% en 2011-2012 avant de s'établir à 89,4% en 2017-2018.



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires ODD, EDS, INSAE

142. La lecture des données désagrégées entre 2011-2012 et 2017-2018 montre que le taux brut de scolarisation dans le primaire a également baissé aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural. De plus, cette même tendance est observée du point de vue des deux sexes. Au niveau départemental, six (06) départements sur les douze (12) enregistrent également une baisse du taux brut de scolarisation dans le primaire sur la même période. Il s'agit du Borgou, des Collines, du Couffo, du Mono, du Plateau et du Zou. En 2019, les départements du Zou (99,7%), du Plateau (96,3%), de l'Ouémé (111,4%), du Mono (120,3%), du Littoral (109, 7%) de la Donga (101,6%), du Couffo (95,9%), des Collines (106%) et de l'Atlantique (108,5%) ont enregistré des TBS dans le primaire supérieur à la moyenne nationale.

4.1.9 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

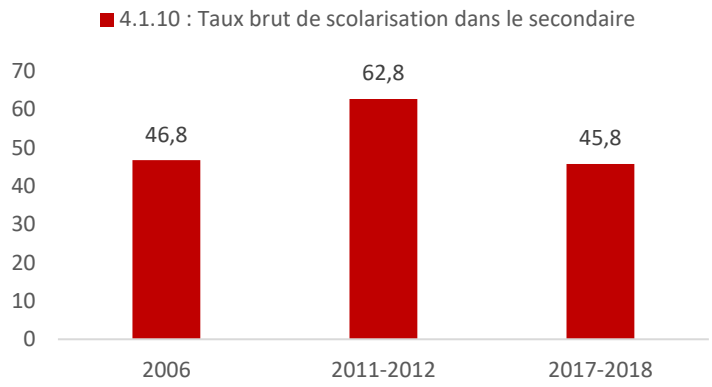


Source : EDS, INSAE

Indicateur 4.1.10 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire

143. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le secondaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

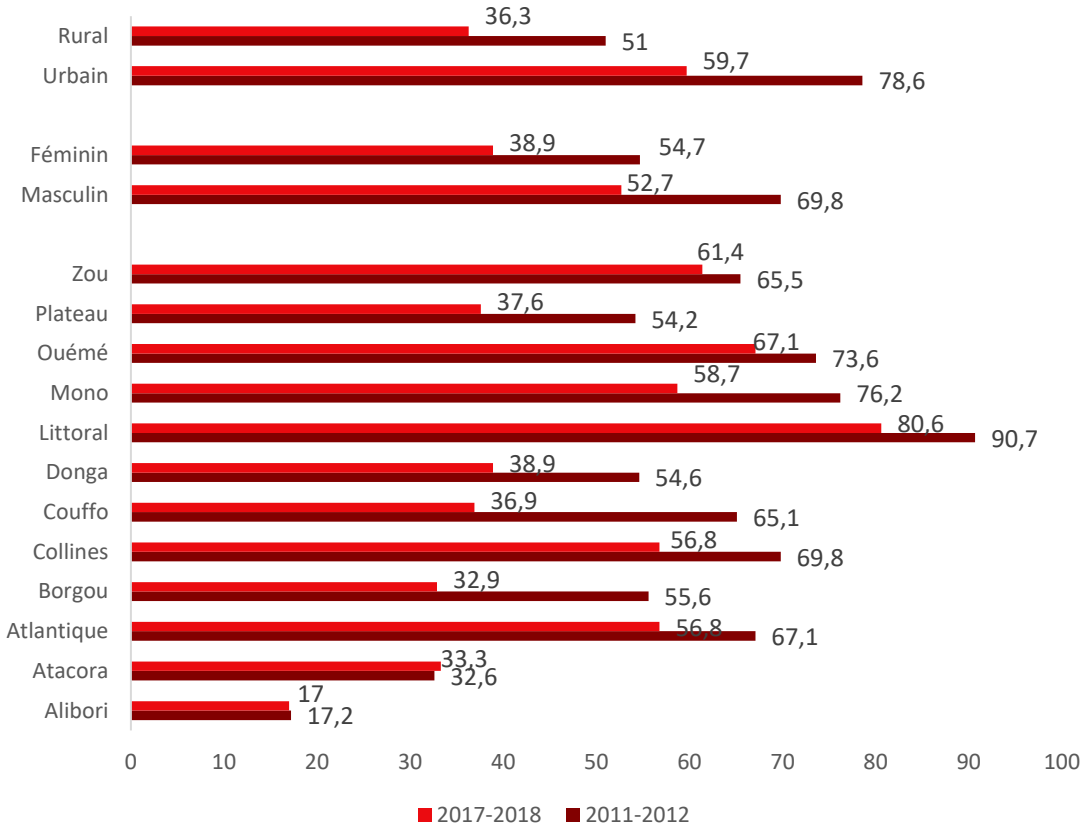
144. Selon les données de l'INSAE, sur la période 2006 à 2017-2018, le taux brut de scolarisation dans le secondaire a connu son pic en 2011-2012 avec 62,8% avant de s'établir à 45,8% en 2017-2018.



Source : EDS, INSAE

145. La tendance baissière du taux national brut de scolarisation dans le secondaire entre 2011-2012 et 2017-2018 se reflète aussi bien au niveau urbain que rural. De même, le taux brut de scolarisation au sein de la population masculine et de la population féminine a baissé. Cependant, le taux est plus faible dans la population féminine que dans la population masculine sur la période. Le taux selon le sexe masculin est passé de 69,8% à 52,7% et de 54,7% à 38,9% selon le sexe féminin.

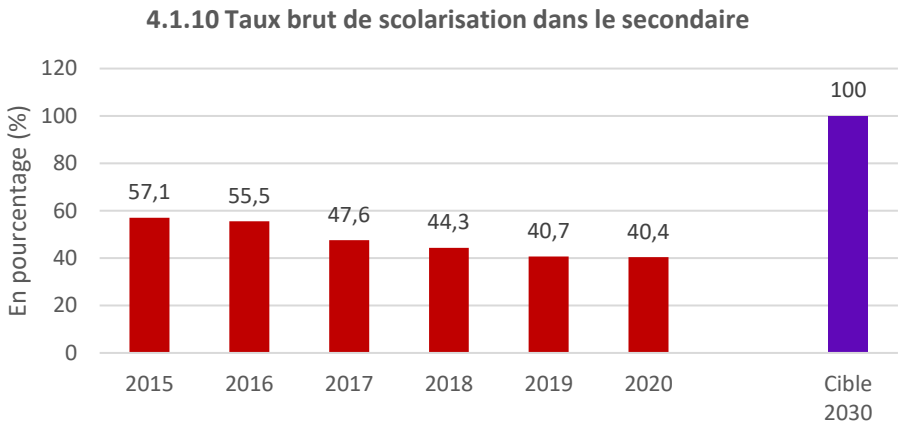
4.1.10 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire



Source : EDS, INSAE

146. Au niveau départemental, seul l'Atacora a enregistré une augmentation du taux brut de scolarisation dans le secondaire, quoique légère. Le TBS dans le secondaire est passé de 32,6% à 33,3% au niveau de ce département. En outre, les départements ayant enregistré les TBS dans le secondaire les plus élevés en 2017-2018 sont le Littoral (80,6%), l'Ouémé (67,1%) et le Zou (61,4%). Par contre, le plus faible TBS dans le secondaire est enregistré par l'Alibori (17%) selon les données de l'EDS 2017-2018.

147. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, le taux brut de scolarisation dans le secondaire a baissé progressivement de 16,7 points pour s'établir à 40,4% en 2020 contre 57,1% en 2015.



Source : DPP/MESTFP

148. Par ailleurs, au niveau départemental on note une disparité du TBS dans le Secondaire en 2020. Les départements du Littoral (71%) et de l'Ouémé (72,8%) ont enregistré les plus taux les plus élevés. Par contre, les taux les plus faibles s'observent au niveau des départements de l'Atacora (25%), le Couffo (20,7%) et la Donga (21,8%). De plus, entre 2019 et 2020, des améliorations du TBS dans le Secondaire sont observées au niveau des département de l'Atlantique (+2,71 points), du Littoral (+0,44 point) et du Plateau (+1,06 point).

149. En 2020, selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, six (06) communes (Abomey-Calavi (88,1%), Ouidah (75,1%), Adjarra (89,1%), Akpro-Missérété (96%), Porto-Novo (82,3%) et Sèmè-Kpodji(91,4%)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré un taux brut de scolarisation dans le secondaire compris entre 75% et 95%.

Figure 26 : Taux Brut de Scolarisation dans le Secondaire par département en 2020

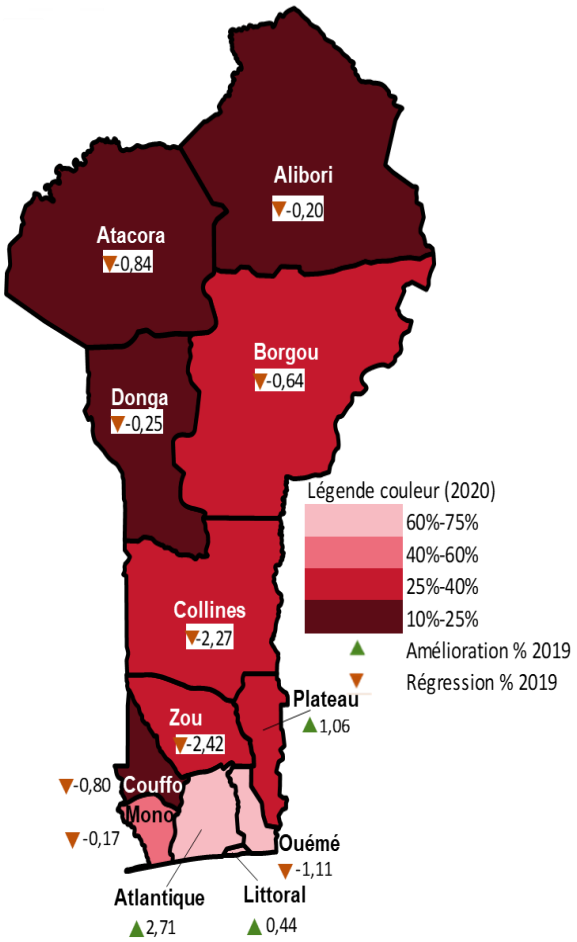
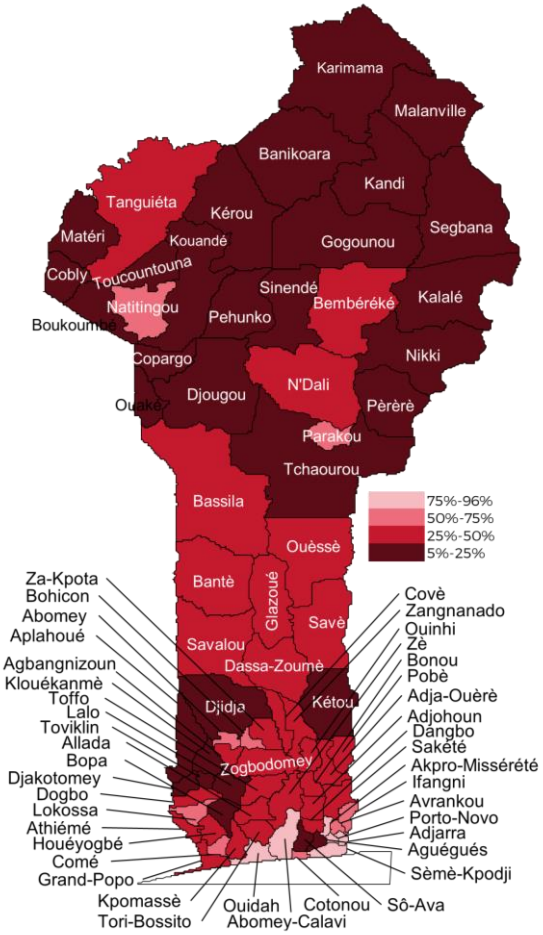


Figure 27 : Taux Brut de Scolarisation dans le Secondaire par commune en 2020 (%)

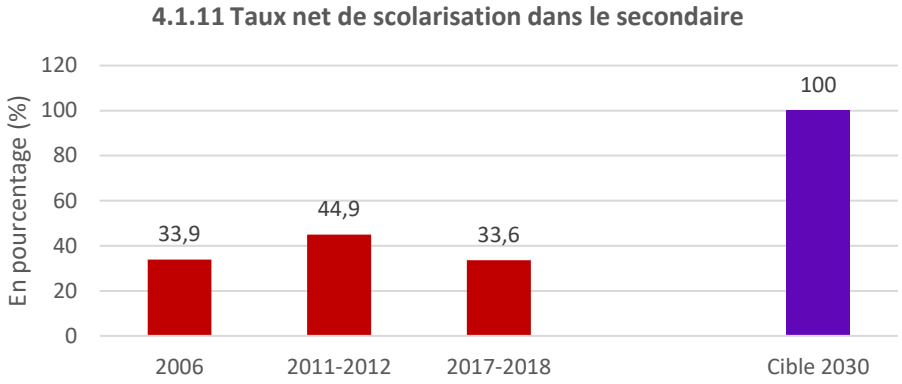


Source : DPP/MESTFP

Indicateur 4.1.11 : Taux net de scolarisation dans le secondaire

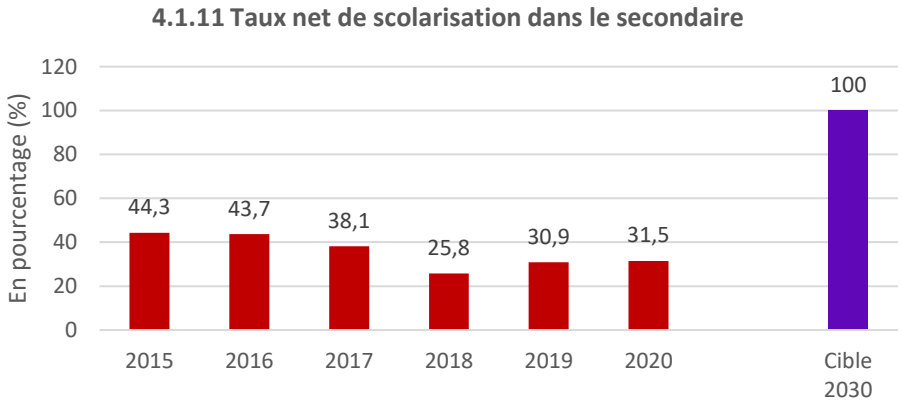
150. Le taux net de scolarisation dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau secondaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

151. Selon les données de l'INSAE, après s'être établi à 33,9% en 2006, le taux net de scolarisation dans le secondaire a connu son pic de 44,9% en 2011-2012, avant de baisser à 33,6% en 2017-2018.



Source : EDS, INSAE

152. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, le taux net de scolarisation dans le secondaire a globalement baissé entre 2015 et 2020 en passant de 44,3% à 31,5%. Le taux a baissé de 44,3% en 2015 à 25,8% en 2018 avant de connaitre une hausse de 5,7 points pour s'établir à 31,5% en 2020.



Source : DPP/MESTFP

153. Au niveau départemental, cinq (05) départements ont enregistré un TNS dans le secondaire inférieur à 25% à savoir : Alibori (11,2%), Donga (15,6%), Couffo (16,1%), Atacora (18,2%) et Borgou (24%). Les plus forts taux se retrouvent au niveau des départements de l'Atlantique (51,7%), de l'Ouémé (55,6%) et du Littoral (60,7%). Par ailleurs, Les TNS de cinq (05) départements ont connu une amélioration de 2019 à 2020. Il s'agit des départements de la Donga (+0,3 point), de l'Atacora (+0,7%), du Plateau (+2,1 points), du Littoral (+2,2 points) et de l'Atlantique (+4,1 points).

154. En 2020, selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, six (06) communes (Karimama (2,5%), Sègbana (6,9%), Kalalé (7,7%), Copargo (7,7%), Malanville (7,8%) et Lalo (8,9%)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré les plus faibles taux bruts de scolarisation dans le secondaire. Les communes ayant enregistré les TBS secondaire les plus élevés, compris entre 62% et 76%, sont : Abomey-Calavi (75,7%), Ouidah (62,3%), Adjarra (64,6%), Akpro-Missérété (74,2%), Porto-Novo (62,5%) et Sèmè-Kpodji (73,2%).

Figure 28 : Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire par département en 2020 (%)

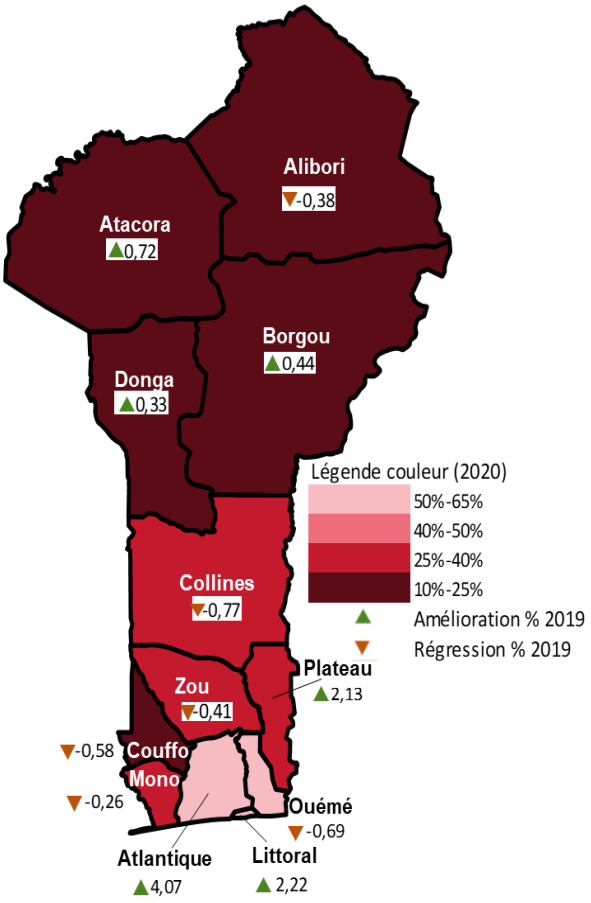
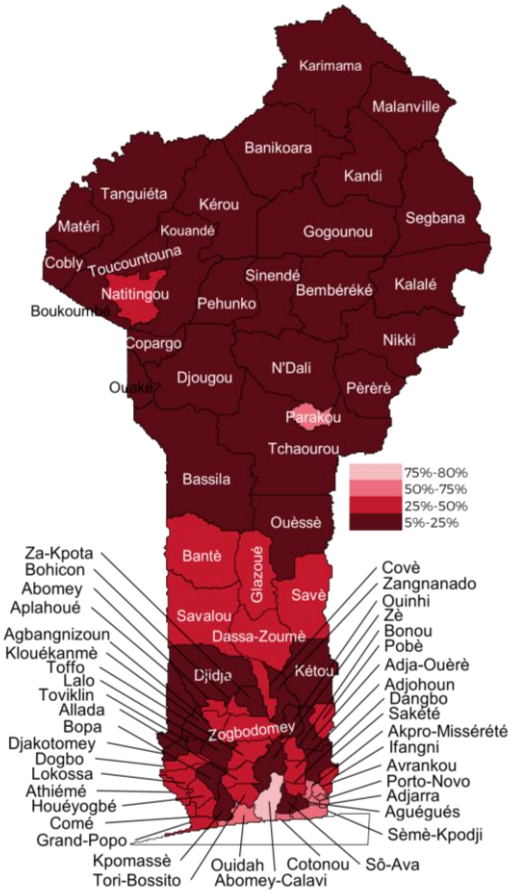


Figure 29 : Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire par commune en 2020 (%)



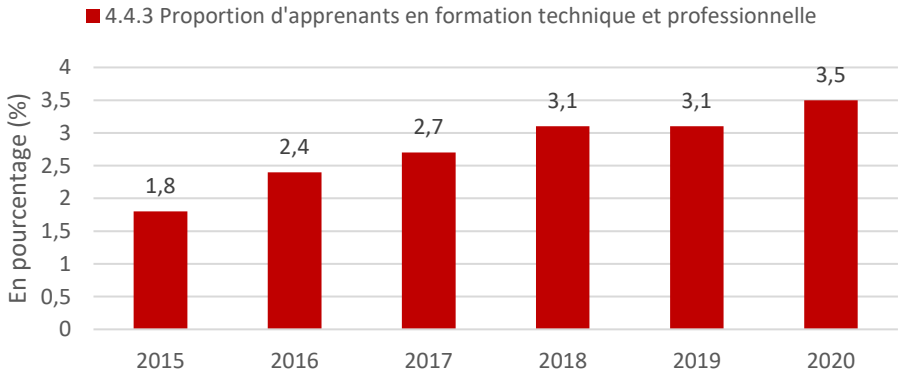
Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires ODD, DPP/MESTFP

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Indicateur 4.4.2 : *Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC*

155. La proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC est le pourcentage d'apprenants ayant reçu une formation en TIC dans les établissements d'enseignement secondaire technique et de formation professionnelle. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 4.4.3 : *Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle*



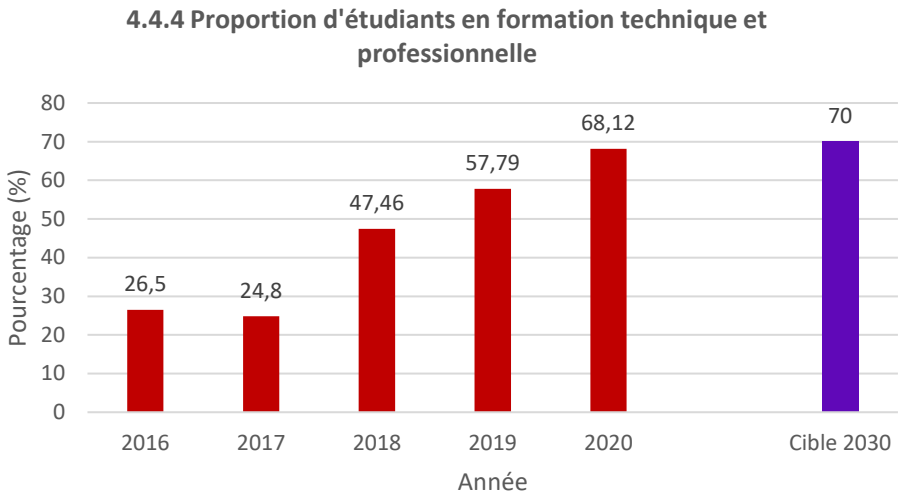
Source : DPP/MESTFP

156. La proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle est le nombre d'apprenants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'apprenants au secondaire (1er et 2nd cycle).

157. La proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle a progressivement évolué entre 2015 et 2017 en passant de 1,8% à 2,7% pour

se stabiliser à 3,1% sur les deux années suivantes. Toutes fois, elle a connu une légère hausse de 3,5%[7] en 2020.

Indicateur 4.4.4 : *Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle*



Source : DPP/MESRS

158. La proportion d'étudiants en formation professionnelle est le nombre d'étudiants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'étudiants.

159. À l'instar du Ministère en charge de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique mène des campagnes d'orientations des apprenants /étudiants vers les filières de création de richesse. Ceci explique l'augmentation de la proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle qui est passée de 57,79% en 2019 à 68,12% en 2020. Avec un peu plus d'effort les objectifs seront atteints avant l'échéance.

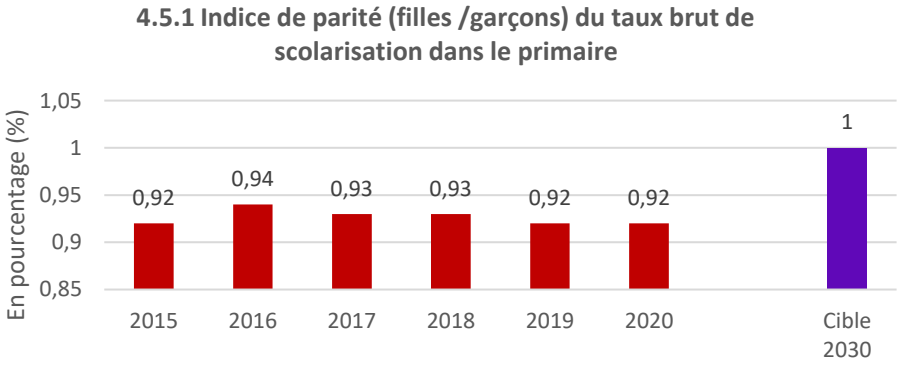
[7] L'indicateur renseigné est le nombre d'élèves dans l'enseignement technique public pour 100 élèves du secondaire général

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Indicateur 4.5.1 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire

160. L'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire est égal au rapport entre le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire et le taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire. Pour cet indicateur, le suivi se fait non seulement à partir des données d'enquête mais aussi à partir des données administratives.

161. Pour ce qui concerne les données administratives, l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté, selon les données du MEMP entre 2015 et 2016 en passant de 0,92% à 0,94%. Depuis, il a légèrement baissé pour s'établir et se stabiliser à 0,92 sur la période de 2019 à 2020.



Source : DPP/MEMP

162. Par ailleurs, au niveau départemental on note une disparité de l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire en 2020. Les départements du Mono (0,956) et du Borgou (0,989) ont enregistré

les plus taux les plus élevés. Par contre, les taux les plus faibles s'observent au niveau des départements du Plateau (0,886), du Littoral (0,884) et du Couffo (0,843). De plus, entre 2019 et 2020, des améliorations de l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire sont observées au niveau des département des Collines (+0,01 point), du Mono (+0,01 point) de l'Atacora (+0,01 point) et de la Donga (+0,02 point).

163. En 2020, selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, sept (07) communes (Kalalé (1,01), N'Dali (1,03), Pehunco (1,05), Nikki (1,06), Bembèrèkè (1,06), Gogounou (1,10) et Sinendé (1,14)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire supérieur à 1.

Figure 30 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département en 2020 (%)

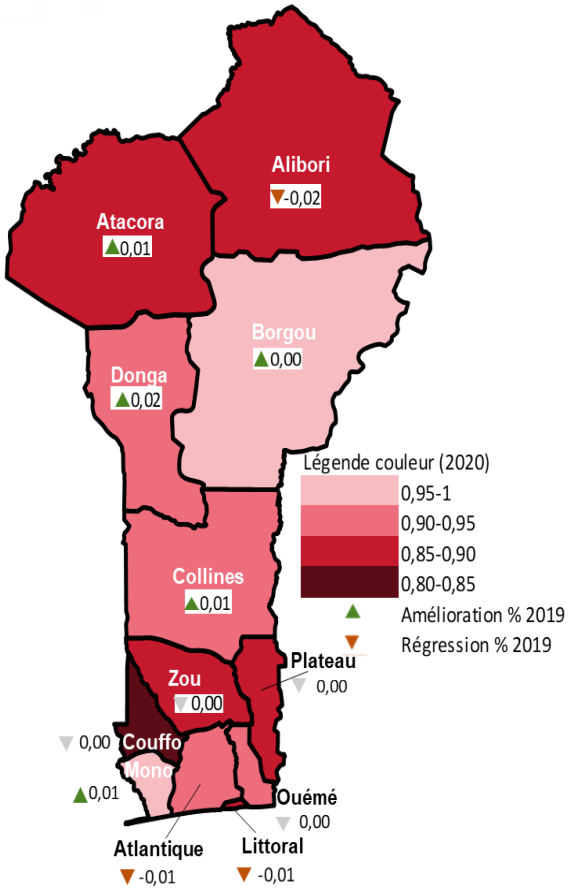
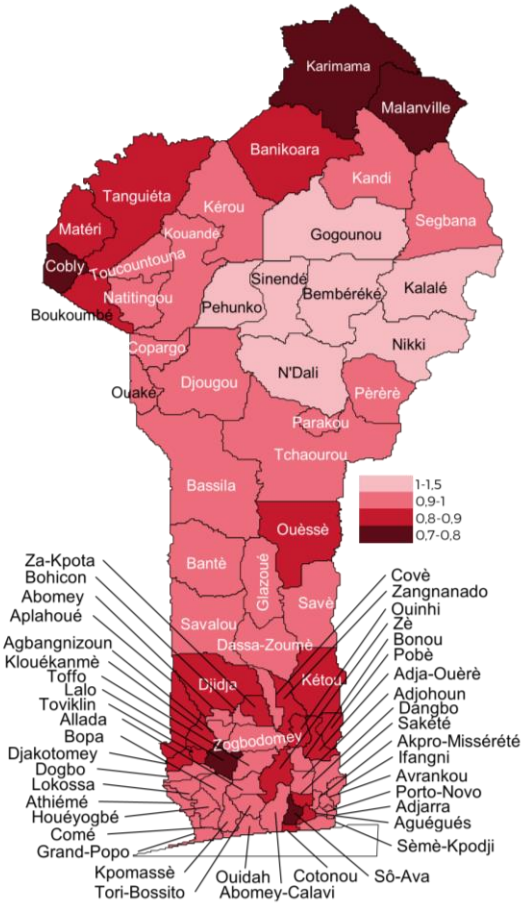
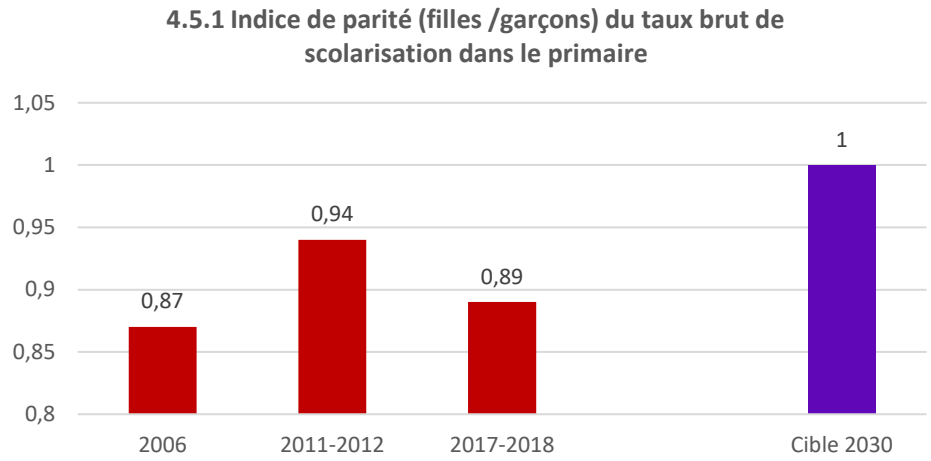


Figure 31 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par commune en 2020 (%)



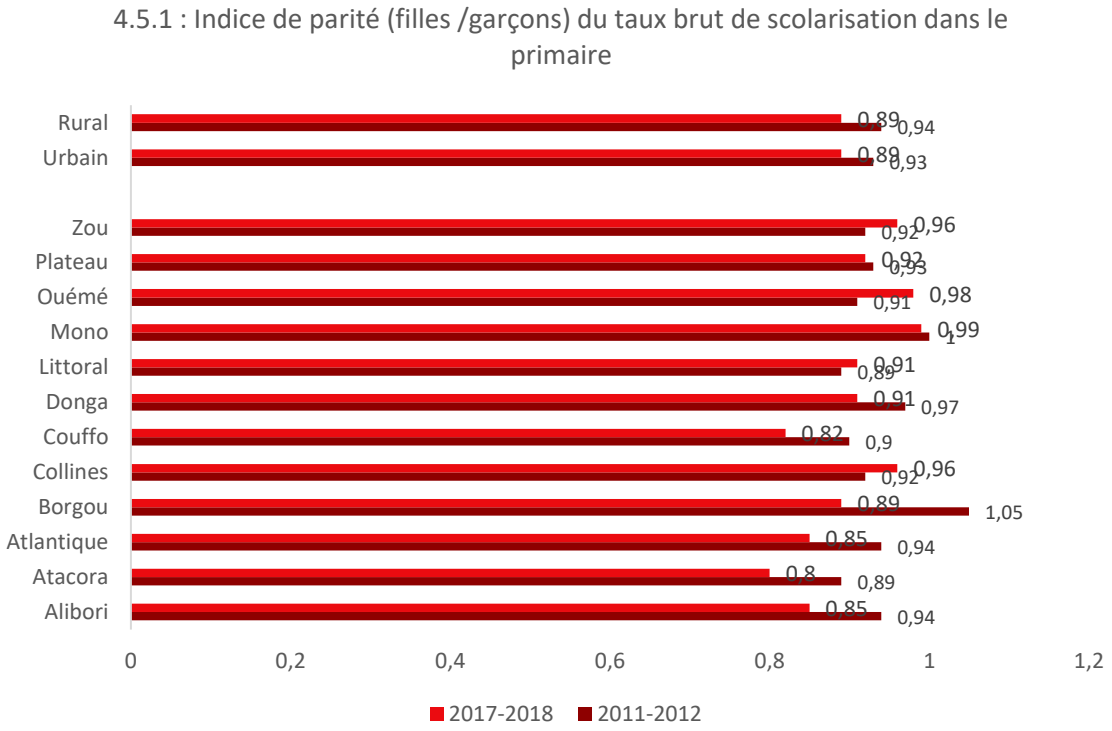
Source : DPP/MEMP

164. D'un autre côté, l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire qui était de 0,87 en 2006 selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), est monté à 0,94 en 2011-2012 avant de baisser à 0,89 en 2017-2018. En outre, l'évolution de cet indice selon le milieu de résidence montre qu'en milieu urbain comme en milieu rural, l'indice a baissé. Il est passé respectivement de 0,93 à 0,89 et de 0,94 à 0,89.



Source : EDS, INSAE

165. Au niveau départemental, contrairement à la tendance nationale entre 2011-2012 et 2017-2018, l'indice de parité a augmenté dans quatre (04) départements à savoir les Collines (0,04 point), le Littoral (0,02 point), l'Ouémé (0,07 point) et le Zou (0,04 point). En 2017-2018, sept (07) départements présentent un indice de parité supérieur à celui observé au niveau national. Il s'agit des communes du Zou (0,96), du Plateau (0,92), de l'Ouémé (0,98), du Mono (0,99), du Littoral (0,91), de la Donga (0,91) et des Collines (0,96).

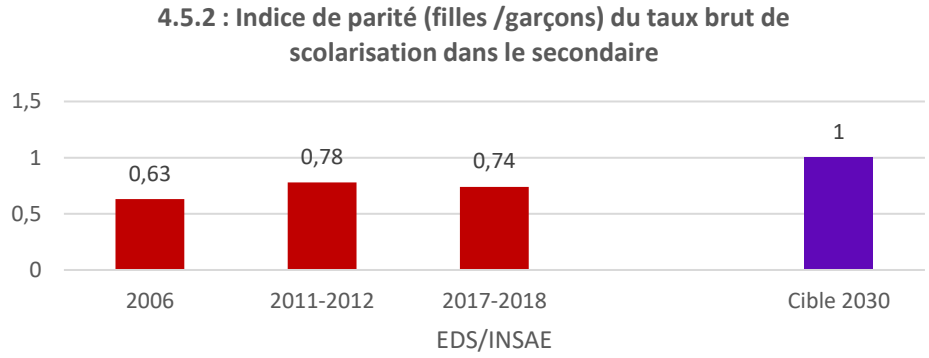


Source : EDS, INSAE

Indicateur 4.5.2 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

166. L'indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire est donné par le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles dans le secondaire et le taux brut de scolarisation des garçons dans le secondaire.

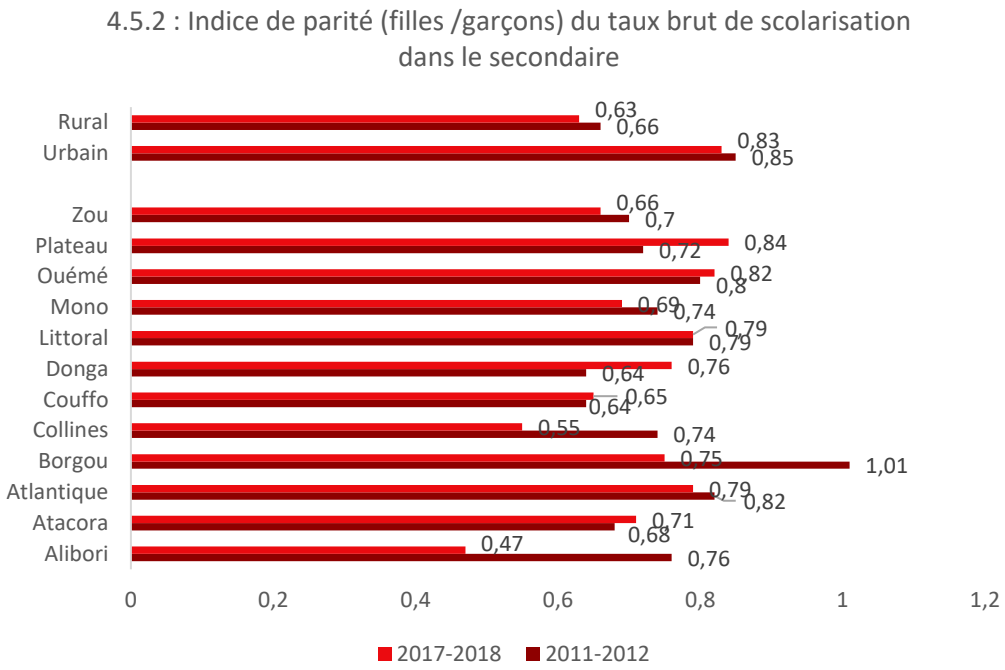
167. Selon les données de l'EDS, l'indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire est de 0,63 en 2006. Il est monté à 0,78 en 2011-2012 avant de baisser légèrement à 0,74 en 2017-2018.



Source : EDS, INSAE

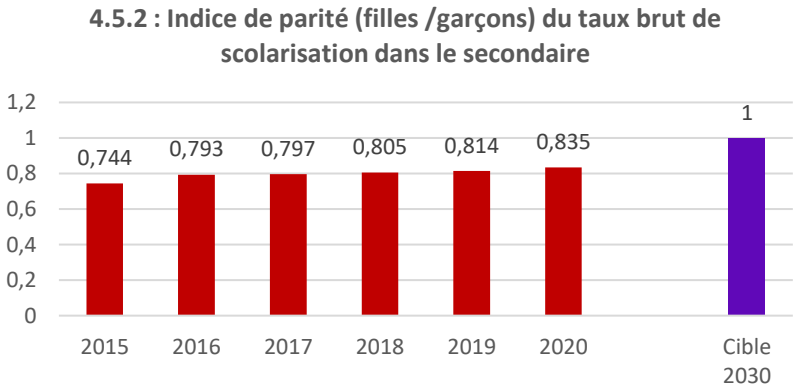
168. Selon le milieu de résidence, l'indice de parité (filles/garçons) du TBS dans le secondaire est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural sur la période. Il est passé de 0,85 (2011-2012) à 0,83 (2017-2018) en milieu urbain alors qu'il a baissé de 0,66 (2011-2012) à 0,63 (2017-2018) en milieu rural.

169. Entre 2011-2012 et 2017-2018, au niveau départemental, l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire a augmenté dans cinq (05) départements à savoir, l'Atacora, le Couffo, la Donga, l'Ouémé et le Plateau.



Source : EDS, INSAE

170. Pour ce qui concerne les données administratives du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), on constate que l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire s'est progressivement amélioré sur la période 2015-2020 passant de 0,744 à 0,835.



Source : DPP/MESTFP

171. En 2020, les départements de l'Ouémé (0,92), de l'Atlantique (0,91) et du Mono (0,86) présente des indices de parité du TBS dans le Secondaire au-dessus de la moyenne nationale (0,81). En outre, entre 2019 et 2020, le niveau de cet indice a connu une très faible amélioration dans tous les départements.

172. Par ailleurs, en 2020, seule la commune d'Adjarra (1,01) a connu un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire supérieur à 1. Six (06) communes (Grand-Popo (0,96), Porto-Novo (0,96), Ouidah (0,96), Avrankou (0,97), Gogounou (0,98) et Sinendé (0,98)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire supérieur à 0,95.

Figure 32 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire par département en 2020 (%)

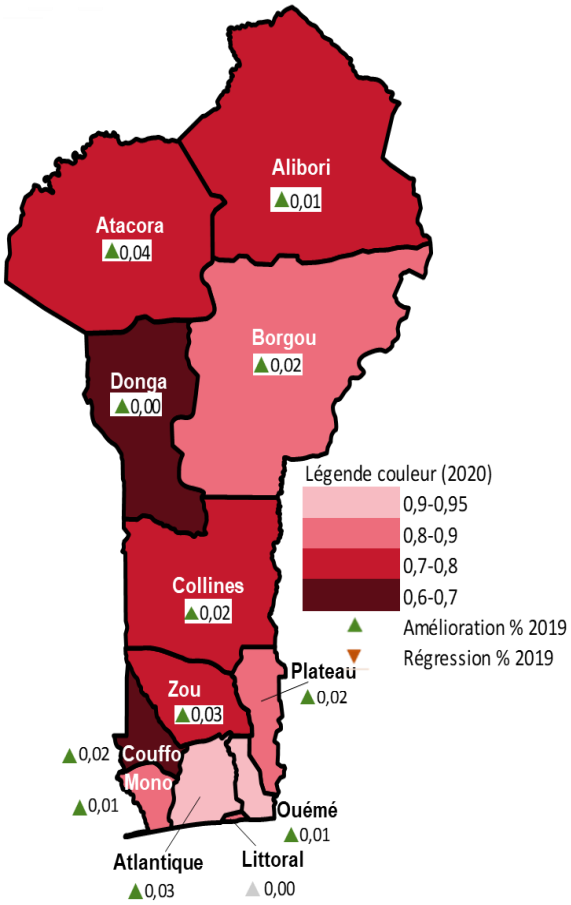
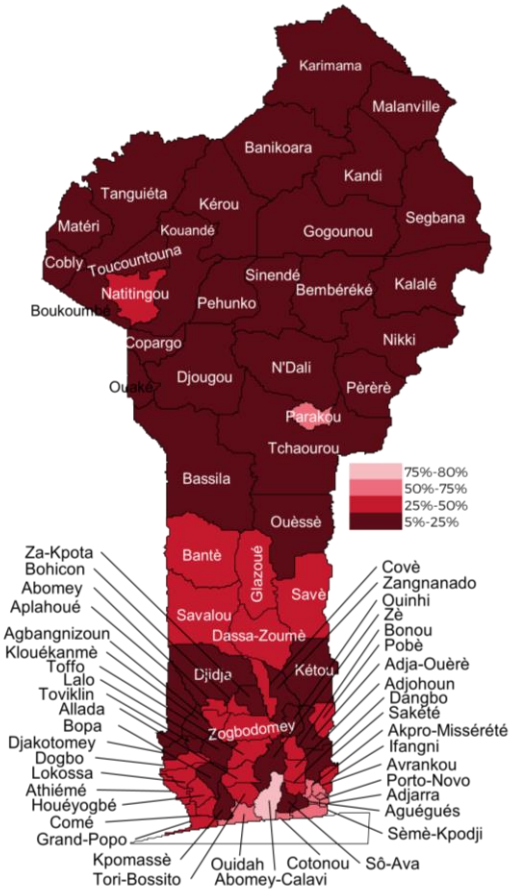
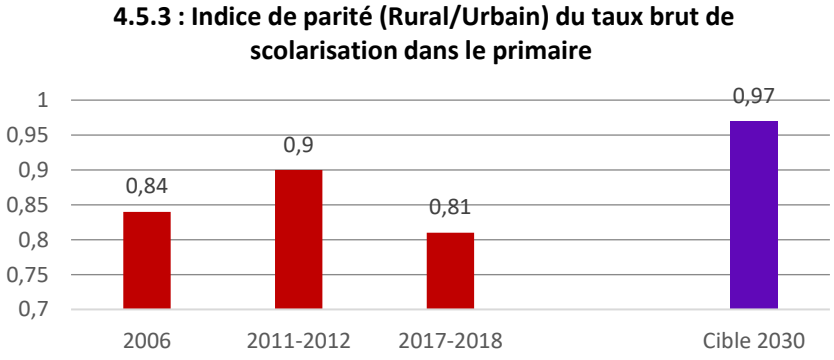


Figure 33 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire par commune en 2020 (%)



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires ODD, DPP/MESTFP

Indicateur 4.5.3 : Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire

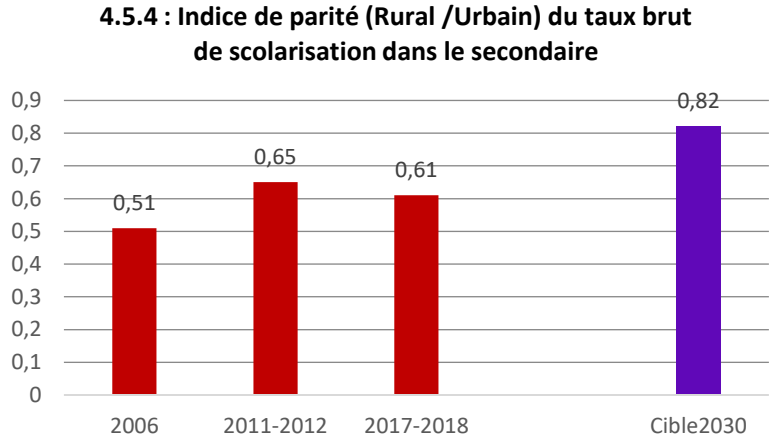


Source : EDS, INSAE

173. C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le primaire et le taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le primaire.

174. L'indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire est en baisse sur la période de 2006 à 2017-2018, en passant de 0,84 à 0,81. Il a connu son pic en 2011-2012 avec une valeur de 0,9.

Indicateur 4.5.4 : Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

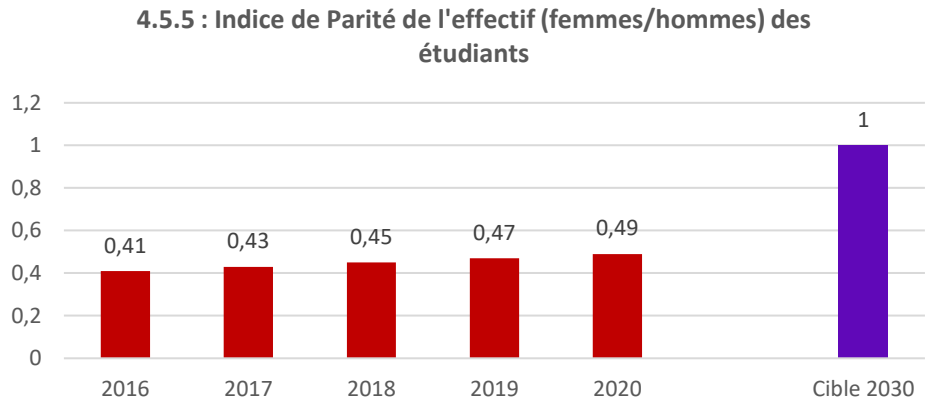


Source : EDS, INSAE

175. L'indice de parité est le rapport entre le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le secondaire et le taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le secondaire.

176. L'indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire a connu une légère amélioration entre 2006 et 2017-2018 en passant de 0,51 à 0,61.

Indicateur 4.5.5 : Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants



Source : DPP/MESRS

177. C'est le rapport entre l'effectif des étudiants filles/femmes et des étudiants garçons/hommes.

Pour ce qui concerne l'indicateur 4.5.5 : indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants, il a connu une hausse continue de 2017 à 2020 passant de 0,43 à 0,49. Ce qui traduit une diminution progressive de la disparité entre femme et homme.



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

178. Les performances du pays ont baissé au niveau de cet ODD et de ses deux cibles prioritaires. Le pays n'a pas encore parcouru le cinquième du chemin vers la réalisation de cet ODD. En outre, des défis majeurs persistent au niveau de toutes les cibles qui ont enregistré une tendance stagnante. Il convient de souligner que la valeur cible de l'indicateur 5.1.1 est déjà atteinte par le Bénin.

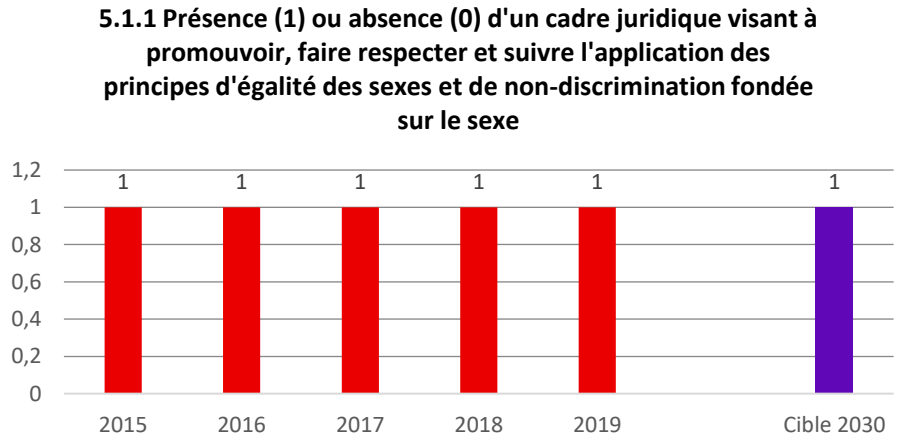
Tableau 7 : Indicateurs composites de l'ODD 5

ODD 5 Egalité entre les sexes	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
5.1 Lutte contre les discriminations				36,11	25,93	🔴	→
5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	1 (2015)	1 (2020)	1	100	100	🟢	→
5.1.2 Indice de la Condition de la Femme	0,607 (2015)	0,607 (2015)	1	21,4	21,4	🔴	-
5.1.3 Proportion de femme et de fille âgés de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale	-	-	-	-	-	-	-
5.1.4 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans (%)	24,88 (MICS 2014)	29,30 (EDS 2017-2018)	0	22,01	8,15	🔴	↓
5.1.5 Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charges	856 (2015)	1849 (2020)	-	-	-	-	-
5.5 Participation et accès aux postes de direction				18.17	12,95	🔴	→

ODD 5 Egalité entre les sexes	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national (%)	8,43 (2015)	7,32 (2020)	40	7,15	3,88		
5.5.2 Proportion de femmes ministres (%)	20 (2015)	20,83 (2020)	40	30,07	32,97		
5.5.3 Proportion de femmes conseillères communales (%)	4,45 (2015)	4,24 (2020)	25	17.8	16,96		
5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction (%)	11,4 (2015)	11,4 (2015)	40	28,5	28,5		-
5.5.5 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes (%)	21,63 (EMICoV 2015)	-	-	-	-	-	-

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe



Source : DPP/MASM.

179. C’est la présence ou absence des textes réglementaires ou de convention internationale ratifiée par le pays visant à promouvoir, faire respecter et suivre l’application des principes d’égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

180. Il existe un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe, au cours des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Indicateur 5.1.2 : Indice de la Condition de la Femme

181. Pour mesurer de façon globale l’évolution de la réduction des inégalités de genre au Bénin, l’indice de référence retenu est l’Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes au Bénin (IDISB). L’IDISB est l’Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA), calculé pour le compte du Bénin.

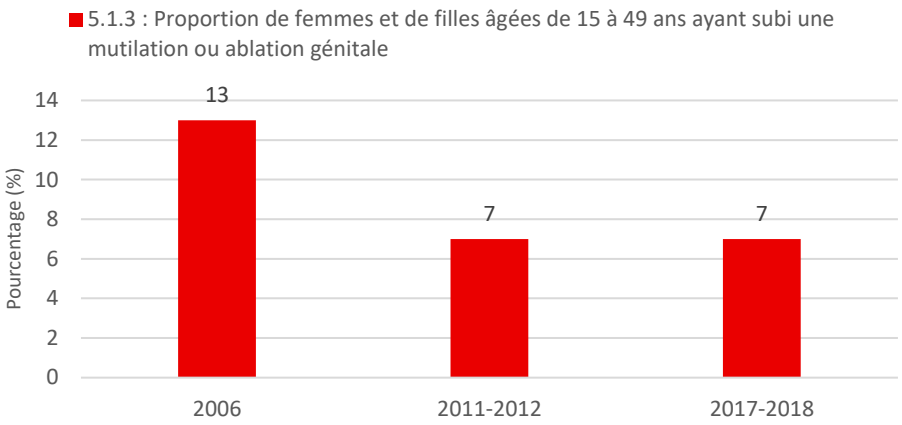
182. C’est un indice composite qui comporte deux parties :

a. *l'Indice de la Condition de la Femme (ICF)* : il mesure les inégalités relatives au genre à l'aide d'indicateurs quantitatifs aisément disponibles qui concernent l'éducation, la santé, les revenus, l'emploi du temps, l'accès aux ressources, la représentation politique formelle et informelle et l’emploi ;

b. *le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme au Bénin (TBPFB)* : il mesure les progrès réalisés en matière d'avancement et d'habilitation des femmes.

183. En 2015, la valeur de l'Indice de la Condition de la Femme était de 0,6.

Indicateur 5.1.3 : *Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale*

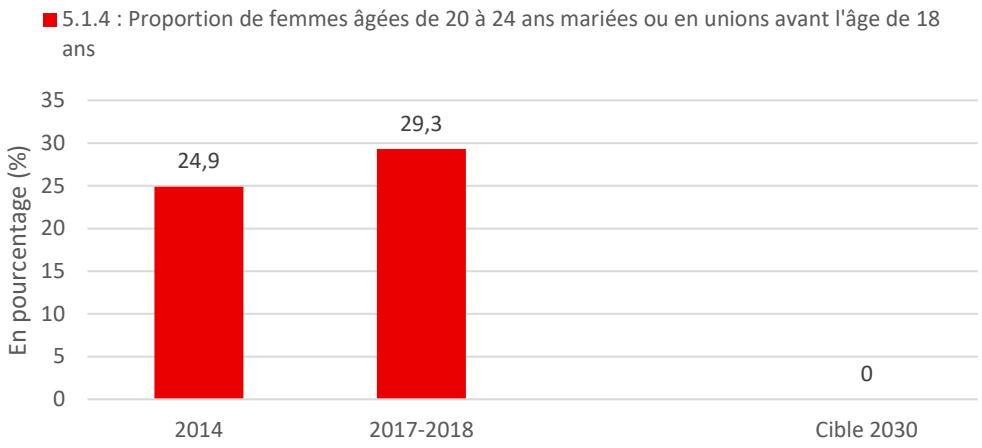


Source : EDS, INSAE

184. La proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale est égale au rapport du nombre de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par le nombre total de de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans.

185. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale est de 13% en 2006. Son niveau s'est amélioré et est resté invariant en 2011-2012 et en 2017-2018 en s'établissant à 7%.

Indicateur 5.1.4 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans

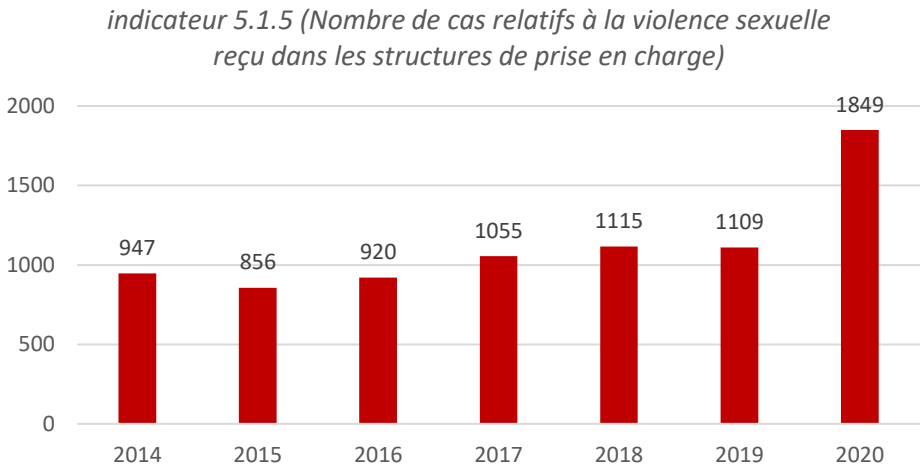


Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

186. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans représente la part de la population des femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou rentrées en union avant l'âge de 18 ans.

187. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans a augmenté entre 2014 et 2017-2018 en passant de 24,9% à 29,3%.

Indicateur 5.1.5 : Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge



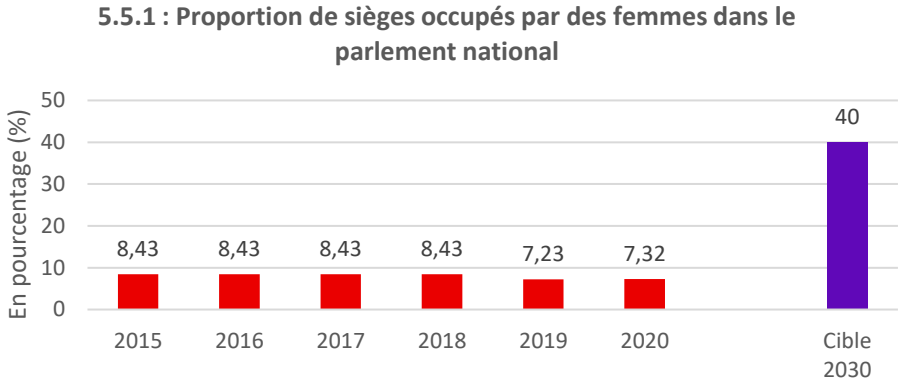
Source : DPP/MASM.

188. C'est le nombre de cas de violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge (CPS, les centres intégrés de prise en charge, …).

189. Entre 2015 et 2017, le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge s'est accru de 199 cas. En effet, il a augmenté progressivement de 856 en 2015 à 920 en 2016 avant de s'établir à 1055 en 2017. Enfin, il est passé de 1115 en 2018 à 1849 en 2020 après une légère baisse en 2019 (1109).

Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national

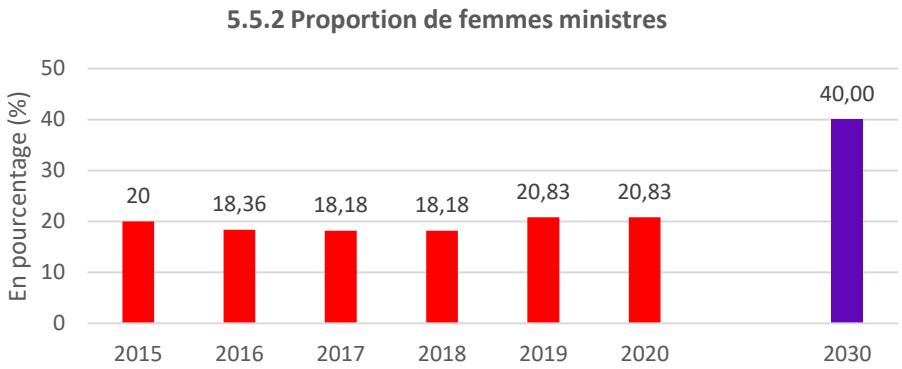


Source : DPP/MASM.

190. La proportion des députés femmes est le nombre de femmes députés rapporté au nombre total de députés.

191. De 2015 à 2018, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national est égale à 8,43%. Elle a baissé à 7,23% au cours de l'année 2019, avant de monter légèrement à 7,32% en 2020.

Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes ministres

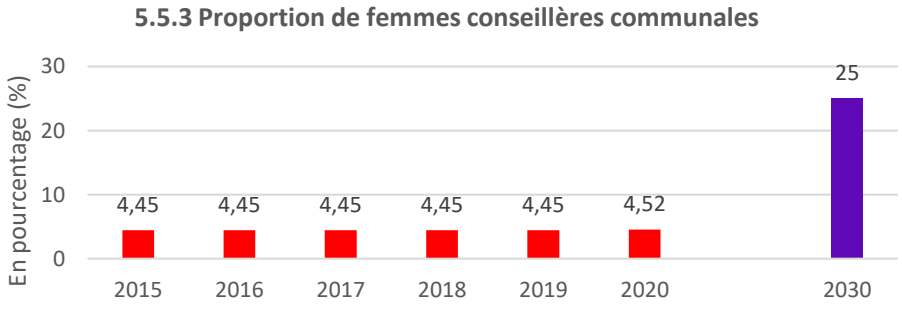


Source : DPP/MASM.

192. La proportion de femmes ministres est le nombre de femmes occupant des postes ministériels au sein du Gouvernement.

193. Entre 2015 et 2019, la proportion de femmes ministres a augmenté de 0,8 point, en passant de 20% en à 20.83%. La plus faible proportion sur la période est de 18,18% en 2017 et en 2018. La hausse observée en 2019 se justifie par le dernier remaniement du Gouvernement. En effet ce taux est maintenu jusqu'en 2020.

Indicateur 5.5.3 : Proportion de femmes conseillères communales



Source : DPP/MASM

194. La proportion de femmes conseillères communales est le nombre de femmes occupant des postes de conseillers communaux sur le nombre total des conseillers communaux.

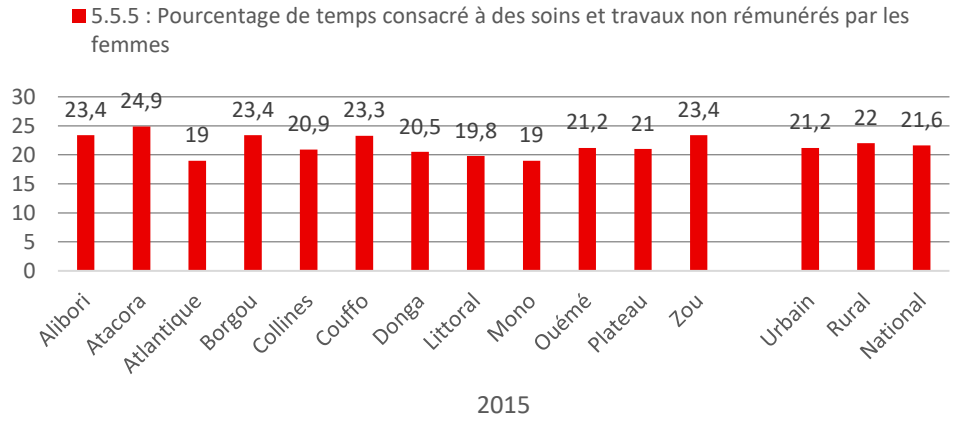
195. De 2015 à 2019, la proportion de femmes conseillères municipales est restée égale à 4,45%. Par la suite, elle a connu une légère hausse en 2020 (4,52%).

Indicateur 5.5.4 : *Proportion de femmes occupant des postes de direction*

196. La proportion de femmes occupant des postes de direction est le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le nombre total de postes de direction.

197. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de femmes occupant des postes de direction, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 11,4%.

Indicateur 5.5.5 : *Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes*



Source : EMICoV 2015, INSAE

198. Le pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes correspond à la portion du temps que les femmes consacrent à des soins et travaux domestiques (cuisine, corvée d'eau) non rémunérés par jour.

199. En 2015, les femmes consacraient 21,6% de leur temps journalier aux soins et travaux non rémunérés. Ce pourcentage est à quelques différences près le même en milieu urbain (21,2%) et en milieu rural (22%). Dans les départements du Mono, de l'Atlantique, du Littoral et de la Donga, les femmes consacrent moins de temps à des soins et travaux non rémunérés que dans les autres départements. Par contre, les femmes du département de l'Atacora consacrent environ le quart de leur temps à des soins et travaux non rémunérés.



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

200. Même si le niveau de l'indice de cet ODD a connu une légère amélioration, ce niveau reste encore très faible. En effet, le pays n'a pas encore parcouru le dixième du chemin vers l'atteinte de cet ODD. Des défis majeurs persistent au niveau des cibles 6.1 « accès à l'eau potable », 6.2 « accès aux services d'assainissement et d'hygiène » et 6.5 « gestion intégrée des ressources en eau » et leurs tendances sont stagnantes sauf la cible 6.1 présentant une amélioration modérée. Toutefois l'indicateur 6.1.1 relatif à la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est en voie d'atteinte.

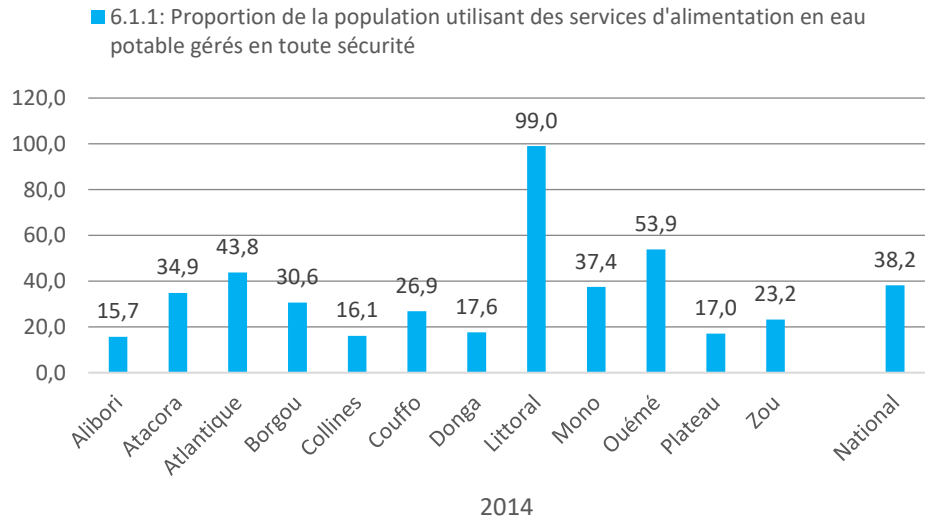
Tableau 8 : Indicateurs composites de l'ODD6

ODD 6 Eau propre et assainissement	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
6.1 Accès à l'eau potable				7,21	32,2	🔴	↗
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (%)	38,2 (MICS 2014)	-	-	-	-	-	-
6.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%)	72,10 (EMICoV 2015)	75,5 (ERI-ESI 2018)	100	17,21	27,3	🔴	↗
6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain (%)	53 (2015)	63 (2020)	100	2,08	22.92	🔴	↗
6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural (%)	42,7 (2015	70,16 (2020)	100	10,47	53,38	🟡	↑
6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène				2,21	2,21	🔴	-
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (%)	7,1 (MICS 2014)	7,1 (MICS 2014)	100	2,21	2,21	🔴	-
6.4 Gestion durable des ressources en eau				-	-	-	-

ODD 6 Eau propre et assainissement	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	–	–	–	–	–	–	–
6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	–	–	–	–	–	–	–
6.5 Gestion intégrée des ressources				1,52	4,09	🔴	→
6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	35 (2015)	36,7 (2019)	100	1,52	4,09	🔴	→

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Indicateur 6.1.1 : *Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité*



Source : MICS 2014, INSAE

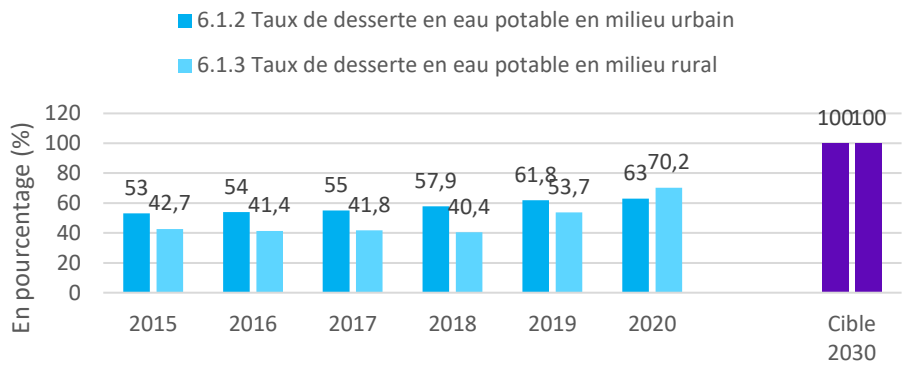
201. Cet indicateur représente le pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

202. En 2014, la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité s'est établie au plan national à 38,2%. Au niveau départemental, trois départements enregistrent des proportions supérieures à la moyenne nationale. Il s'agit de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Littoral dont la proportion s'est établie à 99%.

203. Par ailleurs, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est passée de 72,1% (EMICOV) en 2015 à 75,5% (ERI-ESI) en 2018.

Indicateur 6.1.2: Taux de desserte en eau potable en milieu urbain

Indicateur 6.1.3: Taux de desserte en eau potable en milieu rural



Source : DPP/MEM

204. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est égal au rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

205. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain a augmenté de 53% en 2015 à 63% en 2020 contre respectivement 58% et 62% en 2018 et 2019. Ces résultats résultent principalement de 115 114 branchements au réseau de distribution de la SONEB effectués sur la période 2015-20208.

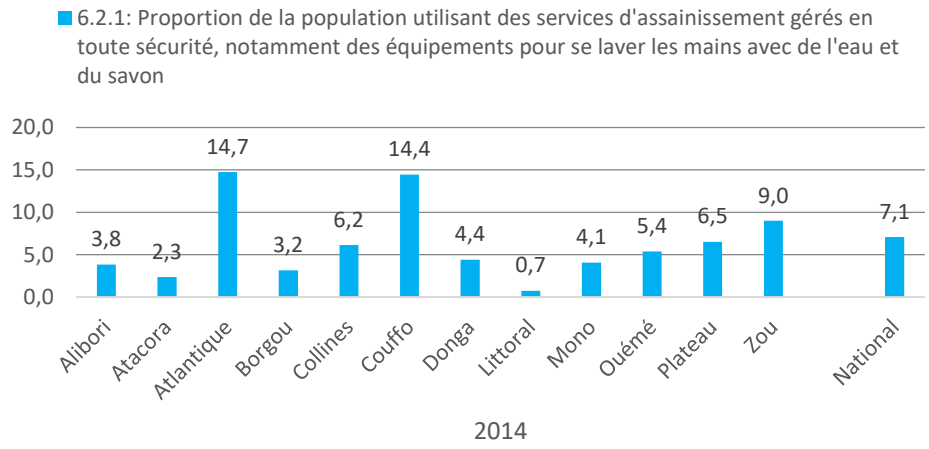
[8] 31922 en 2015, 15271 en 2016, 12279 en 2017, 17467 en 2018, 13971 environs en 2019 et 24404 en 2020.

206. Le taux de desserte en eau potable en milieu rural est égal au rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

207. Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il a connu une tendance en dents de scie et a très peu varié sur la période 2015-2018. Ce taux est passé de 42,7% en 2015 à 40,5% en 2018 avant d'amorcer une tendance vers la hausse en 2019 (53,7%). Cette tendance est maintenue en 2020 (70,16%). Les principales actions ayant permis d'atteindre ces niveaux se résument en la construction de plus de 2258 nouveaux Equivalents Point d'Eau (EPE) sur la période 2015-2020

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 6.2.1: Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon



Source : MICS 2014, INSAE

208. La proportion est donnée par le pourcentage de la population qui utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

209. La proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon s'élève à 7,1% en 2014 au niveau national. En 2014, seuls les départements de l'Atlantique, du Couffo et du Zou affichent des proportions supérieures à la moyenne nationale, soient respectivement 14,7% ; 14,4% et 9%.

Cible 6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

Indicateur 6.4.1 : *Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau*

210. La variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau peut être définie comme la différence sur une période donnée de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. L'efficience de la productivité de l'eau quant à elle, peut être définie comme une mesure de l'efficacité du processus physiologique de production de biomasse et de formation de rendement des cultures, liée à leur consommation réelle en eau. Ainsi, un consensus semble se dégager en faveur de la considération de l'efficience d'application de l'eau comme le rapport de l'évapotranspiration réelle à l'eau appliquée à la parcelle et de la productivité de l'eau comme le rapport du rendement à l'évapotranspiration réelle. Par ailleurs, cet indicateur ne se calcule pas encore.

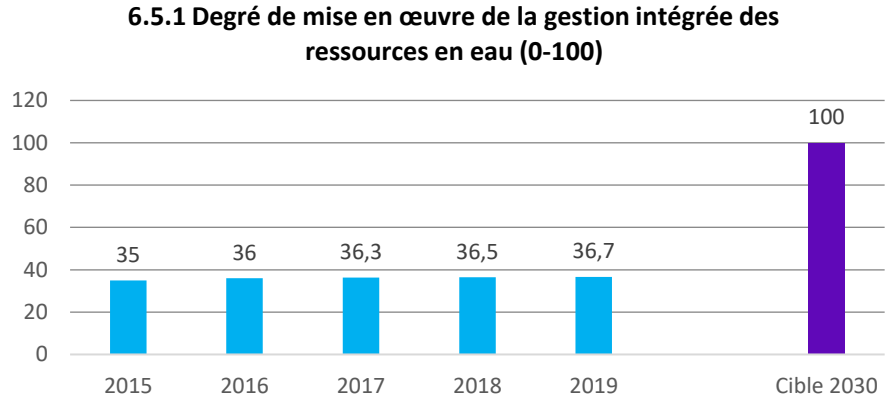
Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 6.4.2*: Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles*

211. On parle de pénurie d'eau ou stress hydrique quand la demande en eau dépasse les ressources disponibles. Le stress hydrique se définit donc comme une insuffisance d'eau de qualité satisfaisante, pour pouvoir répondre aux besoins humains et environnementaux. De plus, concernant cet indicateur, aucune source de données n'est disponible et on ne peut déterminée sa périodicité de mesure. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Indicateur 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)



Source : DG-Eau/MEM.

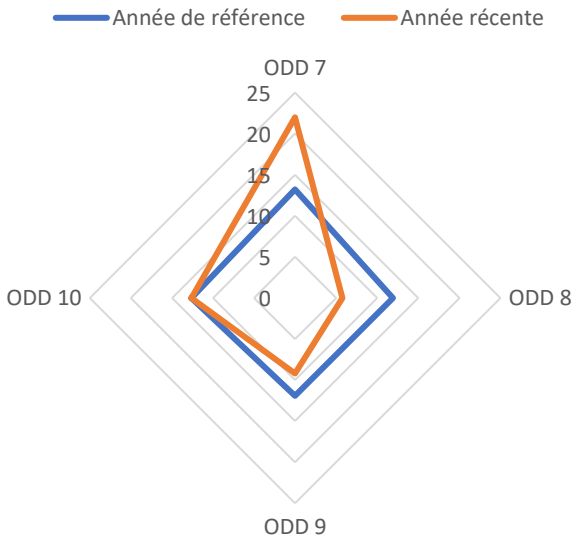
212. Le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau.

213. Globalement, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a connu une lente progression d'un point par an en passant de 35% en 2015 à 36% en 2016 et puis de 36,3% en 2017 à 36,5% en 2018. Enfin, il est passé à 36,7% en 2019.

III. Prospérité

214. Le but visé par ce pilier est de faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fassent en harmonie avec la nature. A cet effet, les ODD 7 (énergie propre et à un coût abordable), ODD 8 (travail décent et croissance économique), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), 0DD 10 (inégalités réduites) et ODD 11 (villes et communautés durables). Parmi les quatre (04) ODD pour lesquels les informations sont disponibles, seul l'indice de l'ODD 7 a connu une amélioration de 6 points passant de 13,21 à 21,99. Les niveaux des indices des ODD 8 et 9 ont régressé. Le niveau de l'indice est resté inchangé au niveau de l'ODD 10 (égal à 12,63).

Figure 34 : Evolution des indices des ODD du pilier « Prospérité »



Source : DGCS-ODD



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

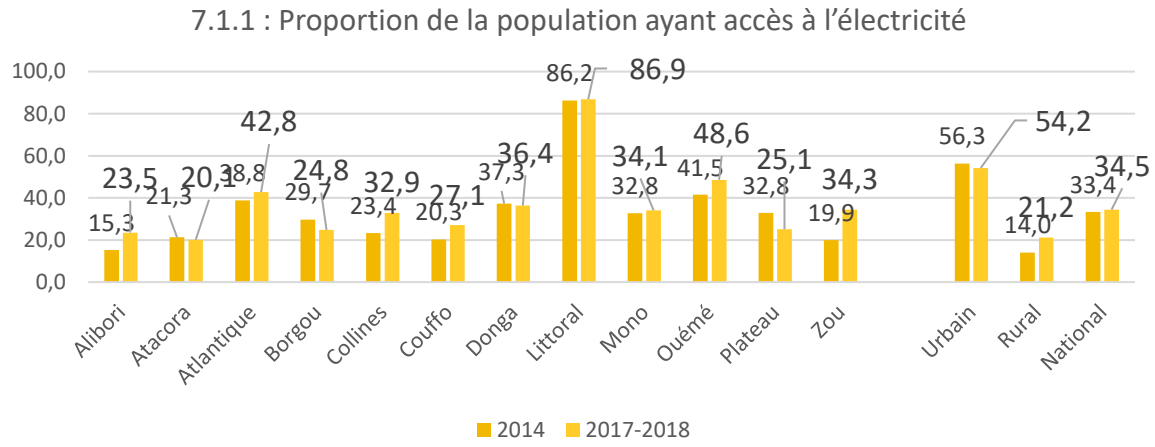
215. On constate une amélioration du niveau de l'indice de l'ODD 7 qui s'explique par la performance enregistrée au niveau de la seule cible prioritaire 7.1 qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. Cependant, le pays n'a parcouru que le cinquième du chemin vers la réalisation de cet ODD. De plus, des défis majeurs persistent au niveau de tous les indicateurs de cette cible prioritaire même si l'indicateur relatif à la proportion de la population ayant accès à l'électricité a enregistré une amélioration modérée.

Tableau 9 : indicateur composite de l'ODD 7

ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
7.1 Accès à l'énergie				13,21	21,99	🔴	→
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	33,36 (MICS 2014)	34,46 (EDS 2017-2018)	45,05	31,44	37,89	🔴	↗
7.1.2 Taux d'électrification (%)	27,63 (2015)	30,4 (2020)	63,9	5,55	12,76	🔴	→
7.1.3 Proportion de la population utilisant des équipements de cuisson à gaz (%)	3,69 (MICS 2014)	4,81 (EDS 2017-2018)	-	-	-	-	
7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage (%)	39,1 (EDS 2017-2018)	-	-	-	-	-	-

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité



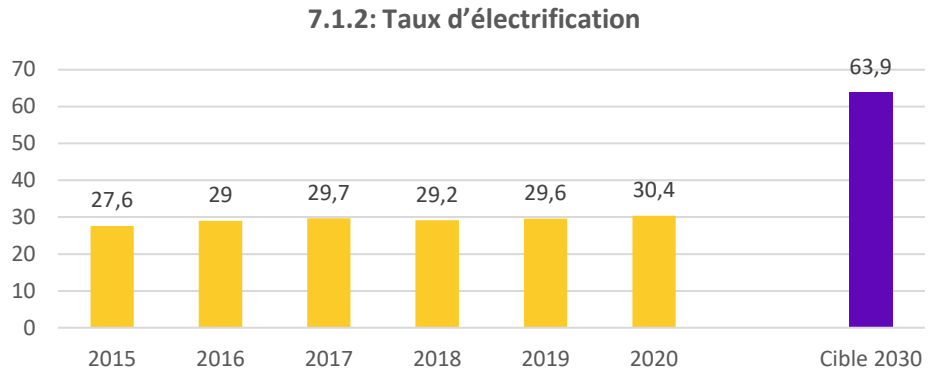
Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

216. La proportion de la population ayant accès à l'électricité est le pourcentage de la population qui utilise l'électricité provenant de l'une des sources suivantes : courant SBEE, Groupe électrogène et l'énergie solaire.

217. Selon les données de l'INSAE, la proportion de la population ayant accès à l'électricité a augmenté de 33,4% en 2014 à 34,5% en 2017-2018. Elle est également en progression en milieu rural où elle est passée de 14% à 21,2%. Cependant, malgré la baisse remarquée en milieu urbain, la proportion de la population ayant accès à l'électricité y est plus élevée, soient 56,3% en 2014 et 54,2% en 2017-2018.

218. Sur les douze (12) départements, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est en baisse dans quatre (04) départements à savoir : l'Atacora (passant de 21,3% à 20,1%), le Borgou (passant de 29,7% à 24,8%), la Donga (passant de 37,3% à 36,4%), et le Plateau (passant de 32,8% à 25,1%).

Indicateur 7.1.2: Taux d'électrification

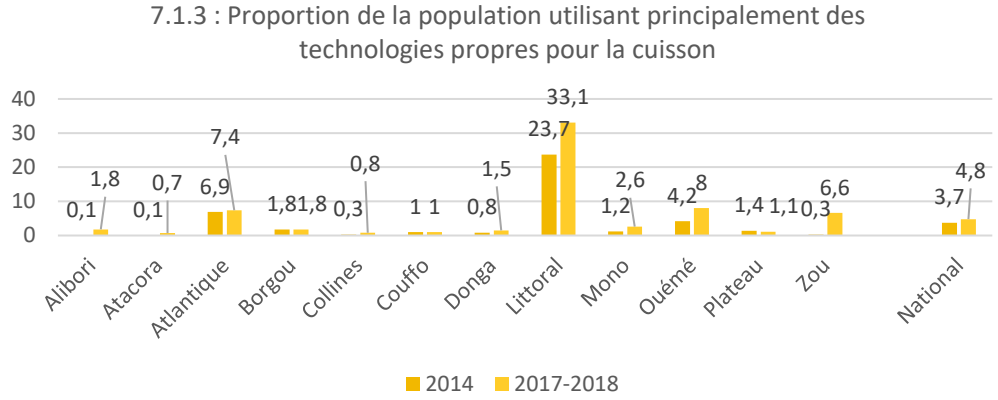


Source : DPP/ME

219. Le taux d'électrification correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale.

220. De 2015 à 2020, le taux d'électrification a connu une légère augmentation passant de 27,6% à 30,4%. Il est passé par 29% en 2016, 29,7% en 2017, 29,6% en 2018 et 29,6% en 2019.

Indicateur 7.1.3 : *Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson*



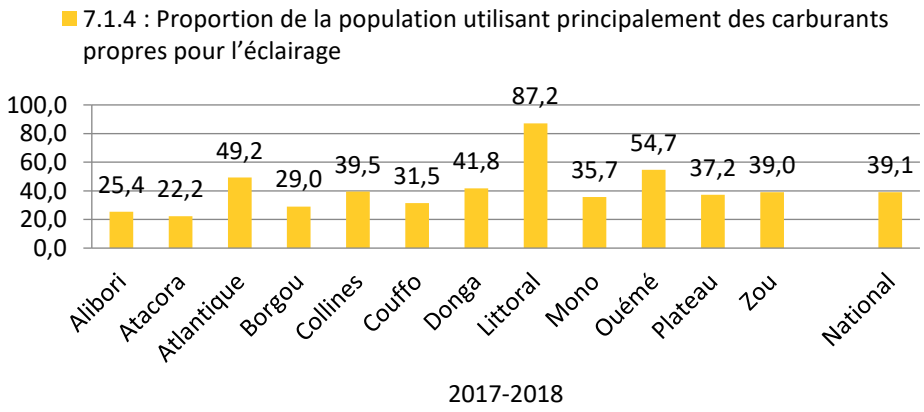
Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

221. La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est le pourcentage de la population qui utilise des technologies propres pour la cuisson.

222. La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est passée de 3,69% à 4,81% de 2014 à 2017-2018. Dans tous les départements, en 2014 comme en 2018, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est inférieure à 10%, excepté le département du Littoral pour lequel la proportion est passée de 23,7% à 33,1%.

Indicateur 7.1.4 : *Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage*

223. La proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage est la part de la population qui utilise des carburants propres pour l'éclairage.



Source : EDS 2017-2018, INSAE

224. La proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage s'élève à 39,1% en 2017-2018 au niveau national. Seuls les départements de l'Atlantique, des Collines, de la Donga, du Littoral et de l'Ouémé affichent des proportions supérieures à la proportion nationale, soient respectivement 49,2% ; 39,5% ; 41,8% ; 87,2% et 54,7%. Par

ailleurs le département de l'Atacora enregistre la plus faible proportion, soit 22,2%.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

225. Les performances du pays ont baissé au niveau de cet ODD et de ses quatre cibles prioritaires. De défis majeurs persistent au niveau desdites cibles et de leurs indicateurs présentant en majorité une tendance décroissante.

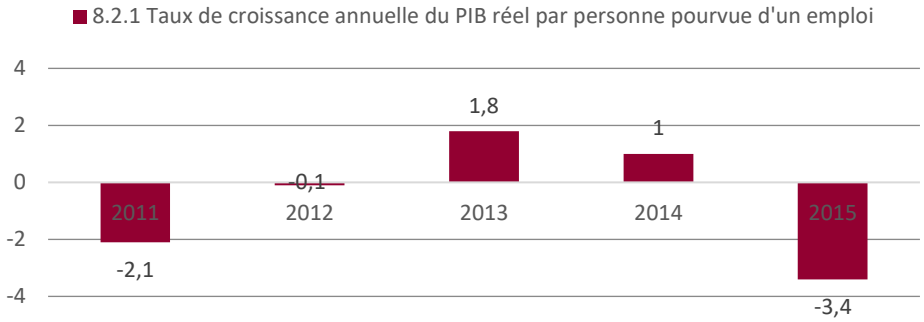
Tableau 10 : Indicateurs composites de l'ODD 8

ODD 8 Travail décent et Croissance économique	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
8.2 Productivité économique				**14,76**	**4,23**	🔴	↓
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (%)	-2,1 (2011)	-3,4 (2015)	7	17,27	5,45	🔴	↓
8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant (FCFA)	2941,2 (2016)	2615 (2020)	6000	12,61	3,29	🔴	↓
8.3 Développement des PME				**14,38**	**4,11**	🔴	-
8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (%)	65,60 (EmicoV 2015)	92,6 (ERI-ESI 2018)	50	65,33	5,33	🔴	↓
8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier (%)	70,95 (EmicoV 2015)	70,95 (EmicoV 2015)	100	3,17	3,17	🔴	-
8.5 Plein emploi et travail décent				**13,11**	**13,11**	🔴	-
8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés (FCFA)	2370,32 (EmicoV 2015)	-	-	-	-	-	-
8.5.2 Taux de chômage (%)	2,3 (EmicoV 2015)	2,3 (ERI-ESI 2018)	1,26	27,78	27,78	🔴	→

8.5.3 Taux de sous-emploi visible (%)	39 (EmicoV 2015)	39 (EmicoV 2015)	23,83	6,18	6,18		-
8.9 Tourisme durable				**7,24**	**4,82**		-
8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total (%)	-	-	-	-	-	-	-
8.9.2 Taux de croissance du PIB directement tiré du tourisme (%)	-	-	-	-	-	-	-
8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois (%)	4,28 (2015)	9 (2018)	-	-	-	-	
8.9.4 Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme (%)	0,54 (2015)	-34,69 (2020)	20	65,25	2,34		
8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques (%)	0,13 (2015)	1,04 (2020)	10	0,8	9,95		
8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat (%)	-	-	-	-	-	-	-

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

Indicateur 8.2.1: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

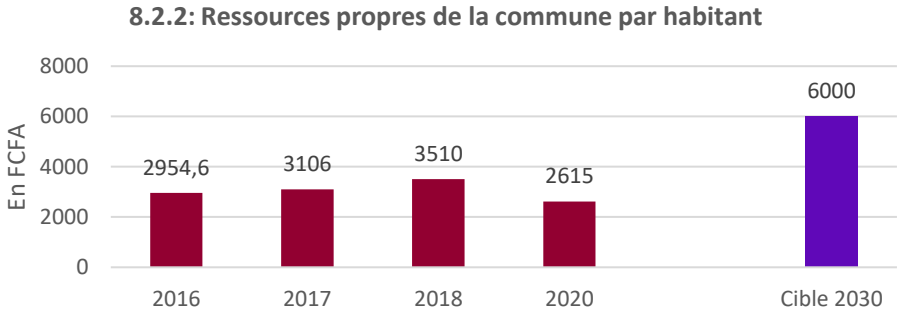


Source : Compte Nationaux, INSAE

226. Le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi est le rapport entre la variation PIB réel par personne occupée entre deux dates et sa valeur à l'origine.

227. Entre 2011 et 2015 le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi a baissé de -2,1% à -3,4%. Cette tendance traduit une baisse même du PIB réel par personne pourvue d'un emploi. Cependant, ces données devront être révisées dès que l'INSAE rendra disponible les données retropolées des suites du rebasage.

Indicateur 8.2.2: Ressources propres de la commune par habitant



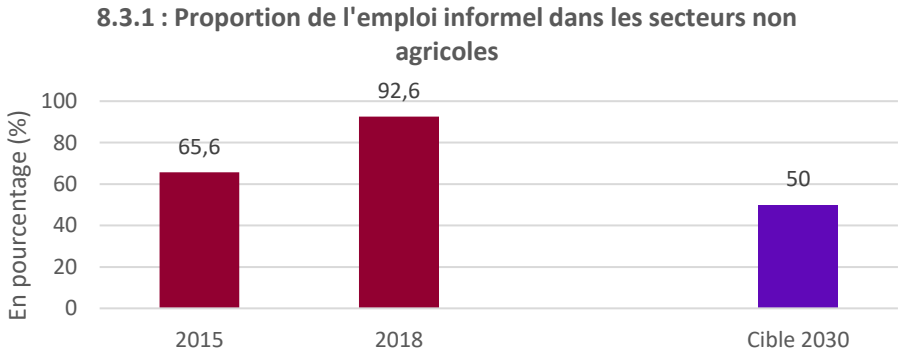
Source : DPP/MDGL

228. Les ressources propres sont les moyens purs de la commune par habitant qui leur assurent une certaine indépendance et leur permettent de s'engager dans un processus de développement autonome.

229. Les ressources propres de la commune par habitant ont connu une hausse de 2016 à 2018 passant de 2941,2 FCFA à 3106 FCFA. Ensuite, le niveau de cet indicateur est baissé passant de 3510 à 2615 FCFA de 2018 à 2020.

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

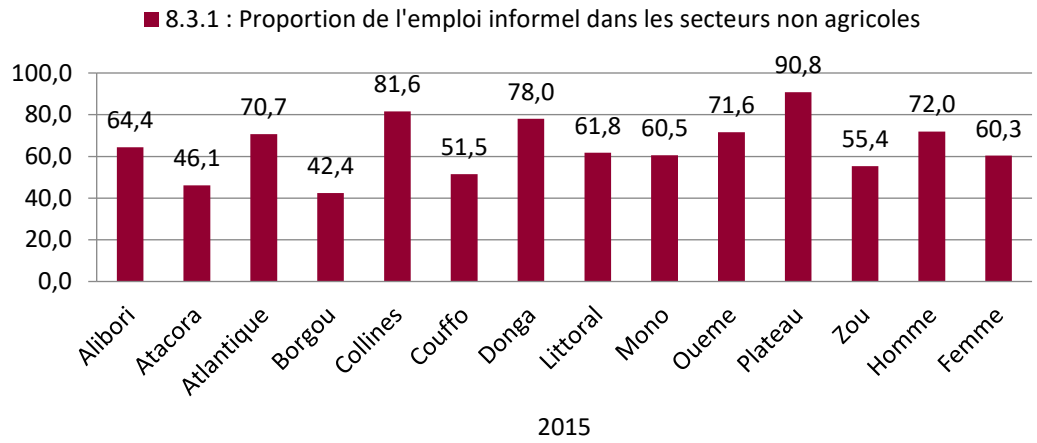
Indicateur 8.3.1 : *Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles*



Source : EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INSAE

230. La proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est égale au ratio du nombre d'emploi informel dans les secteurs non agricoles au nombre total d'emplois.

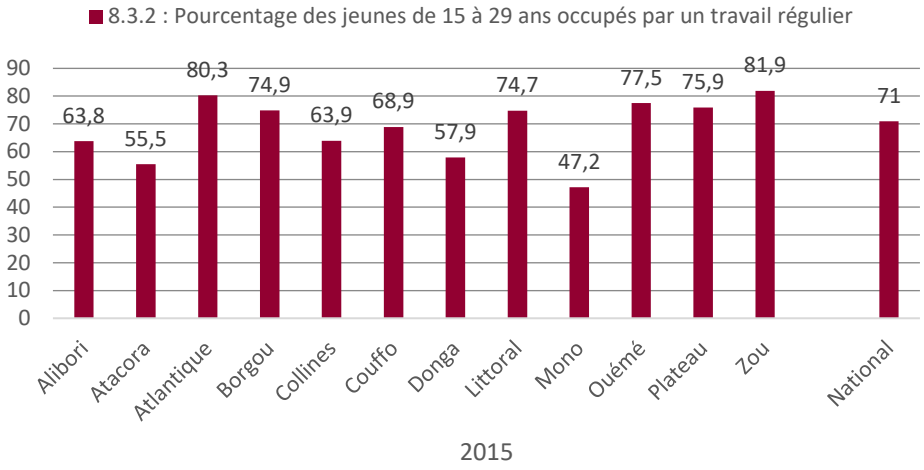
231. Le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total dans les secteurs non agricoles a connu une augmentation de 27 points entre 2015 et 2018 en passant de 65,6% à 92,6%.



Source : EMICoV 2015, INSAE

232. En 2015, au niveau départemental, sept (07) départements sur douze (12) présentent des proportions inférieures à la proportion nationale contrairement aux départements de l'Atlantique (70,7%), des Collines (81,6%), de la Donga (78%), de l'Ouémé (71,6%) et du Plateau (90,8%) dont la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est supérieure à la proportion nationale. Les proportions désagrégées par sexe de l'individu montrent que la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles au sein de la population masculine (72%) est supérieure à la proportion au sein de la population féminine (60,3%).

Indicateur 8.3.2 : *Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier*



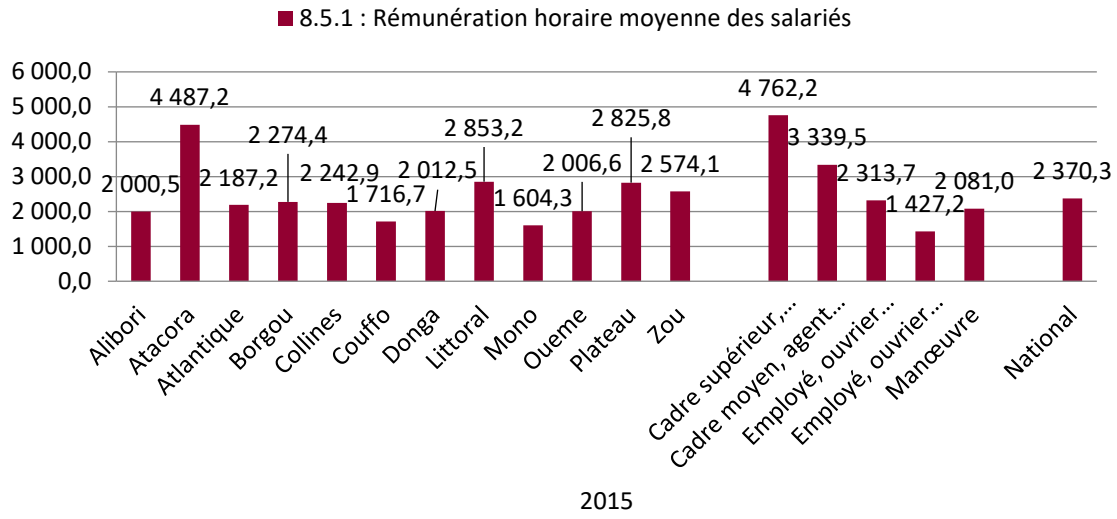
Source : EMICoV 2015, INSAE

233. C'est le pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans employeurs et employés avec un contrat écrit ou oral dont la durée est supérieure ou égale à 12 mois.

234. Le pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier, est de 71% en 2015. Les départements du Zou (81,9%), de l'Atlantique (80,3%), de l'Ouémé (77,5%), du Plateau (75,9%), du Borgou (74,9%) et du Littoral (74,7%) présentent les plus forts pourcentages de jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier, se situant à au moins trois points de la moyenne nationale.

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Indicateur 8.5.1 : *Rémunération horaire moyenne des salariés*



Source : EMICoV 2015, INSAE

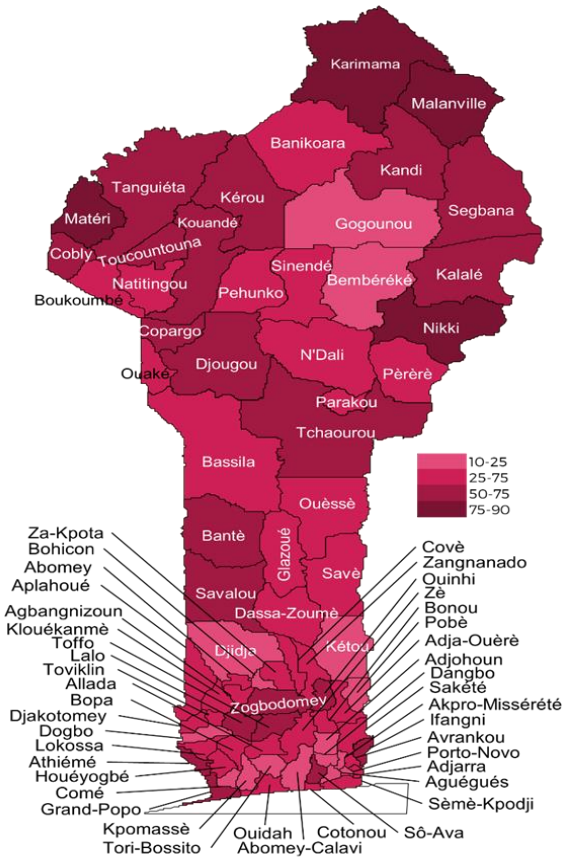
235. La moyenne du coût de travail pendant une heure d'un travailleur salarié.

236. En 2015, la rémunération horaire moyenne des salariés est de 2370,3 FCFA. Au niveau départemental, la rémunération de huit (08) départements est inférieure à la rémunération nationale. A l'opposé, les départements de l'Atacora (4487,2 FCFA), du Littoral (2853,2 FCFA), du Plateau (2825,8 FCFA) et du Zou (2574,1 FCFA) présentent des rémunérations supérieures à la moyenne nationale.

237. La désagrégation de la rémunération par catégorie socio-professionnelle montre que la rémunération horaire moyenne des « employés, ouvriers semi qualifiés » est inférieure à celle des manœuvres, des cadres moyens et des cadres supérieurs dont la rémunération est de 4927,9FCFA.

238. Par ailleurs, les personnes appartenant aux tranches d'âge de 50 à 54 ans, de 55 à 59 ans et de plus de 65 ans présentent les rémunérations horaires les plus élevées, soient respectivement 3184,84 FCFA, 3763,53 FCFA et 3844,56 FCFA.

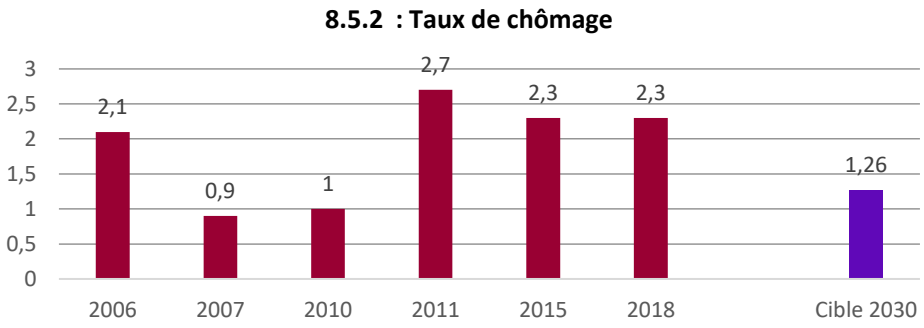
Figure 35 : Taux de sous-emploi visible par commune en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

239. En 2015, sur les soixante-dix-sept (77) communes, quatre (04) présentent un taux de sous-emploi visible compris entre 75 à 90%. Il s'agit des communes de Nikki, de Matéri, de Malanville et de Karimama.

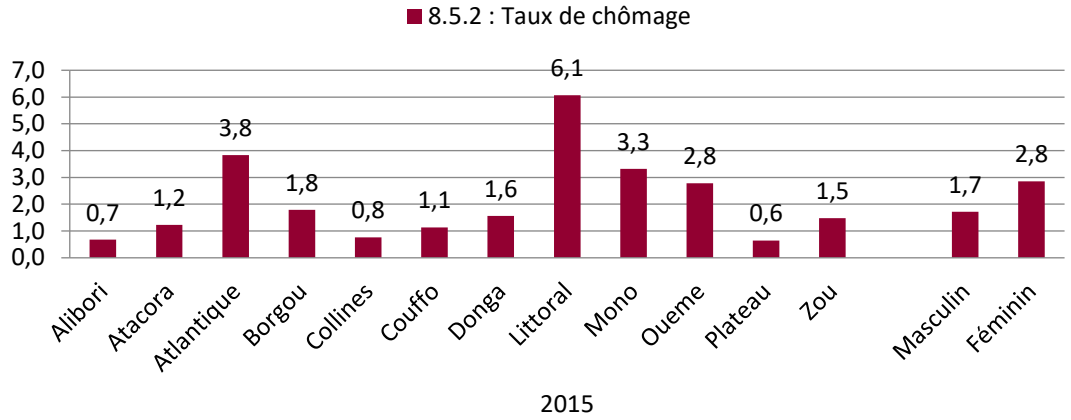
Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage



Source : EMICoV, ERI-ESI 2018, INSAE

240. Le pourcentage de la population active qui est dépourvu d'un emploi, à la recherche active d'un emploi et disponible pour travailler dans un délai de 15 jours

241. Entre 2006 et 2011, le taux de chômage au Bénin a connu une évolution erratique qui a abouti à une augmentation de 2,1% à 2,7%. Il a ensuite baissé à 2,3% en 2015 et en 2018.



Source : EMICoV 2015, INSAE

242. En 2015, quatre (04) départements à savoir, l'Atlantique (3,8%), le Littoral (6,1%), le Mono (3,3%), et l'Ouémé (2,8%) présentent des taux de chômage supérieures au taux national (2,3%). Par ailleurs, le chômage est plus accentué au sein des femmes (2,8%) qu'au sein des hommes (1,7%).

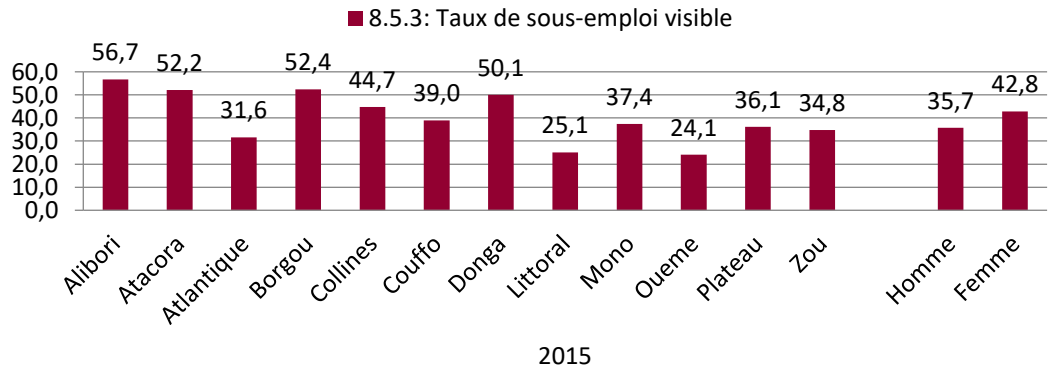
Indicateur 8.5.3: Taux de sous-emploi visible



Source : EMICoV, INSAE

243. Le taux de sous-emploi visible est le pourcentage de la population occupée dont le temps de travail est inférieur à quarante (40) heures par semaine et qui souhaitent travailler plus.

244. Le taux de sous-emploi visible au Bénin a suivi une augmentation considérable jusqu'à 12,9 points entre 2006 et 2015 passant ainsi de 26,1% à 39%.



Source : EMICoV 2015, INSAE

245. En 2015, au niveau départemental, les taux de sous-emploi visible au niveau de cinq (05) départements sont supérieurs au taux national. Il s'agit de l'Alibori (56,7%), l'Atacora (52,2%), le Borgou (52,4%), les Collines (44,7%), et la Donga (50,1%). Il ressort de la lecture des taux désagrégés par sexe de l'individu que la proportion des femmes en sous-emploi visible (42,8%) est supérieure à la proportion des hommes (35,7%).

Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

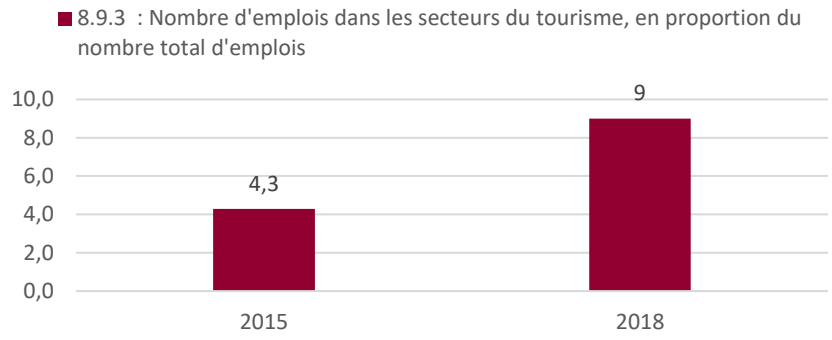
Indicateur 8.9.1 *: PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total*

246. Le pourcentage de la valeur ajoutée créée par les unités de production dans le secteur du tourisme par rapport à la valeur ajoutée totale. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Indicateur 8.9.2 *: Taux de croissance PIB directement tiré du tourisme*

247. Le rapport entre la variation du PIB tiré directement du tourisme entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

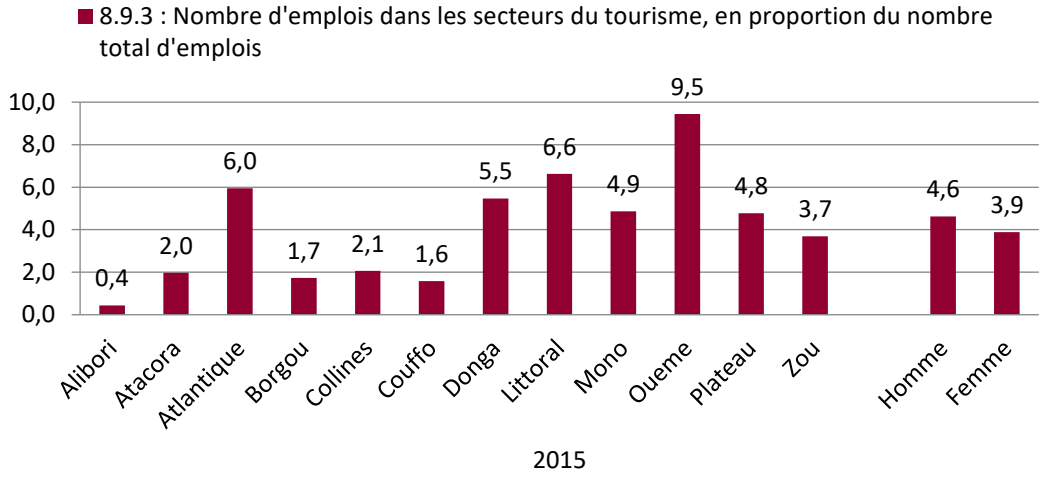
Indicateur 8.9.3 : *Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois*



Source : EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INSAE

248. Le nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois est égal au pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total.

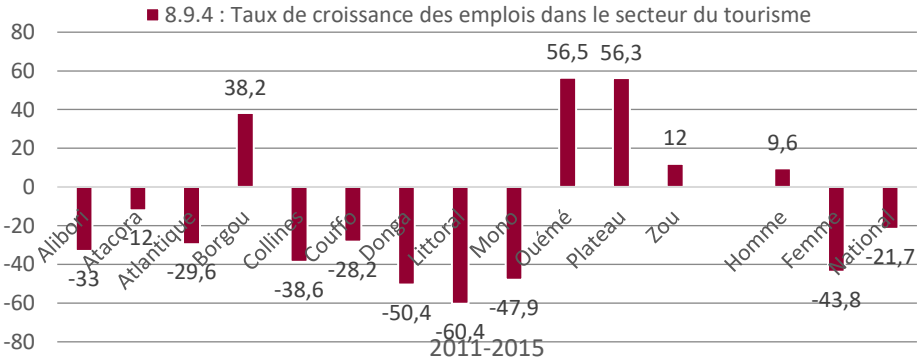
249. Le pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total est passé de 4,3% en 2015 à 9% en 2018.



Source : EMICoV 2015, INSAE

250. En 2015, le pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total s'est établi à 4,3%. Les pourcentages par département répartissent les douze (12) départements équitablement autour du pourcentage national. Les départements de l'Atlantique (6%), de la Donga (5,5%), du Littoral (6,6%), Mono (4,9%), l'Ouémé (9,5%) et le Plateau (4,8%) enregistrent des taux supérieurs au taux national. Par ailleurs, le pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total chez les hommes (4,6%) est légèrement supérieur à celui des femmes (3,9%).

Indicateur 8.9.4 : *Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme*

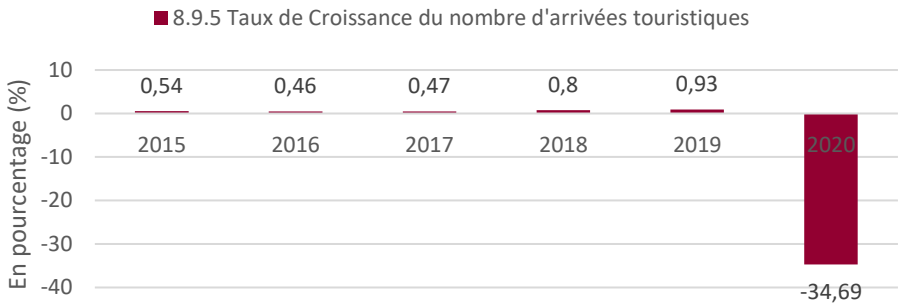


Source : EMICoV ,2015 INSAE

251. Le taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme est équivalent au rapport entre la variation du nombre d'emplois créés dans les secteurs du tourisme entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

252. Le taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme est de -21,7% entre 2011 et 2015, reflétant la perte d'emplois dans le secteur du tourisme. Cette perte est très marquée au sein des hommes (-43,8%) alors que les emplois créés dans le secteur, au niveau des femmes ont augmenté de (9,6%). Par ailleurs, les emplois du secteur du tourisme ont diminué dans la plupart des départements sauf dans l'Ouémé, le Plateau et le Zou dont les taux de croissance sont positifs, respectivement à valeur de 56,5% ; 56,3% et 12%. Cependant, les emplois du secteur ont baissé de plus de 40% dans le Littoral, la Donga et le Mono.

Indicateur 8.9.5: Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques



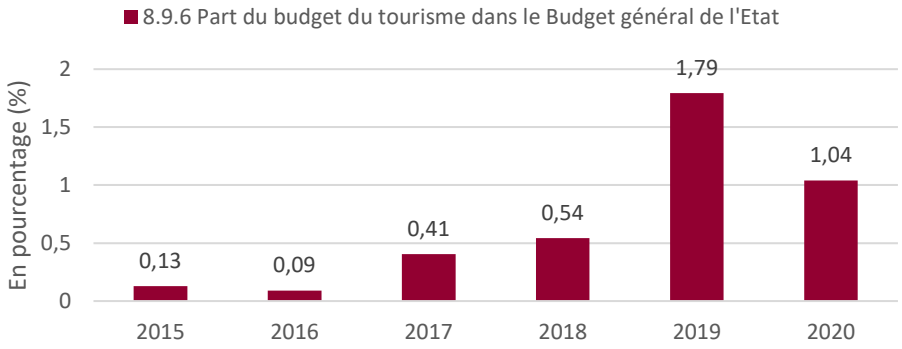
Source : DPP/MTCA

253. Le taux de croissance du nombre d'arrivées touristiques est le rapport en pourcentage entre la variation du nombre d'arrivées touristiques entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

254. En ce qui concerne le secteur du tourisme, d'importants projets innovants et structurants sont en train d'être mis en œuvre pour améliorer et renforcer l'offre, le service et l'attrait touristique. En effet, le taux de croissance du nombre d'arrivées de touristes est de 0,54% en 2015 et de 0.93% en 2019

avant de régresser vers -34,69% en 2020. La hausse (0,39 points) enregistrée entre 2015 et 2019 s'explique par la mise en œuvre de plusieurs réformes notamment, la restructuration du secteur tourisme, l'exemption de visa pour les ressortissants de pays africains, la mise en place d'e-visa, l'amélioration des offres et du cadre d'exercice des activités touristiques. La chute enregistrée en 2020 est due au fait que toute la chaine hôtelière et touristique a connu une forte récession en raison de la pandémie de coronavirus. Ce qui a impacté le taux d'accroissement des recettes touristiques passant de 13,00% en 2019 à -35,41% suite à la survenance du Covid-19. L'absence de la clientèle, la fermeture des frontières aériennes et terrestres, la suspension des vols et l'instauration et la délimitation partielle du cordon sanitaire freinant la libre circulation des personnes à l'interne ont entrainé la baisse drastique en 2020 de 35,82 points du nombre d'arrivées touristiques et de 48,41 points des recettes touristiques par rapport à l'année 2019.

Indicateur 8.9.6 : Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat



Source : DPP/MTCA

255. C'est la part du budget national consacré au secteur du tourisme.

256. La part du budget dans du tourisme dans le budget général de l'Etat est passé de 0,13% en 2015 à 1,79% en 2019 soit une hausse de 1,63 point. Cela est dû au budget consistant accordé pour à la mise des projets phares du secteur du tourisme. Par ailleurs le niveau de cet indicateur s'établit à 1,04% en 2020, soit une baisse de 0,75 point par rapport à 2019.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

257. L'indice de l'ODD 9 a baissé de 1,47 point passant de 11,92 à 9,2. Cet état de chose s'explique par la baisse du niveau des indices des trois cibles prioritaires (9.1 « Infrastructures durables, résilientes et accessibles », 9.2 « industrialisation socioéconomiquement durable » et 9.5 « innovation, recherche et développement ») de l'ODD 9. Des défis majeurs persistent au niveau de ces cibles dont la tendance est décroissante. Même si d'importants défis persistent au niveau de l'indicateur 9.1.2 relatif à l'indice d'état du réseau routier, ce dernier est sur la bonne voie d'atteinte d'ici 2030. Pour ce qui est de l'indicateur 9.1.14 relatif au taux de couverture du territoire à internet très haut débit (%), des défis demeurent et une amélioration modérée est constatée à son niveau.

Tableau 11 : Indicateurs composites de l'ODD 9

ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles				15,15	11.67	🔴	↓
9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année (%)	-	-	-	-	-	-	-
9.1.2 Indice d'état du réseau routier (%)	46 (2016)	61 (2020)	85	18,75	50	🟡	↑
9.1.3 Trafic fret ferroviaire (tonne)	-	-	-	-	-	-	-
9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin (nbre)	263937 (2015)	105592 (2020)	709925	26,2	0,05	🔴	↓
9.1.5 Trafic fret aérien (tonne)	7665 (2015)	4950 (2020)	27847	17.11	5,96	🔴	↓

ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
9.1.6 Transport marchandises au port (tonne)	10547445 (2015)	9856084 (2020)	15000000	29,31	18,33		
9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau (nbre)	-	-	-	-	-	-	-
9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières (%)	9 (2015)	9 (2020)	-	-	-	-	
9.1.9 Temps moyen de séjour des navires au port (%)	6 (2015)	6 (2019)	-	-	-	-	
9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois (%)	0 (2015)	0 (2019)	-	-	-	-	
9.1.11 Taux de pénétration de la RNT (%)	0 (2015)	0 (2019)	-	-	-	-	
9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers (%)	-	-	-	-	-	-	-
9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe (%)	19,35 (2018)	27,25 (2020)	80	24,19	34,06		
9.1.14 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit (%)	7,79 (2015)	61,04 (2020)	100	2,95	58,99		
9.1.15 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens (%)	8,33 (2016)	42,99 (2020)	80	10,41	53,74		
9.2 Industrialisation socioéconomiquement durable				**9,39**	**7,26**		
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%)	10,04 (2015)	9.804 (2020)	20,08 (Double valeur de référence)	9,39	7,26		
9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (%)	63834,40 (2015)	70460 (2020)	-	-	-	-	-
9.2.3 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (%)	14,97 (2015)	12,1 (2018)	-	-	-	-	-
9.5 Innovation, recherche et développement				-	-	-	-

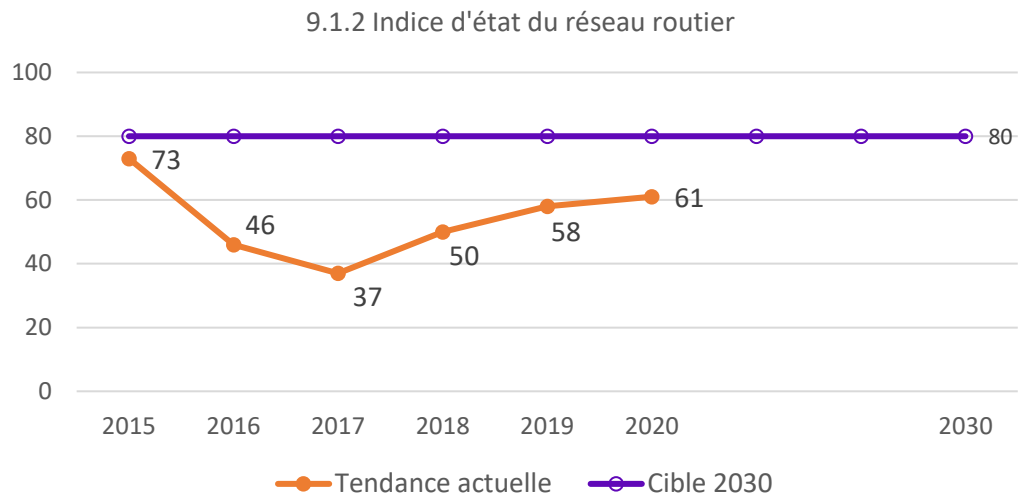
ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	-	-	-	-	-	-	-
9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	-	-	–	–	–	–	–

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Indicateur 9.1.1 : *Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année.*

258. La proportion de la population rurale vivant à moins de 2km d'une route praticable toute l'année est égale au pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 9.1.2 : Indice d'état du réseau routier



Source : DPP/MIT

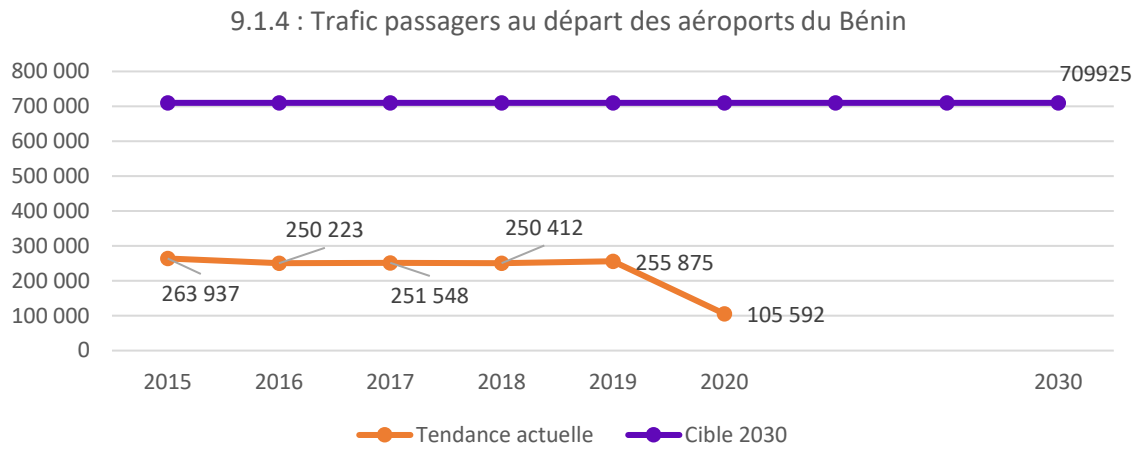
259. Depuis 2017, l'indice d'état du réseau routier est en progression régulière passant de 37% en 2017 à 61% en 2020. Cette performance qui est le fruit de nombreux travaux de réfection des routes classées et pistes rurales et leur maintien en bon état de service pendant toute l'année rassure quant à l'atteinte de la cible en 2030

260. En effet, le réseau d'infrastructures de transport routier a connu au cours de ces cinq (5) dernières années un rythme de développement et de modernisation accéléré grâce à plusieurs projets qui sont mis en œuvre dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement. En 2020, le conseil des ministres en sa séance du mercredi 06 novembre 2019, a autorisé spécialement la réfection et l'entretien pendant douze (12) mois de 10 417 km de pistes rurales et 2 821 km de routes classées. Entre 2016 et 2020, le linéaire de routes bitumées soit dans le cadre d'une modernisation ou d'une reconstruction est évalué à 999 km.

Indicateur 9.1.3: Trafic fret ferroviaire

261. C'est le tonnage total de marchandises transportées par voies ferroviaires en une année. Aucune valeur n'est pas actuellement disponible pour le suivi de cet indicateur.

Indicateur 9.1.4 : Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin

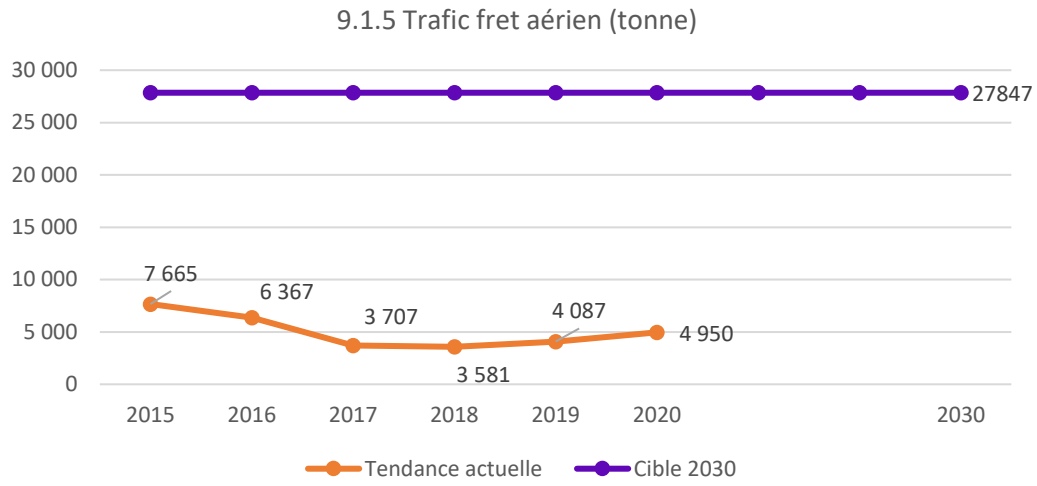


Source : DPP/MIT

262. Ce sont les passagers au départ des aéroports du Bénin sur les vols commerciaux et divers.

263. Sur la période de 2015 à 2019, le niveau de l'indicateur 9.1.4 a presque stagné sur 254 399 avec un écart moyen de 1,7%. Il a ensuite chuté pour atteindre son bas niveau de 105.592 passagers en 2020 ; soit un taux de diminution de près de 59%. Cette chute de 59% s'explique par la psychose de la pandémie de la COVID.

Indicateur 9.1.5 : Trafic fret aérien

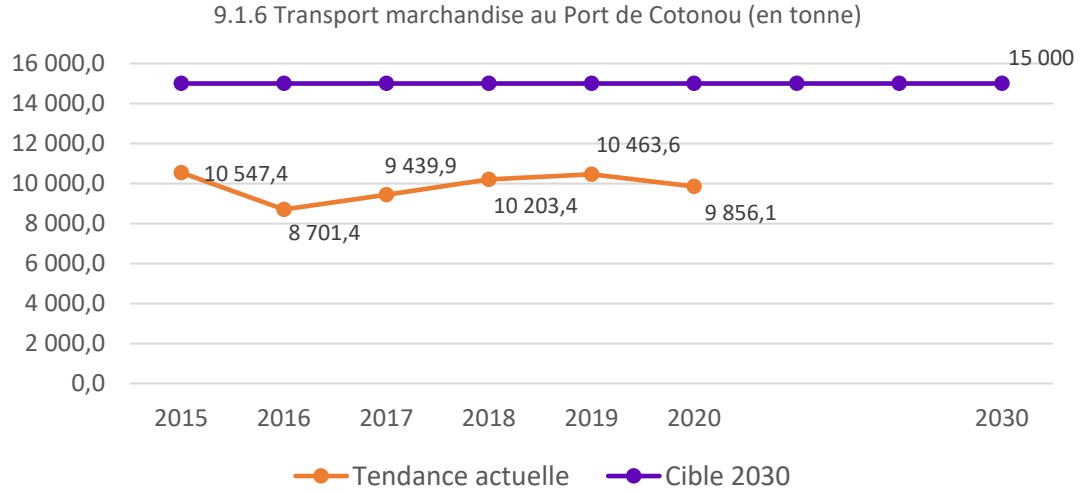


Source : DPP/MIT

264. Le trafic fret aérien est équivalent à la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée.

265. En 2015, la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée est de 7.665 tonnes. Cette quantité a fortement baissé entre 2015 et 2018 où elle s'est établie à 3.581 tonnes. Elle a connu une légère progression de 2018 à 2020 pour atteindre 4.950 tonnes en 2020. Ce progrès observé entre 2018 et 2020 s'explique par le transport massif de médicament et de matériel de lutte contre la COVID.

Indicateur 9.1.6: Transport marchandises au port



Source : DPP/MIT

266. C'est la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou.

267. Après sa chute de 10.547.400 à 8.701.400 tonnes entre 2015 et 2016, la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou a connu une progression constante passant de 8.701.400 tonnes en 2016 à 10.463.600 tonnes en 2019. Elle a ensuite chuté à 9.856.100 en 2020. Cette baisse de performance en 2020 est un effet de la pandémie de la COVID.

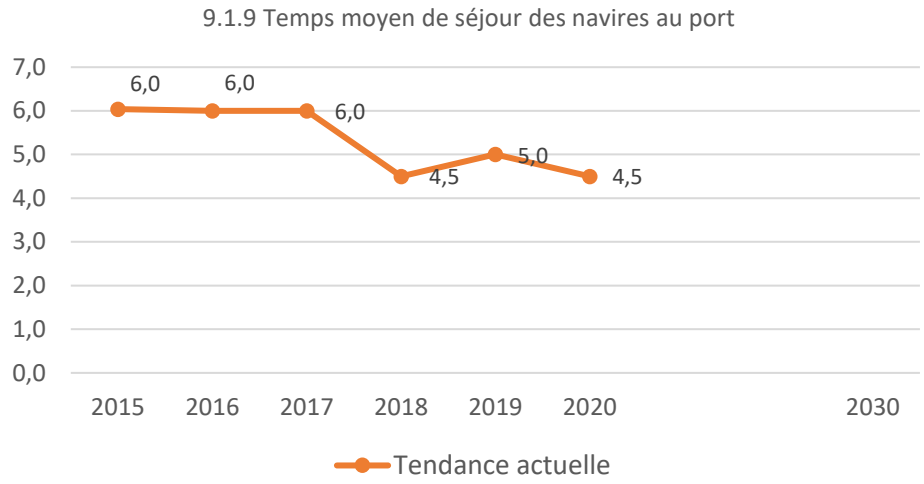
Indicateur 9.1.7: *Trafic passagers sur les cours et plans d'eau*

268. Le nombre total de passagers transportés par voies d'eau dans l'année. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 9.1.8 : Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières

269. Le taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières donne le pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur

Indicateur 9.1.9 : Temps moyen de séjour des navires au port



Source : DPP/MIT

270. C'est le temps que passe un navire depuis l'annonce de son arrivée en rade jusqu'à son départ du port.

271. Sur la période 2015-2017, le temps moyen de séjour des navires au port s'est établi à 6 jours.il a chuté de 6jours en 2017 pour atteindre 4,5 jours en 2020. Cette performance s'explique par les diverses réformes mises en œuvre par l'administration portuaire depuis quelques années avec le soutien du Gouvernement.

Indicateur 9.1.10: Taux d'accès à la TNT des foyers béninois

272. Le taux d'accès à la TNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la TNT pour la période concernée. Ce taux n'est pas encore disponible car la phase de réception de la TNT dans les foyers est en cours de mise en œuvre. Il faut noter la réalisation à 100% de l'infrastructure technique de la TNT (29 sites TNT bien équipés) couvrant 95% de la population ; la mise en place du cadre réglementaire de la TNT; l'approbation en Conseil des Ministres des modalités de lancement de la TNT et la fixation des modalités de mise sur le marché des décodeurs et accessoires de réception de la TNT au Bénin.

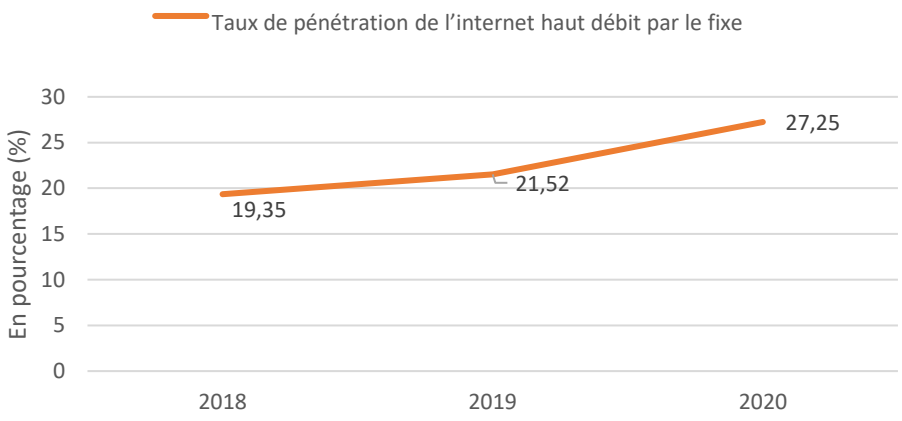
Indicateur 9.1.11: Taux de pénétration de la RNT

273. Le taux de pénétration de la RNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la RNT pour la période concernée. La valeur de cet indicateur est nulle à la date d'aujourd'hui.

Indicateur 9.1.12 : *Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers*

274. C'est le pourcentage des services internet haut débit offerts aux entreprises et aux particuliers pour la période concernée. Aucune information n'est encore disponible pour cet indicateur.

Indicateur 9.1.13 : Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe



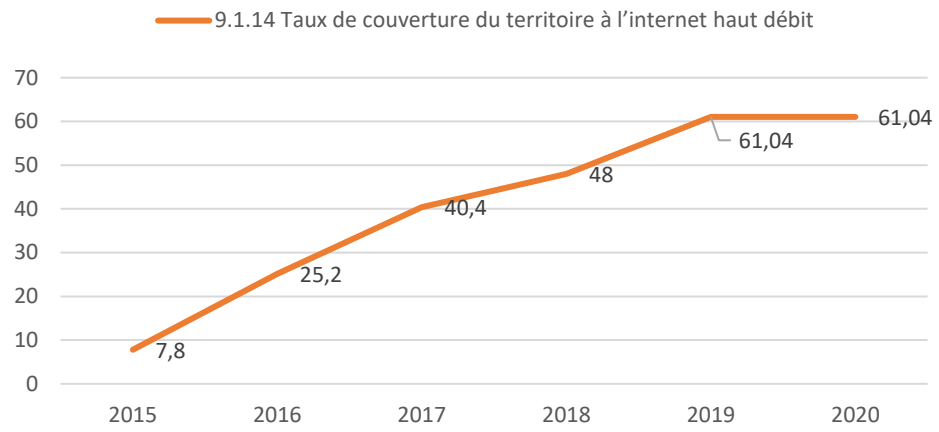
Source : DPP/MND

275. C'est le pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. Cet indicateur se calcule séparément pour les ménages (I.9.1.13.a) et pour les entreprises (I9.1.13.b). C'est le pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. La valeur de cet indicateur est l'agrégation du taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe et du taux de pénétration de l'internet haut

débit par le mobile, car les opérateurs mobiles obtiennent la fourniture à l'internet haut débit à travers l'internet fixe large bande.

276. Le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe a connu une évolution régulière de 2018 à 2020. En effet, ce taux est passé de 19,35% en 2018 à 27,25% en 2020. Le progrès dans la pénétration de l'internet haut débit par le fixe au Bénin est le résultat de la mise en œuvre des réformes intervenues dans le secteur. Grâce à ces réformes la régulation a été améliorée avec l'adoption d'un nouveau cahier des charges type des Opérateurs , l'adoption d'un nouveau Cahier des Charges type des Opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), l'adoption de cahier de charge type fixant les conditions de fourniture de services à valeur ajoutée, la revue des indicateurs de qualité de service des réseaux de communications électroniques mobiles ouverts au public, l'adoption des nouvelles modalités d'attribution et les conditions d'exploitation des codes USSD et la mise en place de la portabilité des numéros mobiles. La réduction des inefficacités dans la production des services, et donc des coûts de production suite à la restructuration des opérateurs publics de télécommunications (BTI et BTS) a eu un impact indéniable sur la qualité et les prix. Le nouveau catalogue d'accès à l'internet fixe en est la preuve et est mis à la disposition des opérateurs mobiles et des FAI pour favoriser l'accès ouvert aux capacités de transmission de la SBIN.

Indicateur 9.1.14 : Taux de couverture du territoire en internet très haut débit

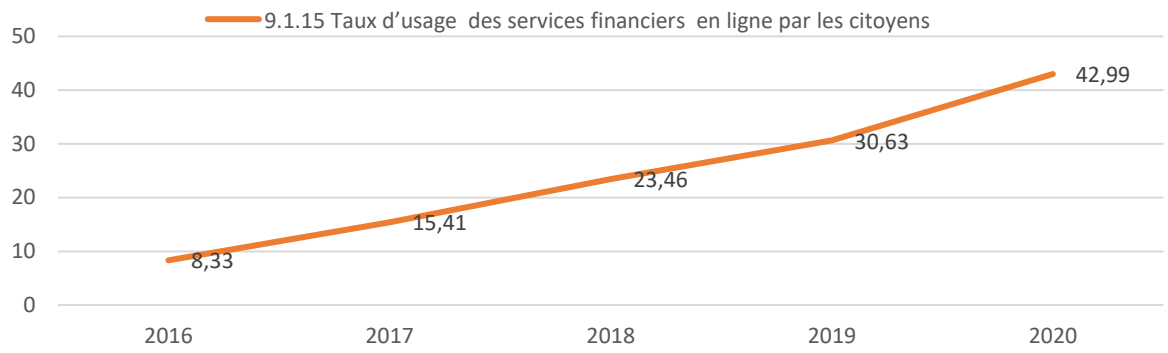


Source : DPP/MND

277. Le taux de couverture du territoire en internet très haut débit est le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé.

278. Depuis 2015, ce taux a progressé de façon régulière passant de 7,8 à 40,4% en 2017, puis à 48% en 2018 avant de s'établir à 61,04% en 2019 et 2020. Cette progression du niveau de couverture du territoire en internet haut débit s'explique par la mise en œuvre du Projet de Développement des Infrastructures de Télécommunication et des Technologies et de la communication (PDI2T) qui a permis de déployer la fibre optique dans 67 communes avec 47 points de présence de la fibre optique correspondant à l'accès de l'internet haut débit à 47 communes.

Indicateur 9.1.15 : Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens



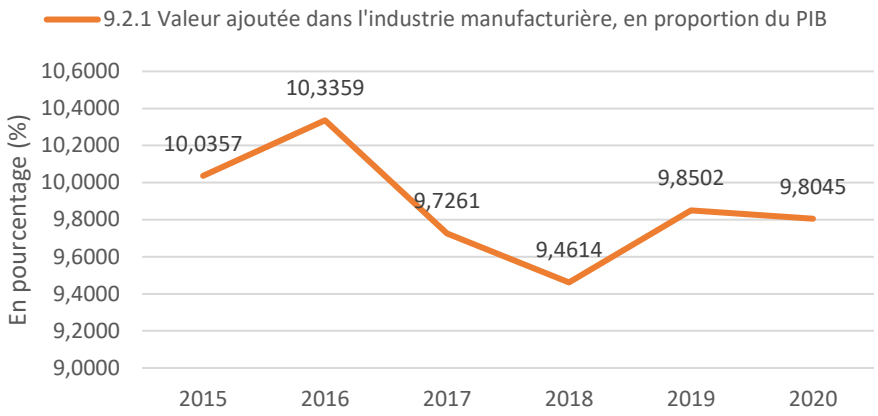
Source : DPP/MND

279. C'est le pourcentage des services financiers en ligne utilisés par les citoyens. Le taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens est calculé en faisant le rapport entre le nombre de comptes des services financiers mobiles (SFM) actifs au Bénin et la population béninoise. Ce taux d'usage représente la pénétration des services financiers mobiles actifs au Bénin.

280. Depuis 2016, le niveau d'usage des services financiers en ligne par les citoyens connait une évolution remarquable. En effet, de 8,33% en 2016 ce taux s'est établit à 23,46% en 2018 puis à 42,99% en 2020. Cette progression est le résultat des réformes mises en œuvre par le Gouvernement dans le secteur de la téléphonie mobile qui ont induit l'accélération de la pénétration des services financiers mobile. Ces services financiers mobiles sont relatifs aux services mobiles money (MTN et Moov).

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB

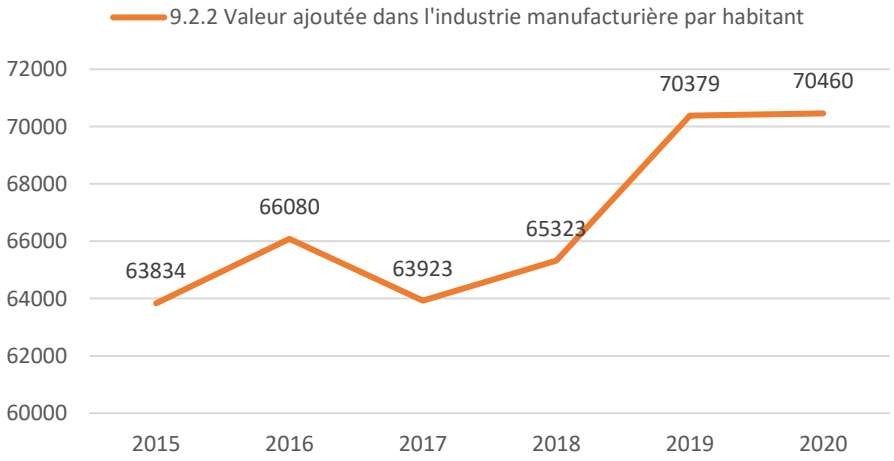


Source : INSAE, DPP/MIC

281. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB est équivalente à la part de la valeur ajoutée imputable à l'industrie manufacturière dans le PIB.

282. La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB a suivi une tendance à la baisse entre 2015 et 2018. Elle a diminué de 10% à 9,5%. Par contre de 2018 à 2020, elle a évolué en dents de scie en prenant respectivement les valeurs 9,5%, 9,9% et 9,8%.

Indicateur 9.2.2 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant

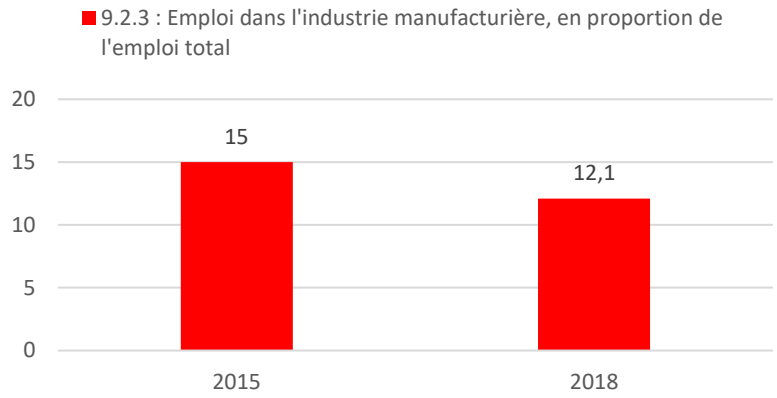


Source : INSAE, DPP/MIC

283. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant est la part de la richesse produite par les industries manufacturières qui revient à chaque individu de la population nationale.

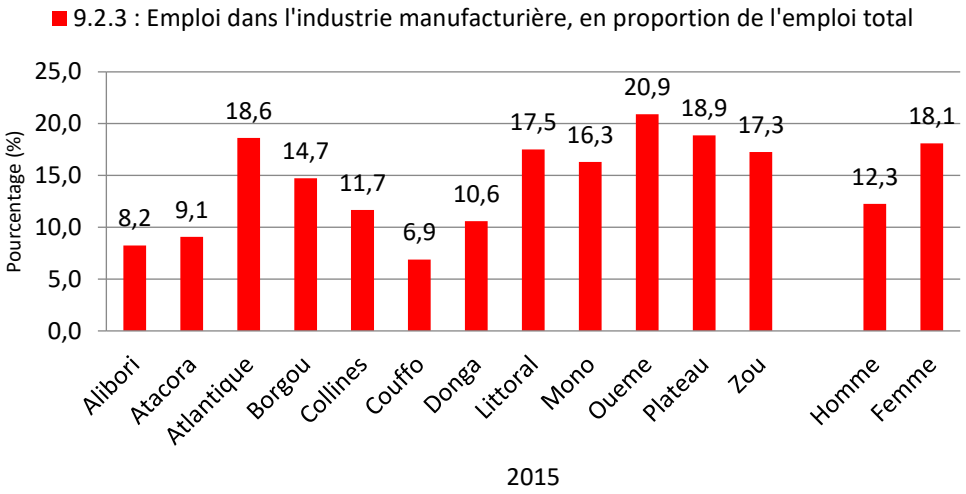
284. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant a connu une baisse sur la période 2015-2016 passant respectivement de 63834 FCFA à 66080 FCFA. Puis une croissance sur la période 2016 à 2020, passant de 66080 FCFA en 2016 à 70460 FCFA en 2020.

Indicateur 9.2.3 *: Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total*



Source : EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INSAE

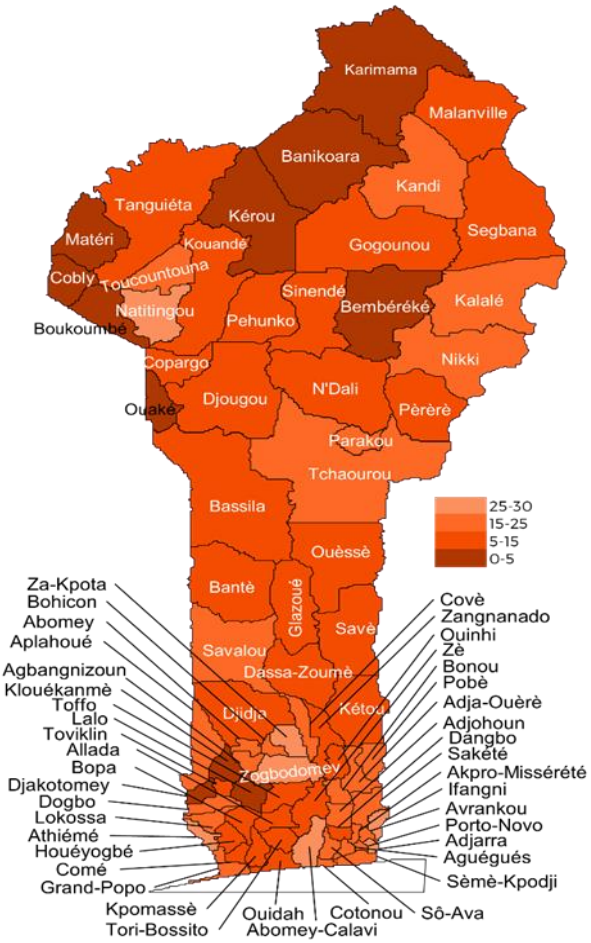
285. L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total. Le niveau de cet indicateur est passé de 15% en 2015 à 12,1% en 2018.



Source : EMICoV 2015, INSAE

286. En 2015, le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total de six (06) départements à savoir l'Atlantique (18,6%), le Littoral (17,5%), le Mono (16,3%), l'Ouémé (20,9%), le Plateau (18,9%) et le Zou (17,3%) est supérieur à la proportion nationale. La désagrégation du pourcentage par sexe de l'individu montre que le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total chez les femmes (18,1%) est supérieur à celui des hommes (12,3%).

Figure 36 : Proportion d'emplois dans l'industrie manufacturière par commune en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

287. En 2015, sur soixante-dix-sept communes, sept -07) à savoir, Abomey-Calavi, Adjarra, Athieme, Ifangni, Natitingou, Za-Kpota et Zogbodomey ont enregistré une proportion d'emplois dans l'industrie manufacturière comprise entre 25 et 30%.

Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche -développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

Indicateur 9.5.1 : *Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB*

288. Les dépenses de recherche-développement en proportion du PIB sont équivalentes à la part que représentent les dépenses de recherche-développement dans le PIB. Aucune information n'est actuellement disponible sur l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 9.5.2 : *Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants*

289. C'est le rapport entre le nombre de chercheurs et l'effectif de la population totale. Aucune information n'est actuellement disponible sur l'évolution de cet indicateur.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

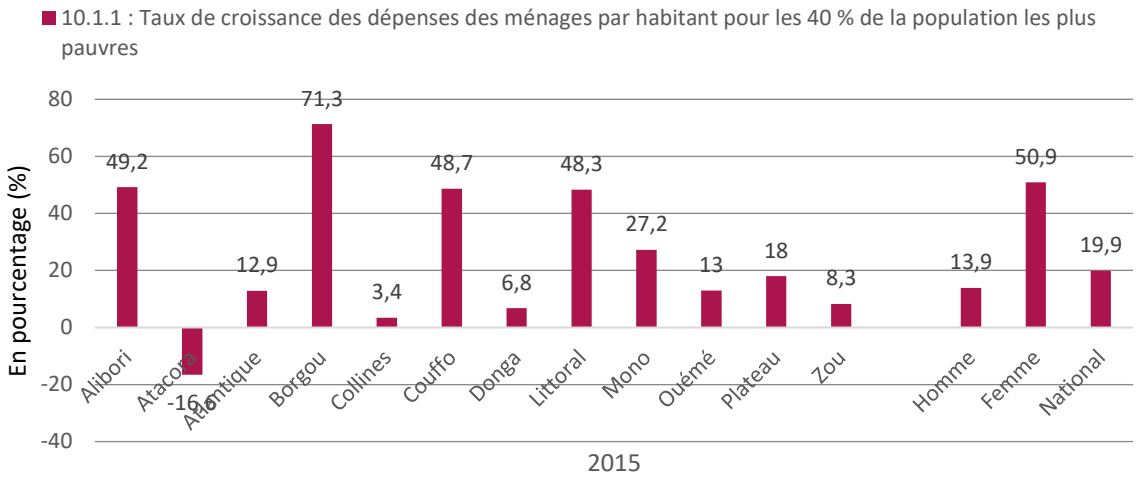
290. Au niveau du dixième objectif, les niveaux des indices de l'ODD et de ses cibles sont restés stables mais leurs statuts dénotent l'existence de défis majeurs. On note que le Bénin n'a parcouru que le dixième du chemin vers l'atteinte de cet objectif.

Tableau 12 : Indicateurs composites de l'ODD 10

ODD 10 Inégalités réduites	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
10.1 Evolution des revenus des plus pauvres				24,11	24,11		–
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres (%)	19,89 (EmicoV 2015)	19,89 (EmicoV 2015)	33,55	26,36	26,36		–
10.1.2 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population (%)	9,93 (EmicoV 2015)	9,93 (EmicoV 2015)	16,75	22,06	22,06		–
10.2 Autonomisation et Intégration				16,71	16,71		–
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian (%)	23,05 (EmicoV 2015)	23,05 (EmicoV 2015)	13,33	16,71	16,71		–
10.3 Égalité des chances				5	5		–
10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme (%)	28,5 (ERI-ESI 2018)	28,5 (ERI-ESI 2018)	0	5	5		–

Cible 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent des plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres



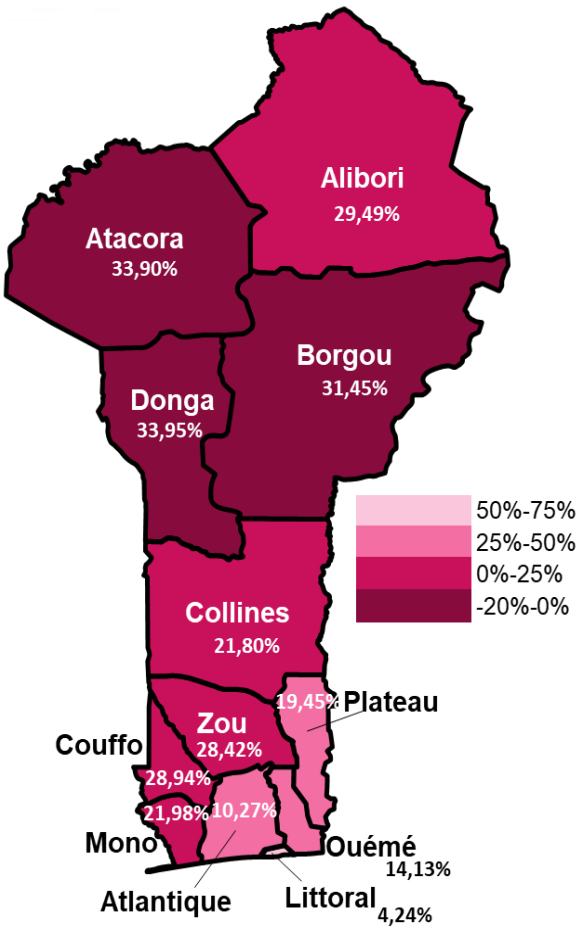
Source : EMICoV 2015, INSAE

291. Le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres est égal à la variation relative des dépenses des ménages par habitant abritant les 40% les plus pauvres de la population entre deux dates.

292. Ce taux de croissance s'est établi à 19,9% en 2015 au niveau national. Il est faible (13,9%) chez les ménages dirigés par les hommes et de 50,9% chez ménages dirigés par les femmes. La lecture du graphique montre que le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres, est inférieur à 20% dans sept (07) départements à savoir : l'Atacora, l'Atlantique, les Collines, la Donga, l'Ouémé, le Plateau et le

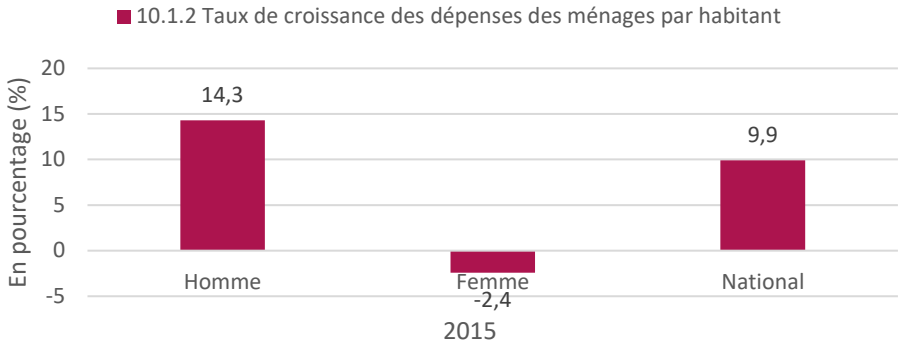
Zou. Cependant, il est assez élevé dans plusieurs départements dont le Borgou (71,3%).

Figure 37 : Proportion d'emplois dans l'industrie manufacturière par département en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

Indicateur 10.1.2 : *Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population*



Source : EMICoV 2015, INSAE

293. Le rapport de la variation entre les dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population entre deux dates et la valeur à l'origine. Ce taux s'est établi à 9,9% en 2015. Il est un peu plus fort au sein de la population masculine (14,3%) pendant qu'il est en régression au sein de la population féminine, soit -2,4%.

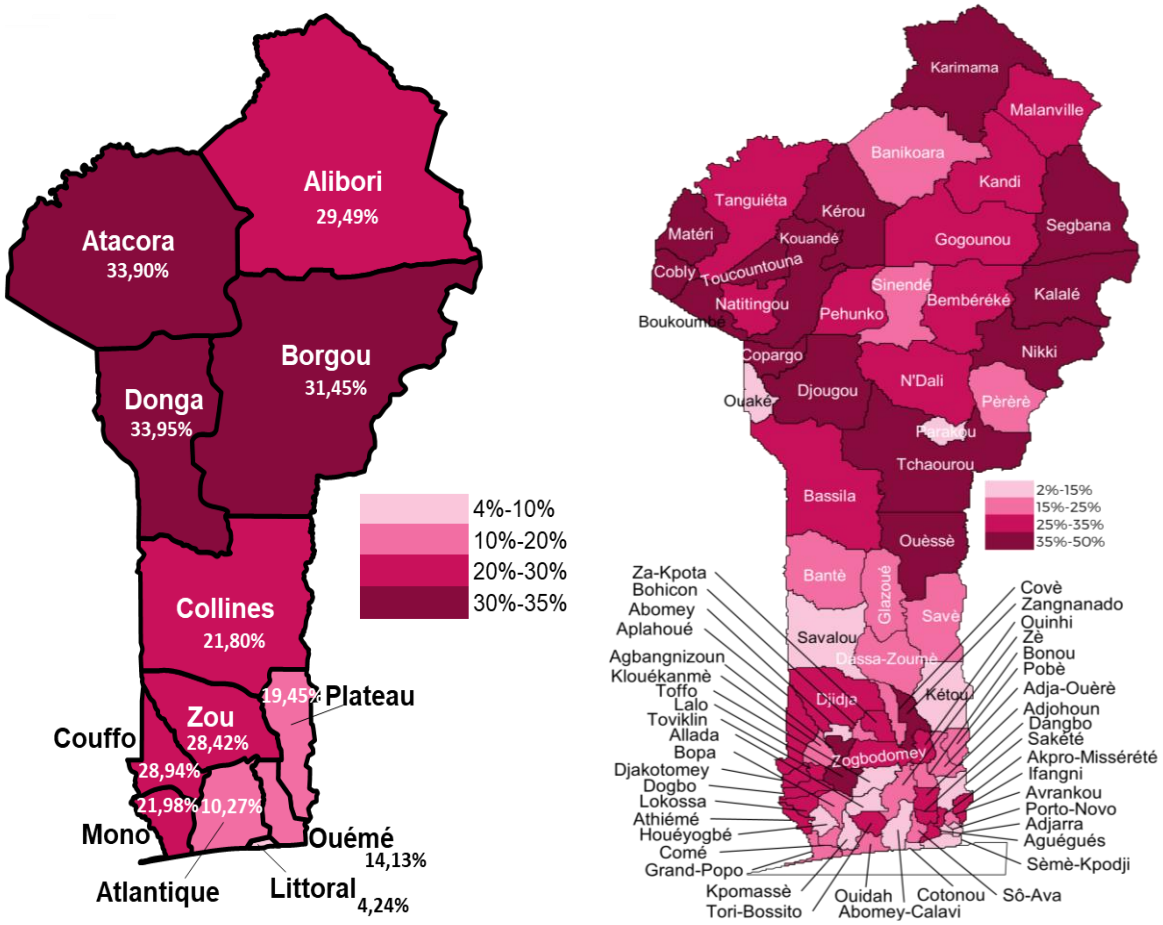
Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Indicateur 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian.

294. Cette proportion est donnée par le pourcentage de personnes vivant avec moins de moitié du revenu médian.

295. La proportion nationale de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian s'est établie à 23,1% en 2015. Sur les douze (12) départements, six (06) à savoir l'Alibori (29,5%), l'Atacora (33,9%), le Borgou (31,4%), le Couffo (28,9%), la Donga (34%) et le Zou (28,4%) présentent des proportions supérieures à la moyenne nationale.

Figure 38 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian par commune en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

296. En 2015, 17 communes sur les 77, à savoir Agbangnizoun, Boukoumbe, Cobly, Copargo, Djougou, Kalale, Karimama, Kerou, Kouande, Lalo, Materi, Nikki, Ouesse, Segbana, Tchaourou, Toucountouna et Zagnanado présentent une proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, comprise entre 35 et 50%. Par ailleurs, 15 communes à savoir, Abomey (13%), Abomey-Calavi (2,3%), Adjarra (11,5%), Allada (14,4%), Cotonou (4,2%), Houeyogbe (14,8%), Kétou (14,4%), Kpomassè (7,2%), Ouaké (14,7%), Parakou (12,8%), Porto-Novo (5,6%), Sakété (12,5%), Savalou (13,7%), Sèmè-Kpodji (5,7%) et Toffo (10,3%) ont enregistré une proportion appartenant à la tranche de 2 à 15%.

Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Indicateur 10.3.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.

297. Le pourcentage de la population de 12 ans ou plus ayant fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme. Son niveau est de 28,5% en 2018.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

298. Au niveau de l'ODD11, l'information n'est disponible que pour un seul indicateur qu'est la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats. On constate une amélioration modérée du niveau cet indicateur qui est en voie d'atteinte.

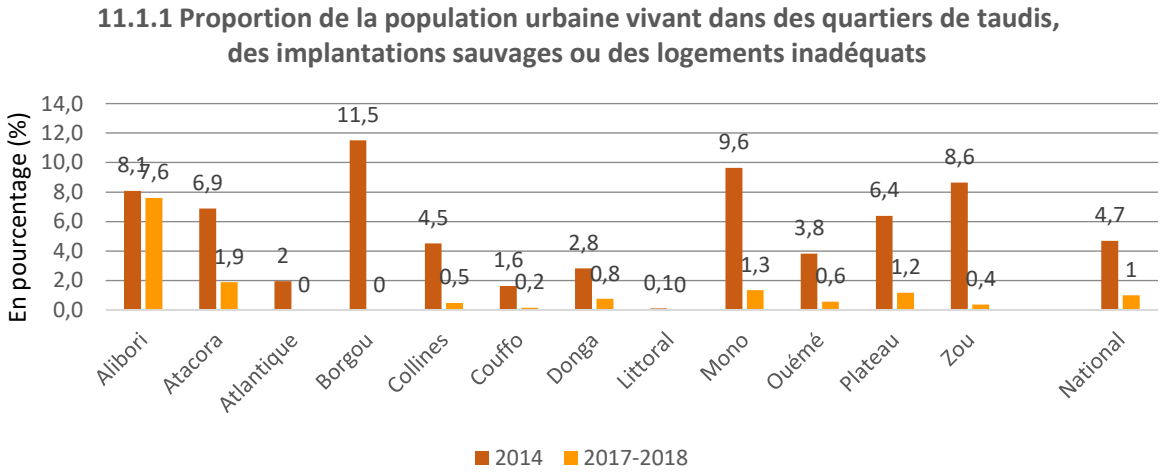
Tableau 13 : Indicateurs composites de l'ODD 11

ODD 11 Villes et communautés Durables	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
11.1 Accès au logement Décent				–	–	–	–
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (%)	4,69 (MICS 2015)	0,99 (EDS 2017-2018)	0	6,2	80,2	●	→
11.1.2 Proportion de personnes vivant dans les habitations urbaines inondées (%)	–	–	–	–	–	–	–
11.3 Urbanisation durable				–	–	–	–
11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique (%)	–	–	–	–	–	–	–
11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique (%)	–	–	–	–	–	–	–
11.5 Prévention et limitation de l'impact des catastrophes				–	–	–	–
11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques	–	–	–	–	–	–	–

et la perturbation des services de base (%)							

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur 11.1.1: *Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats*



Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

299. La proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est le rapport exprimé en pourcentage du nombre de personnes vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats au nombre total d'habitants des quartiers.

300. Le niveau de cet indicateur a baissé de 4,7% à 1% de 2014 à 2017-2018. Néanmoins, des différences existent entre les départements. En effet, la

proportion a baissé jusqu'à s'annuler en 2018 dans les départements de l'Atlantique, du Borgou et du Littoral, alors qu'elle reste assez élevée dans l'Alibori. En 2017-2018, la proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est nulle dans les communes de l'Atlantique, du Borgou et du Littoral.

Indicateur 11.1.2: *Proportion de personnes vivant dans les habitations urbaines inondées*.

301. La proportion de la population urbaine vivant dans les habitations inondées est le rapport exprimé en pourcentage de l'effectif de la population urbaine vivant dans les habitations périodiquement envahies par les eaux et de la population urbaine totale. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Indicateur 11.3.1 : Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

302. Le ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique est le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

303. La proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique est le pourcentage de villes qui disposent d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 11.5.2 : Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base

304. C'est le pourcentage annuel de pertes économiques causées par les catastrophes par rapport au PIB national. Les pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base est de 0,041 en 2010.

IV. Planète

1. A travers ce pilier, les Etats veulent lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Le focus est donc fait sur les ODD 12 (consommation et production durable), ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (vie aquatique) et ODD 15 (vie terrestre).

2. En absence des données, les indices ont été calculés pour les ODD 13 et 15. L'indice de l'ODD 15 est resté stable (égal à 14,56) alors que le niveau de l'indice de l'ODD 13 s'est amélioré sous la période sous revue passant de 33,84 à 25,99.



Etablir des modes de consommation et de production durables

3. Au niveau de l'ODD 12, aucune information n'est actuellement disponible pour ses indicateurs retenus dans le manuel de définition et de calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD. Ainsi, dans les sections suivantes, les définitions des indicateurs de l'ODD 12 sont présentés.

Tableau 14 : Indicateurs composites de l'ODD 12

ODD 12 Consommation et production responsable	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
12.2 Gestion durable des ressources naturelles				–	–	–	–

ODD 12 Consommation et production responsable	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
12.2.1 Consommation de matière (tonne)	–	–	–	–	–	–	–
12.2.2: Consommation intérieure de matière par habitant (tonne)	–	–	–	–	–	–	–
12.5 Réduction des déchets				–	–	–	–
12.5.1 Taux de recyclage national (%)	–	–	–	–	–	–	–
12.7 Marchés publics durables				–	–	–	–
12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	–	–	–	–	–	–	–
12.8 Formation et information environnementales				–	–	–	–
12.8.1 Nombre d'étudiants Inscrits en derniers année de formation dans le domaine d'environnement.	–	–	–	–	–	–	–
12.8.2 Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayants des projets d'éducation au développement durable (plantation d'arbre, école verte,)	–	–	–	–	–	–	–

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Indicateur 12.2.1 : *Consommation intérieure de matière*

4. C'est la quantité de matières entrant dans l'économie. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 12.2.1 : *Consommation intérieure de matière par habitant*

5. C’est la quantité de matières entrant dans l’économie par habitant. Aucune information n’est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 12.5 : La production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Indicateur 12.5.1 : *Taux de recyclage national*

6. C’est le rapport en pourcentage de la quantité de déchets solides ménagers effectivement collectée et de la quantité totale produite. Aucune information n’est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Indicateur 12.7.1 : *Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics*

7. C’est l’effectif des pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics. Aucune information n’est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

Indicateur 12.8.1 : *Nombre d’étudiants inscrits en dernière année de formation dans le domaine de l’environnement*

8. C’est le nombre d’étudiants inscrits en dernière année d’une formation dans le domaine de l’environnement au cours de l’année. Aucune information n’est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 12.8.2 : *Nombre d’école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d’éducation au développement durable (Plantation d’arbre, école vert)*

9. C’est le nombre d’écoles ayant des projets d’éducation au développement durable au cours de l’année. Aucune information n’est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

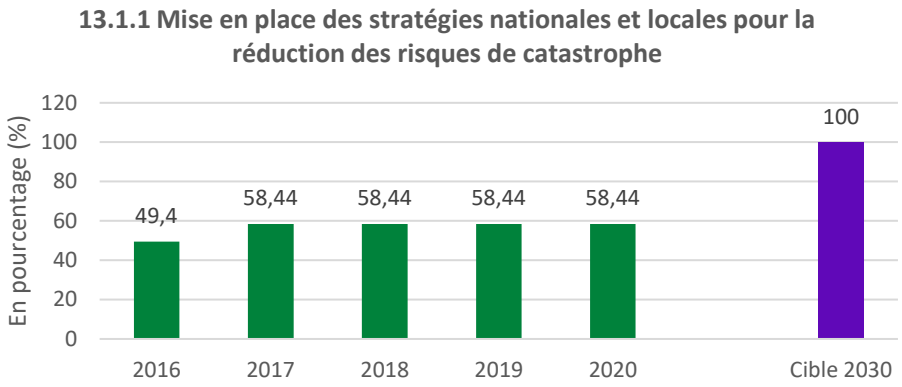
10. Pour ce qui concerne l'ODD 13, le niveau de son indice de progrès est passé de 33,84 à 25,99. Le niveau de son indice montre que le pays n'a parcouru que le quart du chemin à parcourir pour atteindre cet ODD. Ceci reflète également l'existence de défis majeurs à relever par le pays afin d'espérer être au rendez-vous d'ici à 2030.

Tableau 15 : Indicateurs composites de l'ODD 13

ODD 13 Lutte contre le Changement Climatique	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
13.1 Résilience et adaptation				**33,84**	**25,99**	🔴	↓
13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	49,35 (2016)	58,44 (2020)	100	7,91	24,36	🔴	↗
13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	0,23 (2016)	0,55 (2020)	0	61,67	8,33	🔴	↓
13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	–	–	–	–	–	–	–
13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	732,41 (2016)	515,65 (2020)	100	79,47	86,5	🟢	↗

Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Indicateur 13.1.1 : *Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe*

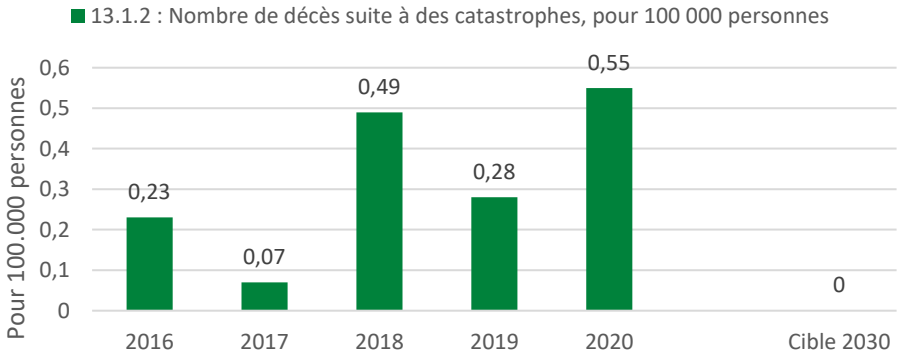


Source : DPP/MISP

11. C'est le rapport du nombre de communes disposant d'un plan local de gestion des risques de catastrophe, par le nombre total de communes.

12. Le niveau de cet indicateur s'est légèrement amélioré en passant de 49,4% en 2016 à 58,4% en 2018 et s'est stabilisé autour de cette valeur jusqu'en 2020. Cette stabilisation du taux s'explique par l'insuffisance de ressources pour la mise en place et l'opérationnalisation des stratégies locales pour la réduction des risques et catastrophes.

Indicateur 13.1.2 : *Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*



Source : DPP/MISP.

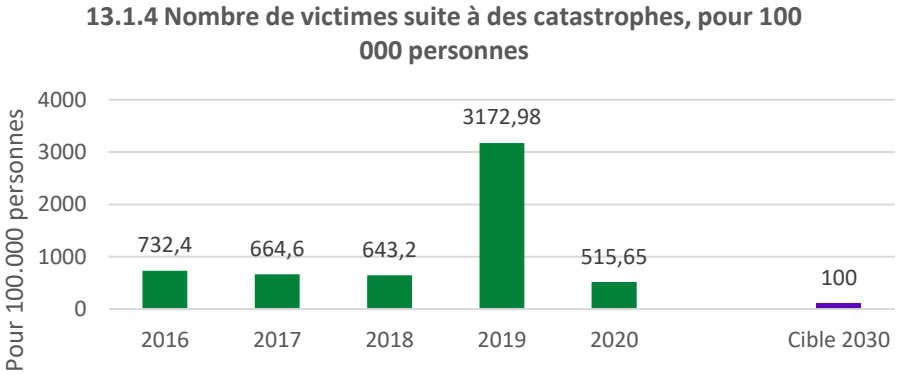
13. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes décédées suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

14. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes a augmenté de 0,32 point entre 2016 et 2020 passant de 0,23 à 0,55 décès pour 100.000 personnes. Entre 2016 et 2018, le nombre est passé de 0,23 à 0,49, après avoir connu son plus faible niveau de 0,07 en 2017. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'occupation anarchique des zones à haut risque par les populations, le refus de certaines couches de la population de ne pas abandonner la terre de leurs ancêtres malgré que ces zones soient déclarées à haut risque et l'incivisme (utilisation des bidons ou des bois en lieu et place des pirogues ou barques pour traverser les lacs et cours d'eaux).

Indicateur 13.1.3 : *Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*

15. Le nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes disparues suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 13.1.4 : *Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MISP.

16. Le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes victimes suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

17. Le nombre de victimes suite à des catastrophes pour 100000 personnes a évolué progressivement de 732,4 en 2016 à 664,5 en 2017 pour s'établir à 643,2 victimes pour 100.000 personnes en 2018. Ensuite, le niveau de l'indicateur s'est dégradé en 2019 en atteignant son pic sur la période, soit 3172,98 victimes pour 100.000 personnes avant de baisser pour s'établir à 515,65 victimes pour 100.000 personnes en 2020. Cette baisse s'explique par l'opérationnalisation du plan de contingence.



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

18. Pour ce qui concerne l'ODD 14, aucune information n'est actuellement disponible pour ses indicateurs retenus dans le manuel de définition et de calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD. Ainsi, dans les sections suivantes, il est présenté les définitions des indicateurs dudit ODD.

Tableau 16 : Indicateurs composites de l'ODD 14

ODD 14 Vie aquatique	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
14.2 Écosystèmes marins et côtiers				–	–	–	–
14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques (%)	–	–	–	–	–	–	–
14.2.2 Superficie de zones économique marine	–	–	–	–	–	–	–
14.2.3 Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémique	–	–	–	–	–	–	–
14.5 Préservation de zones marines				–	–	–	–
14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées (%)	–	–	–	–	–	–	–

Cible 14.2: D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves

conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

Indicateur 14.2.2 : *Superficie de zones économiques marines*

19. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 14.2.3 : *Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques*

20. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

Indicateur 14.5.1 : *Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées*

21. La proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées est la superficie des étendues maritime couverte par des aires marines protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale maritime. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

22. Le tableau ci-après montre l'évolution des indices de progrès pour les cibles et les indicateurs de l'ODD 15 ainsi que leurs statuts. Il ressort que les niveaux des indices des cibles et indicateurs de l'ODD 15 est restée stable. L'indice de l'ODD 15 est égal à 14,56 dénotant que le pays a presque parcouru le sixième du chemin vers l'atteinte de cet objectif au niveau duquel des défis majeurs persistent.

Tableau 17 : Indicateurs composites de l'ODD 15

ODD 15 Vie terrestre	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
15.1 Préservation des écosystèmes terrestres				**18,2**	**18,2**	🔴	–
15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières (%)	49,55 (2015)	49,55 (2015)	70	18,2	18,2	🔴	–
15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées (%)	–	–	–	–	–	–	–
15.1.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (%)	–	–	–	–	–	–	–
15.2 Gestion durable des forêts				**9**	**9**	🔴	–
15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts (%)	4,5 (2015)	4,5 (2015)	50	9	9	🔴	–
15.3 Dégradation des sols				**18,85**	**18,85**	🔴	–
15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre (%)	41,23 (2015)	41,23 (2015)	25	18,85	18,85	🔴	–

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

Indicateur 15.1.1: Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières

23. La proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières est la superficie des étendues couverte par des zones forestières exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays.

24. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 49,6%.

Indicateur 15.1.2: Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées

25. La proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées est la part exprimée en pourcentage des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées dans l'ensemble des sites couverts par des aires protégées. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 15.1.3 : Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées

26. La proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées est la part exprimée en pourcentage des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées dans l'ensemble des sites couverts par des aires protégées. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts

27. C'est la proportion de la superficie des forêts restaurée par rapport à la superficie totale dégradée.

28. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution du progrès vers la gestion durable des forêts, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 4,5%.

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

Indicateur 15.3.1 : *Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre*

29. La proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées correspond à la superficie totale occupée par des terres dégradées exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays.

30. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 41,2%.

V. Paix

31. A travers ce pilier, il est poursuivi l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence, étant donné qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Le pilier « Paix » est composé uniquement de l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) pour lequel on constate une amélioration de l'indicateur global. En effet, l'indice de l'ODD 16 s'est établi à 22,22 contre 11,49 pour l'année de référence.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

32. Au niveau de l'ODD 16, des défis majeurs persistent et la valeur de l'indice qui s'est améliorée de 10,73 points (passant de 11,49 à 22,22), suggère que le pays est en moyenne à 22% du chemin vers l'atteinte de cet objectif. En effet, à l'exception de la cible 16.6 « institutions exemplaires » dont l'indice est resté inchangé, les niveaux des indices des quatre autres cibles de cet objectif ont connu une amélioration. L'amélioration modérée constatée au niveau de la cible 16.9 n'a pas empêché l'existence d'importants défis au niveau de cette cible.

Tableau 18 : Indicateurs composites de l'ODD 16

ODD 16 Justice, paix et institution efficace	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
16.2 Maltraitance et exploitation infantiles				10,03	18,82		

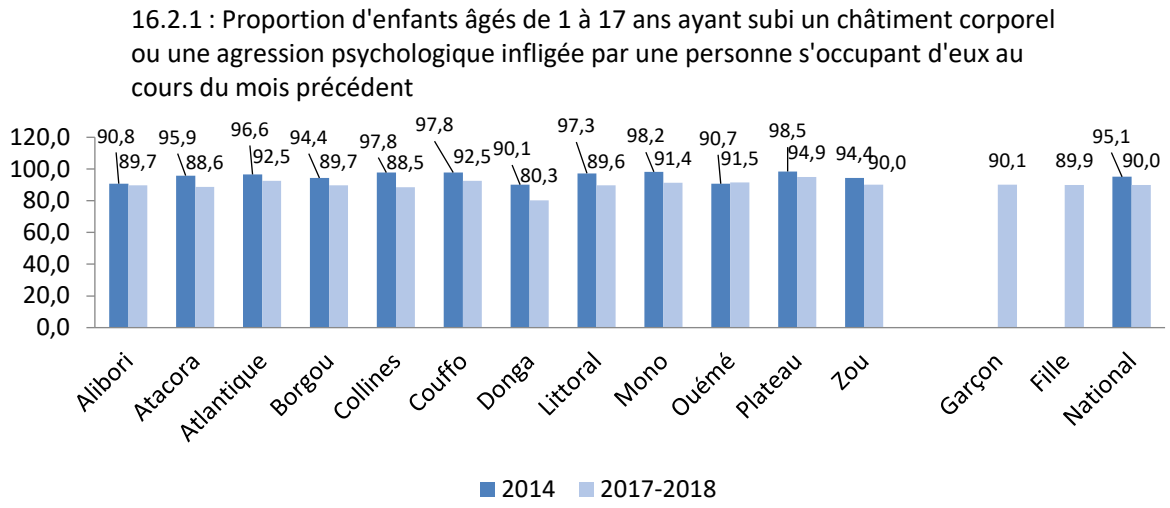
ODD 16 Justice, paix et institution efficace	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent (%)	95,08 (MICS 2014)	90 (EDS 2017-2018)	0	2,98	8,16	🔴	→
16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants,	-	-	-	-	-	-	-
16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants	-	-	-	-	-	-	-
16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans (%)	0,68 (MICS 2014)	0,68 (MICS 2014)	0	15	15	🔴	-
16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire (%)	88,39 (2016)	93,16 (2019)	100	22,6	54,4	🟡	↑
16.3 État de droit et accès à la justice				**29,24**	**32,48**	🔴	→
16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (%)	55 (ERI-ESI 2018)	55 (ERI-ESI 2018)	80	16,7	16,7	🔴	-
16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%)	69,1 (2015)	50,14 (2020)	23,27	7,5	45,77	🟡	↗
16.3.3 Distance moyenne au TPI (Km)	13,42 (2015)	13,42 (2020)	8,28	24,63	24,63	🔴	→

ODD 16 Justice, paix et institution efficace	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
16.3.4 Ratio magistrat/habitant (pour 100.000 habitants)	1,42 (2015)	1,37 (2020)	2,5	28	24,67		
16.3.5 Nombre d'opérations de maintien de la paix et auxquelles le Bénin a pris part	3 (2015)	2 (2020)	5	60	40		
16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure (%)	-	-	-	-	-	-	-
16.3.8 Taux de satisfaction des justiciables	-	-	-	-	-	-	-
16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits (%)	5 (2016)	2 (2019)	-	-	-	-	-
16.5 Corruption				8,95	22,82		-
16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents (%)	2,43 (EMICoV 2015)	2,43 (EMICoV 2015)	0	19	19		-
16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents (%)	-	-	-	-	-	-	-
16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé (%)	15,71 (2017)	36,12 (2019)	100	4,22	27,41		
16.6 Institutions exemplaires				6,16	6,16		
16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé	-	-	-	-	-	-	-

ODD 16 Justice, paix et institution efficace	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (%)	38,55 (2015)	38,55 (2015)	100	5,46	5,46	🔴	–
16.6.3 Indice de perception de la gouvernance	58,6 (2015)	58,6 (2019)	80	6,96	6,96	🔴	→
16.6.4 Indice de gouvernance locale	–	–	–	–	–	–	–
16.9 État civil				12,36	63,06	🟡	↑
16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil (%)	84,8 (MICS 2014)	85,53 (EDS 2017-2018)	100	39,2	42,1	🟡	→
16.9.2 proportion de postes diplomatiques et consulaire pourvus en registre d'état civil (%)	55 (2014)	100 (2020)	100	6	46	🟢	→
16.9.3 taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin (%)	53 (2014)	78,56 (2020)	–	–	–	–	

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Indicateur 16.2.1 : *Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent*



Source : MICS, EDS, INSAE

33. Le pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier est égal au ratio du nombre d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier, par le nombre total d'enfants de 1 à 14 ans.

34. Le pourcentage d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier a baissé de 5,08 points entre 2014 et 2017-2018 en passant de 95,08% à 90%.

35. Au niveau départemental, tous les douze (12) départements ont connu une diminution de la proportion sauf le département de l'Ouémé où elle est passée de 90,7% en 2014 à 91,5% en 2017-2018.

36. Par ailleurs, en 2017-2018, la proportion de garçons de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel (90,1%) est supérieure à la proportion des filles qui se retrouvent dans le même cas (89,9%).

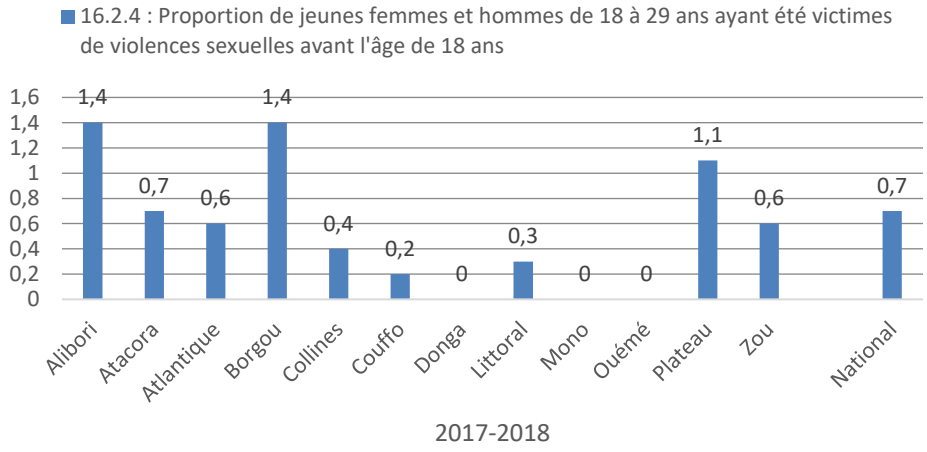
Indicateur 16.2.2 : *Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants*

37. Le nombre de personnes qui sont victimes de la traite d'êtres humains au cours de l'année pour 100 000 habitants. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 16.2.3 : *Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants*

38. Le nombre d'enfants qui sont victimes de la traite d'êtres humains au cours de l'année pour 100 000 habitants. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 16.2.4 : *Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans*



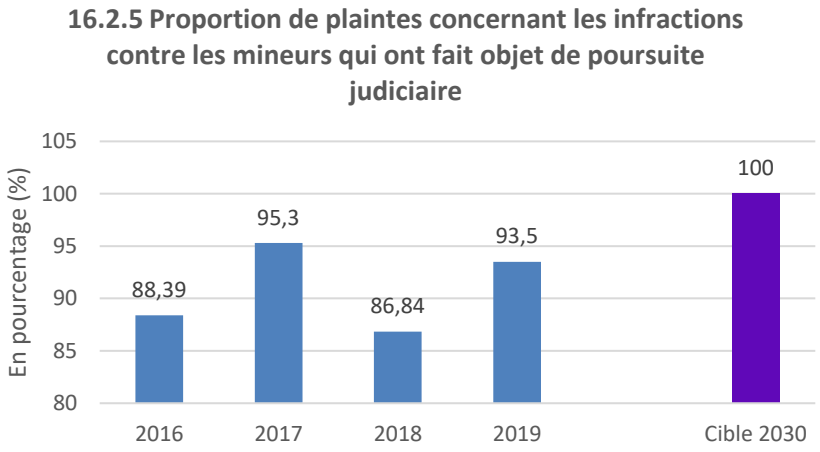
Source : EDSB5, INSAE

39. Cette proportion est égale au pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans qui ont été une fois victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.

40. Le pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans qui ont été une fois victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans. Ce

pourcentage s'est établi à 0,7% en 20172018. Au niveau départemental, le pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans qui ont été une fois victimes de violences sexuelles est aussi faible et même nulle dans les départements de la Donga, du Mono et de l'Ouémé. Par contre, le taux dépasse le pourcent dans les départements de l'Alibori (1,4%), du Borgou (1,4%) et du Plateau (1,1%).

Indicateur 16.2.5 : *Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire*



Source : DPP/MJL

41. C'est le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire divisé par le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs enregistré au cours d'une année.

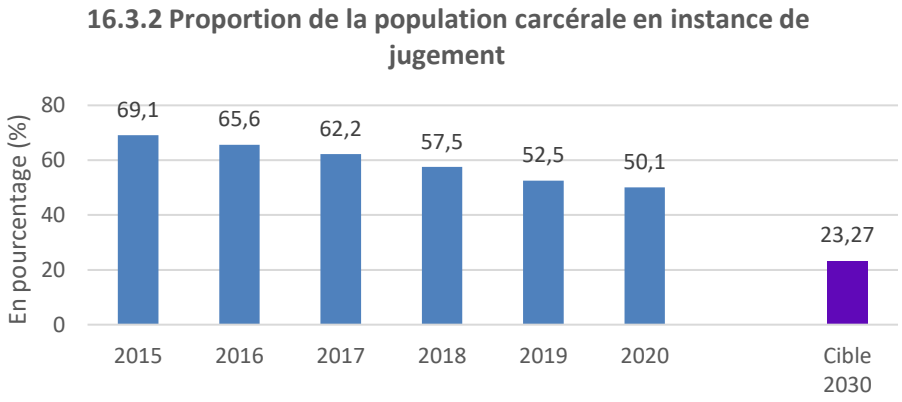
42. La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait l'objet de poursuite judiciaire a suivi une évolution en dents de scie sur la période de 2016 à 2019. Elle a connu une hausse de 88,4% à 93,5% de 2016 à 2019 en passant par 95,3% en 2017 et 86,8% en 2018.

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Indicateur 16.3.1 : *Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus*

43. Cette proportion est égale au pourcentage de personnes de 18 ans et plus victimes de violences au cours des 12 mois précédents et ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus. Ce pourcentage s'est établi à 55% en 2018.

Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement

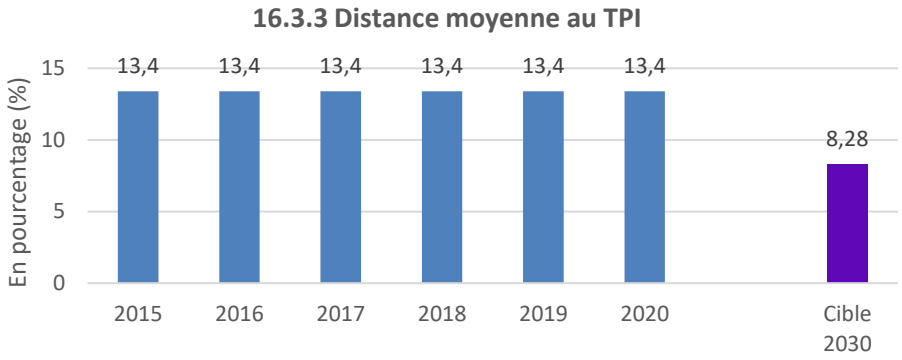


Source : DPP/MJL

44. Cette proportion est égale au pourcentage de la population carcérale qui est en instance de jugement.

45. La proportion de la population carcérale en instance de jugement a baissé 19 points de pourcentage entre 2015 et 2020 passant de 69,1% à 50,1%. En effet, elle est passée de 65,6% en 2016 à 62,2% en 2017 puis de 57,5% en 2018 à 52,5% en 2019.

Indicateur 16.3.3 : Distance moyenne au TPI

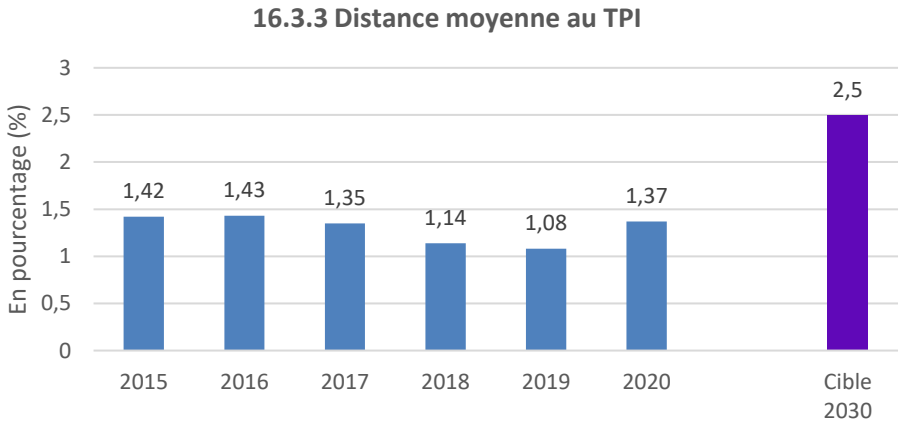


Source : DPP/MJL

46. La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance est la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré.

47. Entre 2011 et 2014, la distance moyenne au TPI a baissé de 15,1 Km à 13,4 Km. Depuis, elle est restée invariante jusqu'en 2019.

Indicateur 16.3.4 : Ratio magistrat/habitant

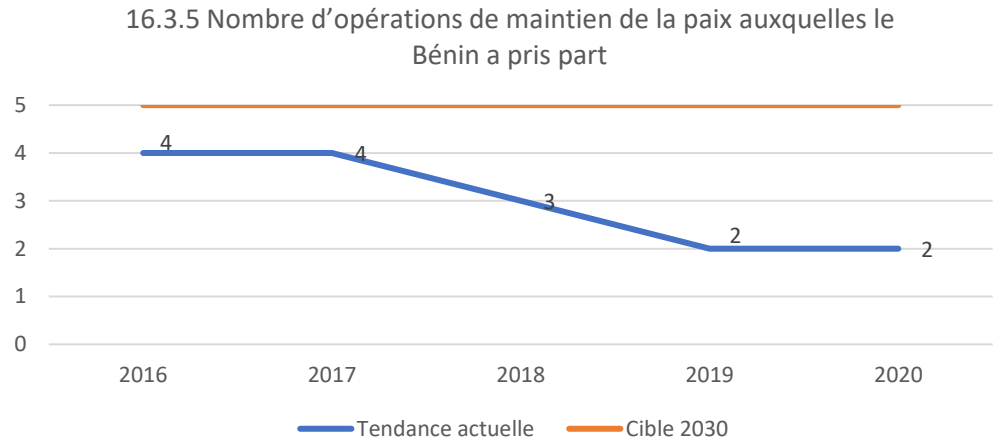


Source : DPP/MJL

48. C'est le rapport entre l'effectif des magistrats qui sont en service dans le tribunal et la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.

49. Globalement, entre 2015 et 2019, le ratio a baissé de 1,42 à 1,37 magistrat pour 100 000 habitants. Le ratio a en effet augmenté légèrement à 1,4 en 2016 et a suivi ensuite une tendance baissière en passant respectivement à 1,35 en 2017, à 1,14 en 2018 et 1, 08 magistrat pour 100.000 habitants en 2019.

Indicateur 16.3.5 : *Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part*



Source : DPP/MDN

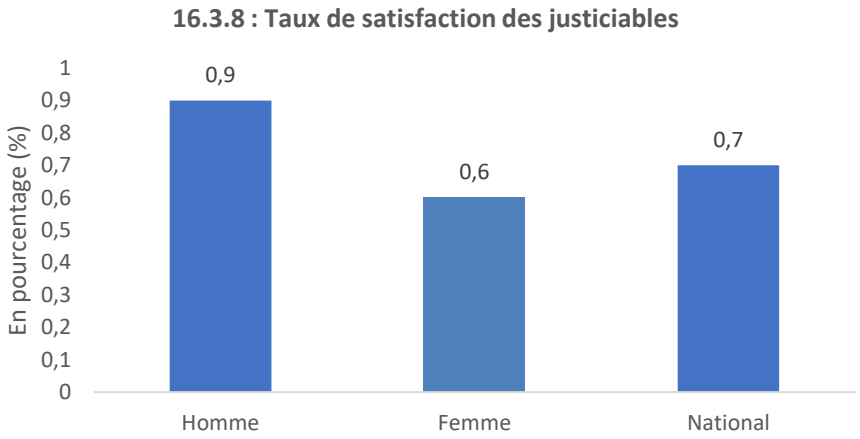
50. C'est le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part au cours d'une année.

51. Le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part est de quatre (04) en 2016. Il est resté constant en 2017 mais a diminué d'une unité en 2018. Ce nombre s'est stabilisé entre 2019 et 2020 (2 unités).

Indicateur 16. 3.7 : Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure

52. Cette proportion est égale au pourcentage des acteurs de justice formés sur les dispositions de code de procédure sur l'effectif total d'acteurs judiciaires en activité. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 16.3.8: Taux de satisfaction des justiciables



Source : EMICoV 2015, INSAE

53. Le taux de satisfaction des justiciables est égal au pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfaite des rendus de justice au cours des 12 mois précédents.

54. En 2015, le taux de satisfaction des justiciables est de 0,7%. La déclinaison par sexe montre que les justiciables masculins sont légèrement plus satisfaits que les justiciables féminines, avec une différence de 0,3 point de pourcentage.

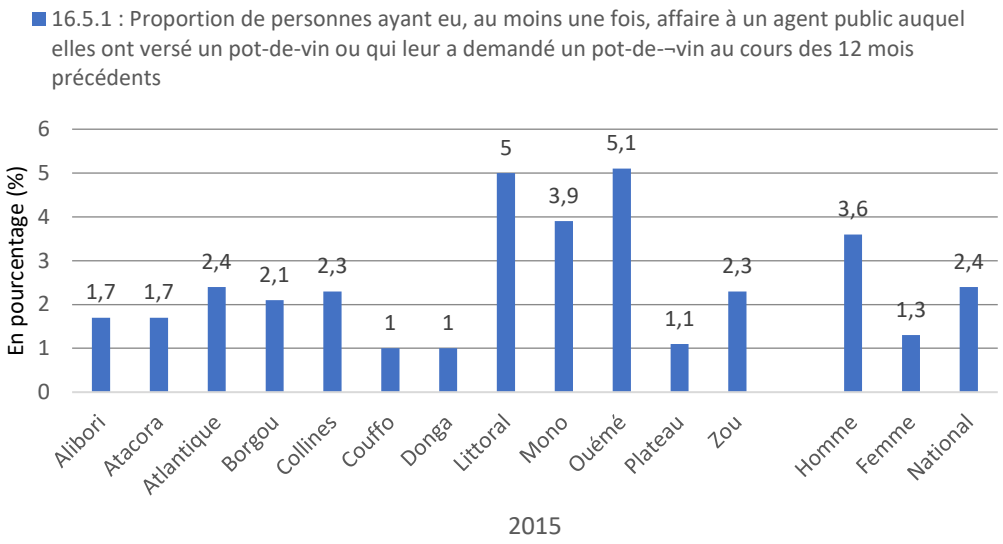
Indicateur 16.3.9 : Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits

55. C'est le pourcentage de missions contingent auxquelles les Forces Armées Béninoises ont pris part.

56. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution du nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits, la seule qui existe est inhérente à son niveau en 2014, qui est de 1127.

Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots de vin sous toutes leurs formes

Indicateur 16.5.1 : *Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents*



Source : EMICoV 2015, INSAE

57. C'est le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

58. Le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin

ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents s'est établi à 2,4% en 2015. Il est plus fort au niveau des hommes (3,6%) comparativement à sa valeur dans la population féminine (1,3%). Les départements les plus touchés par cette pratique sont le Littoral (5%), et l'Ouémé (5,1%).

Indicateur 16.5.2 : *Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.*

59. C'est le pourcentage des entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 16.5.3 : *Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé*

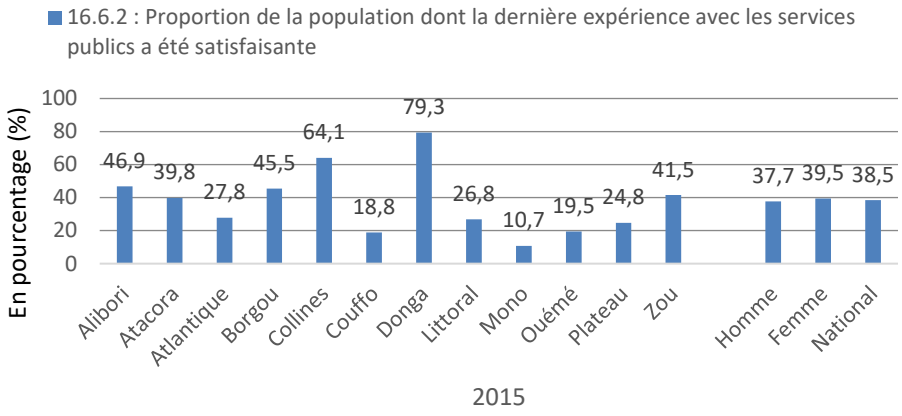
60. C'est le pourcentage de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé. Ce pourcentage est passé de 15,7% à 36,12% de 2017 à 2019.

Cible 16. 6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Indicateur 16.6.1 : *Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé*

61. La part que représentent les dépenses publiques primaires (fonctionnement et investissement) du secteur dans le budget de l'Etat approuvé. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

Indicateur 16.6.2 : *Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante*

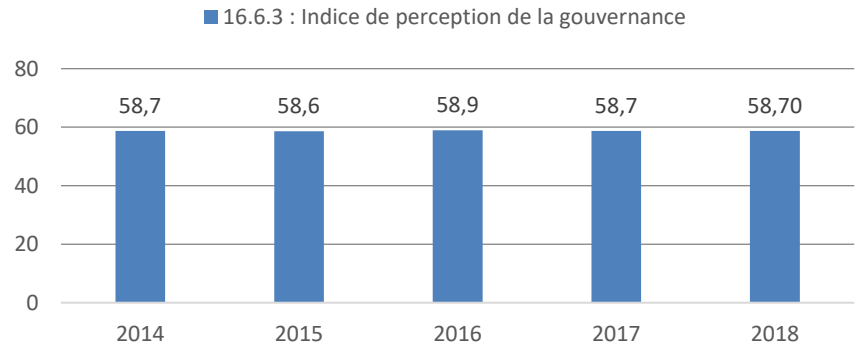


Source : EMICoV 2015, INSAE

62. Le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfait des services publics. On entend par services publics, les services centraux et les services déconcentrés et décentralisés.

63. Le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfait des services publics (les services centraux et les services déconcentrés et décentralisés) s'est établi à 38,5% en 2015. Sur les douze (12) départements, six (06) affichent un niveau de satisfaction des services publics plus élevé que la moyenne nationale ; l'Alibori (46,9%), l'Atacora (39,8%), le Borgou (45,5%), les Collines (64,1%), la Donga (79,3%) et le Zou (41,5%).

Indicateur 16.6.3 : *Indice de perception de la gouvernance*



Source : Mo Ibrahim

64. L’Indice de perception de la gouvernance utilisé est l’Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG). Il fournit une évaluation annuelle de l’état de la gouvernance dans chacun des pays du continent. Il permet aux citoyens, aux gouvernements, aux institutions et aux acteurs du secteur privé d’évaluer la capacité des pouvoirs publics à fournir des biens et services publics et l’efficacité des politiques publiques dans chacun des pays du continent.

65. L’Indice de perception de la gouvernance du Bénin est resté presque invariant entre 2014 et 2018. Il est passé de 58,7 en 2014 à 58,6 en 2015. Ensuite, il a connu son pic de 58,9 en 2016 pour s’établir à 58,7 en 2017 et 2018.

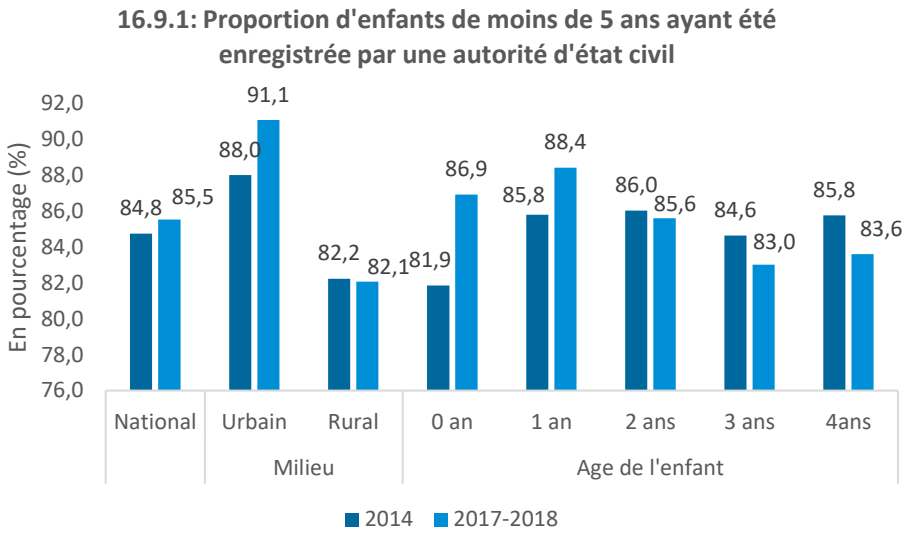
Indicateur 16.6.4 : *Indice de gouvernance Locale*

66. Cet indice a été développé pour évaluer la qualité de la gouvernance de chaque commune du Bénin. Il est un indicateur composite calculé sur différents critères prenant en compte les aspects décentralisation et les aspects déconcentration.

67. L'indice de Gouvernance Locale est en cours de validation pour le compte de l'année 2016 (année de référence). Les ateliers départementaux de validation ont été organisés. La valeur de l'indicateur pour 2016 ne sera rendue officielle qu'après la validation au niveau national. En ce qui concerne les années 2017 et 2018, seules les données ont été collectées. Donc, aucune information n’est actuellement disponible pour apprécier l’évolution de cet indicateur.

Cible 16.9 : "D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances"

Indicateur 16.9.1 : *Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil*



Source : MICS, EDS, INSAE

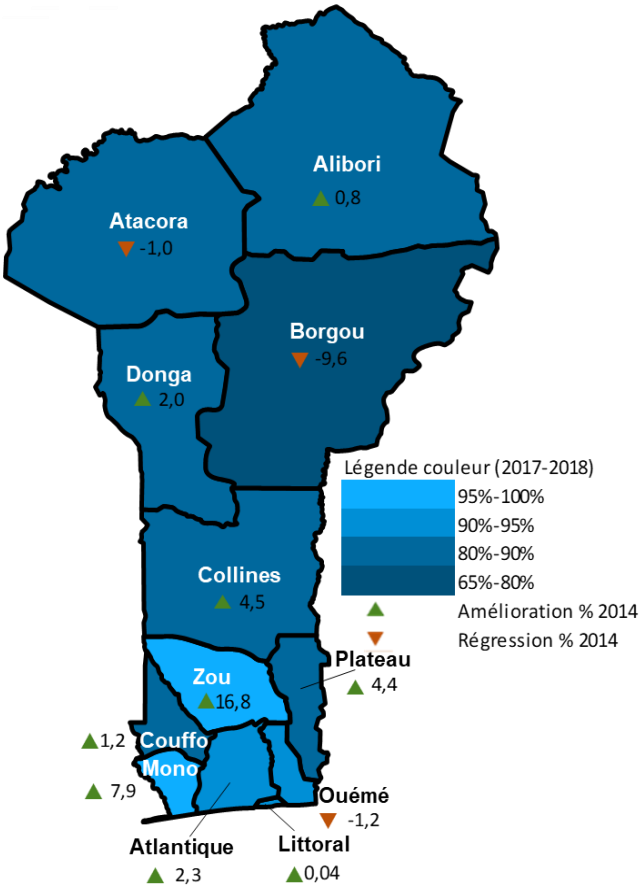
68. Cette proportion est égale Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil.

69. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés a connu une légère hausse de 0,73 point de 2014 (84,8%) à 2017-2018 (85,53%). Sur la même période en milieu urbain, la proportion a également augmenté. Cependant, elle est restée quasiment constante en milieu rural, 82,2% en 2014 et 82,1% en 2017-2018. En outre, l'analyse de l'évolution de cette proportion selon l'âge de l'enfant montre une amélioration du pourcentage d'enfants enregistrés à l'état civil entre 2014 et 2017-2018 chez les enfants de moins de 12 mois (5 points passant 81,9% à 86,9%) et de 1 an (2,6 points passant de 85,8% à 88,4%). Ains, en 2017-2018, les enfants âgés de 1 an sont ceux ayant le pourcentage le plus élevé d'enfants enregistrés à l'état civil (88,4%).

70. Sur les douze (12) départements, trois (03) ont enregistré une baisse de la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil. Il s'agit de l'Atacora (1 point), du Borgou (9,6 points) et de

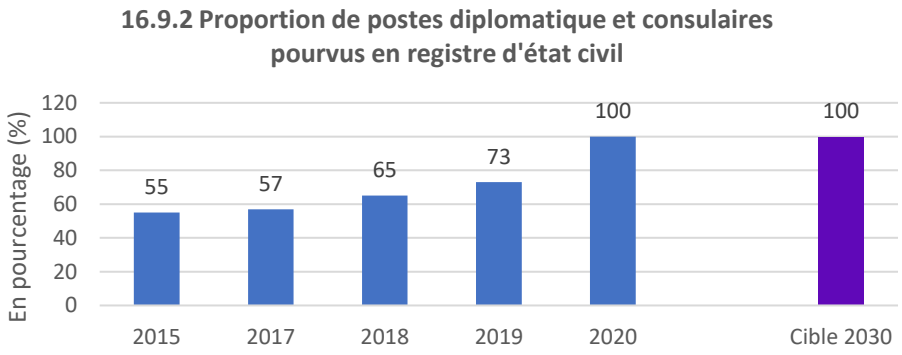
l'Ouémé (1,2 point). Les départements présentant les plus faibles pourcentages d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil en 2017-2018 et en dessous de la moyenne nationale sont : le Borgou (65,4%), l'Atacora (80,7%), l'Alibori (83,4%) et le Couffo (83,6%). Par contre, les départements ayant enregistré les plus pourcentages les plus élevés sont : le Plateau (88,3%), l'Ouémé (90,1%), le Littoral (94%), le Mono (95,3%) et le Zou (96,1%).

Figure 39 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil par département



Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

Indicateur 16.9.2 : *Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil*

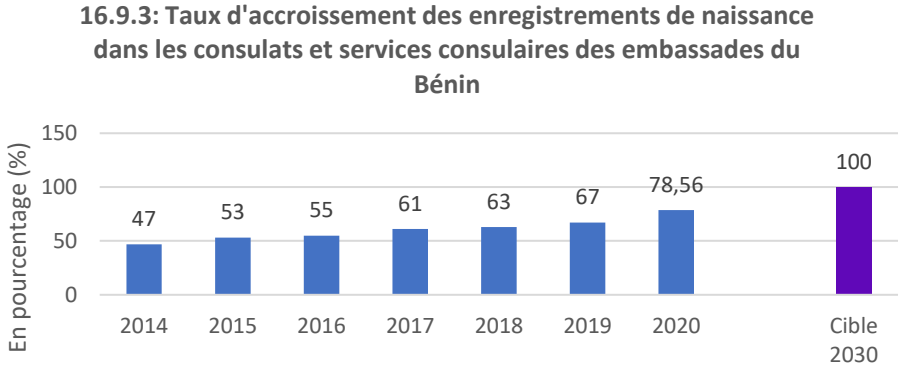


Source : DPP/MAEC

71. La proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil est égale au rapport du nombre de de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil par le nombre total de postes diplomatiques et consulaires. Le pourcentage de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil.

72. Ce pourcentage a évolué à la hausse passant de 53% en 2014 à 73% en 2019. En 2020, cet indicateur s'établit à 100%. Ce progrès s'explique par le fait que le Bénin a revu sa carte diplomatique passant de trente-trois postes à treize (13) postes en 2020. Etant donné que le nombre de postes a été réduit, la quantité de registres dont dispose le MAEC a pu couvrir tous les postes.

Indicateur 16.9.3 : *Taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin*



Source : DPP/MAEC

73. Cet indicateur illustre l'évolution des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin.

74. Il a connu une hausse sur la période 2015-2019 passant de 53% à 67%. De même, entre 2019 et 2020, on enregistre un accroissement de 11,56%. Cette évolution s'explique par les réformes liées à la dématérialisation des actes consulaires à travers l'élaboration du document de la politique consulaire, le réforme de e-visa, le renforcement du dispositif d'assistance au béninois déclarés en situation difficile, le déploiement des équipements modernes d'enrôlement dans certains postes diplomatiques et la standardisation des actes d'état civil.

Difficultés et approches de solutions

75. La section suivante fait un point sur les principales difficultés et leurs approches de solution.

Principales difficultés rencontrées

76. Au cours de l'année 2020, plusieurs difficultés de divers ordres ont entravés la mise en œuvre des ODD notamment :

- Non disponibilité de certaines données pour le calcul des indicateurs contenus dans le rapport à cause du non aboutissement de la collecte des données dans certains sectoriels ;
- Non disponibilité des données annuel de source d'enquête du fait de leur fréquence de collecte conformément au manuel de définition et de calcul des indicateurs ODD ;
- La non disponibilité de toutes données désagrégées (notamment par département, communes…) ;
- La résistance de certaines sociétés d'état au déplacement des réseaux ;
- Le retard dans le démarrage des activités de collecte de données routières à cause de la non-signature des contrats.;
- Le retard dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités du fait de la pandémie du Corona Virus ;

Approches de solutions

77. Pour ce qui concerne les approches de solution identifiées, on distingue :

- Utilisation des données provisoires sous réserve de la validation desdites données
- Organisation des enquêtes spécifiques, intermédiaires ;
- Utilisation des données disponibles ;
- Définir la date d'élaboration du rapport de suivi en tenant compte de la période de collecte et de validation des indicateurs des sectoriels ;
- Poursuivre les échanges avec l'INSAE en vue du renseignement des indicateurs de source d'enquêtes.

Recommandations

78. En vue de lever les contraintes identifiées, un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer les performances du Pilier "Prospérité". il s'agit de :

- Mettre en place un programme spécial pour le recueil des données routières en vue d'une programmation réaliste de l'entretien routier ;
- Reconduire l'autorisation spéciale de réfection et d'entretien des pistes rurales et des routes classées pour douze (12) mois ;
- Organiser un atelier de haut niveau pour le soutien et l'accompagnement aux IPP/PIE et Développeurs de projets de Biomasse Electricité ;
- Plaider pour une facilité de l'engagement des dossiers en double commande (SIGFIP et SIGFP) ;
- Accélérer la coopération muséale et la procédure de restitution d'un premier lot d'objets royaux à forte portée symbolique et sources d'attraction (Il s'agit des vingt-six (26) œuvres du trésor royal d'Abomey)
- Organiser dans les meilleurs délais un atelier d'assurance qualité du rapport sur l'évolution des indicateurs ODD) ;
- Inventorier et soumettre à validation les indicateurs proxys proposés par les sectoriels pour approximer les indicateurs ODD (contenu dans le manuel des indicateurs) non renseignés ;
- Mobiliser davantage de ressources pour le renseignement de tous les indicateurs ODD.

Conclusion

79. L'élaboration de la présente édition du rapport de revue des indicateurs des cibles prioritaires ODD a suivi une approche participative et inclusive de l'ensemble des acteurs en jeu. Elle a permis de mettre en exergue l'évolution de l'ensemble des indicateurs associés aux ODD.

80. La performance globale des indices des ODD s'élève à 14,63%. Autrement dit, le pays n'a parcouru actuellement qu'environ le cinquième du chemin à parcourir pour espérer atteindre l'ensemble des ODD. Cette performance a été calculée à partir de treize (13) ODD pour lesquels les informations sont disponibles à savoir : les ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 13 ; 15 et 16.

81. Une amélioration des progrès est observée au niveau de cinq (05) ODD : l'ODD 2 « faim zéro » dont l'indice est passé de 10,98 à 25,57 ; l'ODD 4 « éducation de qualité » passant de 17,97 à 37,71 ; l'ODD 6 « eau propre et assainissement » passant de 2,89 à 6,63 ; ODD 7 ayant connu une amélioration de 8,78 points passant de 13,21 à 21,99 et l'ODD 16 dont l'indice est passé de 11,49 à 22,22.

82. Par contre, une contreperformance est constatée au niveau six (06) ODD à savoir : ODD 1 « pas de pauvreté » dont l'indice est passé de 12,22 à 12, ODD 3 « bonne santé et bien-être » passant de 26,84 à 22,11, ODD 5 « égalité des sexes » passant de 25,62 à 18,32 ; l'ODD 8 « travail décent et croissance économique » passant de 11,91 à 5,76 ; l'ODD 9 « industrie, innovation et infrastructure » passant de 11,92 à 9,2 et ODD 13 « lutte contre le changement climatique » dont l'indice s'est dégradé au cours de la période sous revue passant de 33,84 à 25,99.

83. Par ailleurs, les niveaux des indices des ODD 10 « inégalités réduites » et 15 « Vie terrestre » sont restés inchangés, soit respectivement 12,63 et 14,56.

Annexe

Tableau 19 : Valeurs minimales et maximales des indicateurs des cibles prioritaires ODD utilisés dans le calcul des indices

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
ODD1-Pas de pauvreté		
1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	58,2	23,2
1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes	22,4	7,9
1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale	0	35
1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base	20	100
1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers sur au moins une terre	0	20
1.4.3 Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers	0	35,39
ODD2-Faim zéro		
2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	15	6,6
2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	12	3,6
2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	43,1	10
2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	8	1,8
2.3.1 Volume de production par unité de travail,	6,3	13,22
ODD3-Bonne santé et bien-être		
3.1.1 Taux de mortalité maternelle	397	214
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	66	99
3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	50	69
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	125	86
3.2.2 Taux de mortalité néonatale	44	28
3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	40,2	80
3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	3,1	0,1
3.3.1 Nombre de nouveaux cas positif au VIH pour 1000 personnes	3900	0

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
3.3.2 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	7,62	0
3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH	43	100
3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	40,5	11
3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	192	80
3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	31	12,67
3.4.3 Létalité liée au cancer	51	3,38
3.4.4 Létalité liée au diabète	29	1,69
3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	15	2,53
3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	7	25
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	22	0
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	112	60
ODD4-Education de qualité		
4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	5	100
4.1.2 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique	30	100
4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	45	100
4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	35	100
4.1.5 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français	35	100
4.1.6 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématique	8	100
4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire	64	100
4.1.8 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	50	100
4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire	85	100
4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire	40	100
4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire	23	100
4.4.4 Proportion d'étudiants en formation professionnelle et technique (CQM, CQP, AQP)	21	70
4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	0	100
4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	63	100

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	**78**	**97**
4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	**51**	**82**
4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	32	100
ODD5-Egalité des sexes		
5.1.1 présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	0	1
5.1.2 Indice de la Condition de la Femme	0,5	1
5.1.4 Proportion de femmes agées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'age de 18 ans	31,9	0
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national	6	40
5.5.2 Proportion de femmes ministres	11,4	40
5.5.3 proportion de femmes conseillères communales	0	25
5.5.4 proportion de femmes occupant des postes de direction	0	40
ODD6-Eau propre et assainissement		
6.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	66,3	100
6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	52	100
6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	36	100
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	5	100
6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	34	100
ODD7-Enegie propre et d'un coût abordable		
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	28	45,05
7.1.2 Taux d'électrification	25,5	63,9
ODD8-Travail décent et croissance économique		
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	-4	7
8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant	2500	6000
8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	95	50

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	70	100
8.5.2 Taux de chômage	2,7	1,26
8.5.3 Taux de sous-emploi visible	40	23,83
8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	-36	-20
8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	0,05	10
ODD9-Industrie, Innovation et Infrastructure		
9.1.2 Indice d'état du réseau routier	37	85
9.1.3 Trafic fret ferroviaire (tonnes)	14728	709925
9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	105290	709925
9.1.5 Trafic fret aérien (tonnes)	3500	27847
9.1.6 Transport marchandises au port (tonnes)	8701403	15000000
9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe	0	80
9.1.14 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit	5	100
9.1.15 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens	0	80
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	9	20,08
ODD10-Inégalités réduites		
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres	15	33,55
10.1.2 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population	8	16,75
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian	25	13,33
10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	30	0
ODD11-Villes et communautés durables		
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	5	0
ODD13-Mesures relatives aux Changement Climatiques		
13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	45	100
13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	0,6	0

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	3180	100
ODD15-Vie terrestre		
15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	45	70
15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	0	50
15.3.1 surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	45	25
ODD16-Justice, paix et institution efficace		
16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	98	0
16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	0,8	0
16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	85	100
16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	50	80
16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	72,82	23,27
16.3.3 Distance moyenne au TPI (Km)	15,1	8,28
16.3.4 Ratio magistrat/habitant	1	2,5
16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	3	0
16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé	12	100
16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	35	100
16.6.3 Indice de perception de la gouvernance	57	80
16.6.4 Indice de gouvernance locale		
16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	75	100
16.9.2 proportion de postes diplomatiques et consulaire pourvus en registre d'état civil	53	100
16.9.3 Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin	47	100

COMITE DE REDACTION DES RAPPORTS PORTANT « REVUE DES INDICATEURS DES CILES PRIORITAIRES DES ODD » ET « SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TITRE DE L'ANNEE 2020 »

SUPERVISION

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement	Représentant Résident de l'UNICEF
Abdoulaye BIO TCHANE	Djanabou MAHONDE

COORDINATION TECHNIQUE

Magloire A. AGUESSY, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

CONSEILLERS A LA REDACTION

Buruiana SERGHEI, Chef Section Politiques Sociales

Mathieu KOUKPO, Spécialiste Politiques Sociales

EQUIPE DE REDACTION

Chef d'équipe :

Léchidia de SOUZA, Directrice du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Membres :

Malick TIKADA, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Emile Comlan GAGNON, Chef de la Division du Suivi des ODD

Toussaint TODEGNON, Directeur de la Coordination des Politiques ODD

TOKO BOUGOUROU Moussa, Chef du Service du Plaidoyer et de la Communication

Carel Brian MOUSSE, Cadre à la DGCS-ODD

Tata Michel DOSSOU, Chef de la Division des Exécutions Physiques des ODD

SECRETARIAT ET MISE EN FORME

Malick TIKADA, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Emile Comlan GAGNON, Chef de la Division du Suivi des ODD

Carel Brian MOUSSE, Cadre à la DGCS-ODD

Clara AHLONSOU, SA/DGCS-ODD/MPD

Ousmane ALI, SA/DSE-ODD/DGCS-ODD/MPD

EQUIPE D'APPUI

Noms et Prénom (s)	Structure
ADEDEDJI Marilyne J.	DPP/MJL
ADOUNYO Olympe	DPP/MESRS
AGUESSY Magloire	DGCS-ODD
AHLONSOU Clara	DGCS-ODD
AHOUNOU Ella	DGCS-ODD
AKODO Adrien	DGPD/MDC
AKOGNINOU Codjo Rodrigue	DPP/MIT
ALI Ousmane	DGCS-ODD
ALIAH William	DPP/MTFP
ATINDOKPO Max	DPP/MND
ATOHOUN Habakuk	DPP/MTCA
AVOCE Cyr Lauriano	DPP/MS
AVOCE Martinien	DPP/MEM
AWOUEKOUN Marius	DPP/MDC
BABADOUDOU Armel	DPP/MEF
BELLO Abdou Bassitou	DSI/MDC
DAHOUNTO G. Jonas	DPP/MIC
DANSOU Sègla Maurille	DGCS-ODD
de SOUZA P. A. D. Léchidia	DGCS-ODD
DENAGAN Adjitongnon	INStaD
DJOSSOU Hervé	DPP/MS
DONHISSOU Hervé Rostant	DPP/MPMEPE
DOSSOU Félicien E.	SGM/MPD
DOSSOU Michel Tata	DGCS-ODD
EDJEFFO Eric Joel	INStaD
EDON Cyriaque	DGPD/MPD
GAGNON Comlan Emile	DGCS-ODD
GOMINA I. Zénabou	DPP/MEMP
HOUESSOUKPE Clément	DPP/ME
KOKO Alexis	DPP/MAEC
KPANOU Mirabelle	DPP/MCVDD
KPOCHEME Amour	DPP/MESTFP
MIDJO Gill-Christ M.	DPP/MDN
MILOHIN Merleau	DPP/ MSp
MOUSSE Carel Brian	DGPSIP/MPD

Noms et Prénom (s)	Structure
SAGBO Sourou Ospice	DPP/MS
SALIFOU M. Alim	PF/MAEP
SALIOU A. Latifou	DPP/MPMEPE
TIKADA Malick	DGCS-ODD
TODEDJI J. Gildas	DPP/MDGL
TODEDJI J. Gildas	DPP/MDGL
TODEGNON Toussaint	DGCS-ODD
TOKO BOUGOUROU Moussa	DGCS-ODD
TOKPO F. Luc	DPP/MASM
YESSOUFOU Aliou	INStaD
ZOMAHOUN Y. Sabin	DPP/MISP